



Envisager l'avenir :

Plan de développement durable de la
Ville de Moncton

(Un Plan intégré de durabilité communautaire)

Avril 2011
Dillon Consulting Limited

© Ville de Moncton. Tous droits réservés.

La préparation de ce plan de développement durable fut rendue possible avec l'assistance du Fonds municipal vert. Ce Fonds est financé par le gouvernement du Canada et administré par la Fédération canadienne des municipalités. Nonobstant l'appui financier, les points de vue exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et la Fédération canadienne des municipalités et le gouvernement du Canada n'acceptent aucune responsabilité pour ces derniers.



Votre Fonds en fiducie pour l'environnement au travail

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
Objet et organisation	2
Élaboration du Plan	5
2. VISION, OBJECTIFS, BUTS	7
Vision	8
Objectifs	9
Buts	10
3. PLAN D'ACTION	12
Cadre de travail	13
4. MISE EN ŒUVRE	35
Comment y parvenir?	36
5. SURVEILLANCE	40
Programme de surveillance	41
Indicateurs et cibles	42
Collecte et stockage des données	43
Aller de l'avant	44

Annexe A :	Cadre de planification du Plan de développement durable de la Ville de Moncton
Annexe B :	Documents existants de la Ville de Moncton
Annexe C :	Liste de contrôle
Annexe D :	Plan de mise en œuvre
Annexe E :	Cadre décisionnel
Annexe F :	Plan de suivi

1. INTRODUCTION

Objet et organisation

Le plan : une nécessité

Les villes sont d'importants centres économiques, sociaux, politiques et culturels. Elles sont une source de richesses, d'idées et d'emplois. Cela dit, en plus des occasions sociales, économiques et culturelles qu'elles offrent, les villes peuvent consommer de grandes quantités de ressources, produire de la pollution et contribuer aux problèmes sociaux comme le crime et les inégalités. En raison de ces enjeux, le concept de la durabilité est devenu une priorité pour les collectivités du monde entier. La durabilité permet d'imaginer les villes autrement et favorise la création de collectivités qui sont dynamiques, prospères et saines, mais qui sont également respectueuses de l'environnement.

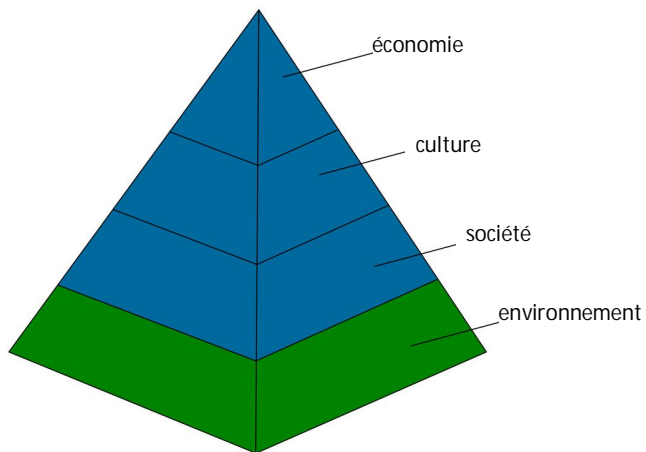
On entend généralement de durabilité et de planification durable le fait de « répondre aux besoins des populations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire aux leurs ». La durabilité (ou le développement durable) consiste à trouver un équilibre entre les besoins sur le

plan de l'environnement et les besoins sociaux, culturels et économiques d'une collectivité. Au sein d'une collectivité durable, le milieu naturel et les ressources naturelles sont protégés et gérés en veillant à ce qu'ils ne soient pas dégradés ni appauvris ou épuisés pour les générations futures. Les collectivités durables ont une

forte économie diversifiée qui offre d'importantes perspectives d'emploi aux citoyens et des occasions d'affaires aux entreprises et entrepreneurs. Il s'agit de collectivités accueillantes et variées constituées de réseaux sociaux solides, offrant d'excellents services communautaires et de vastes possibilités de s'instruire, où la scène culturelle et artistique est riche. Elles offrent également une grande variété de commodités, des choix en matière de transport et d'hébergement, ainsi que des emplois. Les collectivités durables sont des milieux agréables à visiter, mais aussi tout indiqués pour étudier, élever une famille, vivre et travailler.

L'environnement est le point central du concept du développement durable. Notre économie, notre culture et notre société – notre mode de vie – dépendent en fin de compte d'un milieu naturel sain. Le développement qui augmente le capital économique et social d'une collectivité aux dépens d'un milieu naturel sain ne constitue pas un développement durable, car les collectivités ne peuvent prospérer et s'épanouir sans les nécessités que sont l'air pur et une eau saine.

En tant qu'ordre de gouvernement le plus près des gens, la Ville de Moncton joue un rôle de leadership essentiel dans la création d'une collectivité plus durable. Comme beaucoup d'autres collectivités, la Ville de Moncton a pris des mesures pour devenir plus durable tant sur le plan municipal que communautaire. À l'échelle municipale, la Ville a adopté une politique sur les bâtiments écologiques, dressé l'inventaire des gaz à effet de serre et mis en place une politique contre la marche au ralenti s'appliquant aux véhicules municipaux. À l'échelle communautaire, la Ville a élaboré un plan de transport actif, elle



s'est jointe au programme Partenaires dans la protection du climat et elle gère un programme de foresterie urbaine. Ce ne sont là que quelques exemples de nombreuses mesures, politiques et programmes que la Ville met en œuvre afin de favoriser le développement durable à l'échelle municipale et communautaire.

La Ville n'est pas seule à déployer des efforts pour faire en sorte que Moncton soit plus durable – d'autres membres de la collectivité ont aussi été actifs sur ce plan et continuent de faire d'importants progrès. Les organismes et programmes tels que Moncton Headstart, le Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton, l'Association multiculturelle du Grand Moncton et les Sentinelles de la Petitcodiac ont tous contribué à faire de Moncton une collectivité plus durable.

L'un des nombreux défis du développement durable est que ce concept est, par définition, très large. Avec un si grand nombre de mesures, de politiques, de plans et de programmes qui sont mis en place par différents ministères, organismes et groupes, comment assurer le suivi des progrès? Comment savoir si les efforts que la Ville investit contribuent à faire de Moncton une collectivité durable?

Le Plan de développement durable de Moncton est la réponse à cette question.

À propos du Plan

De quoi s'agit-il?

Le Plan de développement durable de Moncton correspond à un Plan intégré de durabilité communautaire. Un Plan intégré de durabilité communautaire est un plan à long terme qui permet à une collectivité d'atteindre les objectifs en matière de développement durable qu'elle s'est fixés relativement à l'aspect environnemental, culturel, social et économique de son identité. De manière similaire, le Plan de développement durable de Moncton incorpore des cibles, des mesures, des buts et des

objectifs globaux qui s'appliquent notamment à l'environnement, la société, la culture, l'économie et la gouvernance.

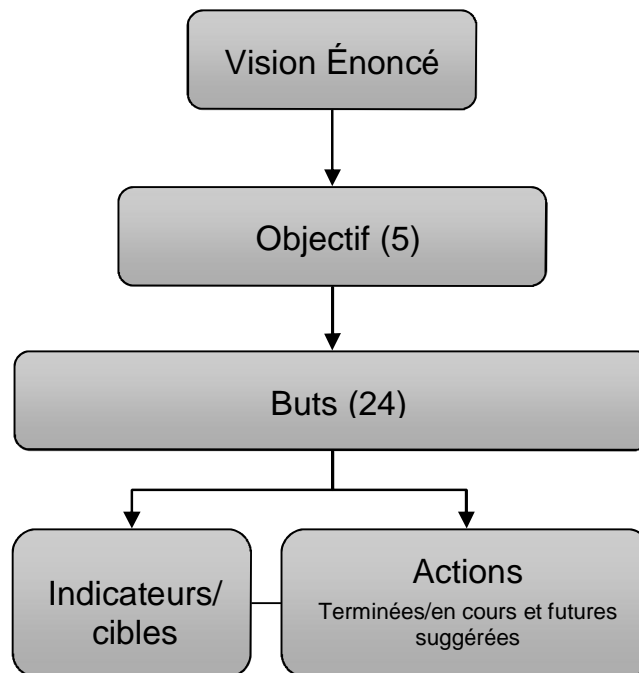
Partout au Canada, les collectivités s'affairent à élaborer des plans intégrés de durabilité communautaire. Dans bien des cas, de tels plans sont élaborés parce qu'ils font partie des exigences provinciales que les municipalités doivent respecter pour avoir droit au fonds de la taxe fédérale sur l'essence. Par ailleurs, au-delà de cette exigence, bon nombre de municipalités reconnaissent l'importance de la durabilité et ont choisi d'élaborer un plan intégré de durabilité communautaire même si aucune loi ne les y oblige.

Moncton est l'une de ces collectivités qui ont *choisi* d'élaborer un Plan intégré de durabilité communautaire. Le Plan de développement durable reflète l'engagement de Moncton envers un avenir viable; il expose tout particulièrement les résultats du développement durable qui sont associés à de l'air pur, une eau saine, la réduction des gaz à effet de serre et une diminution générale de l'empreinte écologique de la Ville.

Le Plan de développement durable est un plan à long terme qui a été conçu en partenariat avec les citoyens, des groupes communautaires, des intervenants clés et le personnel de la Ville. Ce Plan offre une vision de la façon dont Moncton fonctionnera en tant que collectivité durable ainsi qu'un plan d'action pour que cette vision se matérialise. Il intègre et oriente les mesures écologiques déjà en cours à Moncton et fait la promotion de la durabilité de l'environnement en tenant compte des aspects sociaux, culturels, économiques et de gouvernance de la collectivité. Le Plan regroupe dans un document les objectifs en matière d'environnement que la Ville s'est déjà fixés, il définit de nouveaux objectifs, et propose des plans d'action et des partenariats avec d'autres intervenants pour aider Moncton à réaliser ces objectifs.

Organisation du Plan

Le Plan de développement durable de Moncton repose sur cinq piliers de durabilité : l'environnement, la culture, la société, l'économie et la gouvernance. Une vision à long terme pour Moncton en tant que collectivité durable est fondée sur une série de cinq objectifs : être une collectivité écologique, en santé, dynamique, prospère et engagée (voir la section 2). Chacun de ces objectifs est à son tour fondé sur une série de buts. Des indicateurs, des cibles et des mesures ont été retenus pour atteindre chaque but. Le diagramme ci-dessous illustre ce cadre de planification. Un diagramme détaillé peut être consulté à l'Annexe A – Cadre de planification du Plan de développement durable de la Ville de Moncton.



Élaboration du Plan

Le Plan de développement durable a été élaboré dans le cadre d'un partenariat avec les citoyens, des intervenants, des entreprises et la Ville de Moncton. Deux groupes consultatifs – un groupe consultatif technique constitué des principaux représentants des différents services municipaux et un groupe consultatif d'intervenants constitué de représentants du public et de divers organismes communautaires – ont fait part de leurs suggestions et commentaires tout au long du processus. Les éléments principaux des étapes clés de l'élaboration du Plan sont décrits ci-après.

Rapport de base. La première phase du travail consistait en la préparation d'un rapport de situation de base qui comprenait un examen des politiques et des mesures existantes adoptées et mises en place par la Ville relativement aux piliers de durabilité, ainsi qu'un examen des objectifs que la Ville s'est fixés en matière de durabilité dans d'autres documents, plans et politiques stratégiques (on trouvera une liste de ces documents à l'annexe B)¹. On a procédé à un examen des meilleures pratiques afin de comprendre la démarche des autres municipalités à l'égard du développement durable. Une analyse de l'écart a été réalisée pour déterminer la démarche actuelle de la Ville de Moncton à l'égard du développement durable afin de possiblement corriger les lacunes à l'aide des meilleures pratiques utilisées par d'autres collectivités. Des renseignements du Rapport de base ont été utiles dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement durable.

¹ « Baseline Situation Report », Dillon Consulting Limited, décembre 2009.

Atelier de visualisation. La Ville a organisé cet atelier au mois de mai 2010. Plus de 30 membres de la collectivité se sont réunis pour réfléchir à ce que ressemblerait Moncton à l'avenir si elle était une ville durable. Des animateurs ont dirigé des petits groupes de discussion, en Français et en anglais, sur les mesures qui doivent être prises pour assurer la durabilité et sur les aspects à inclure dans la vision communautaire.

Questionnaire. Une enquête en ligne, offerte en français et en anglais, a été préparée à l'aide de questions tirées de l'atelier de visualisation pour les membres de la collectivité qui n'étaient pas au courant de la tenue de l'atelier ou qui ne pouvaient y assister. Le lien vers l'enquête était disponible en ligne par l'entremise du site Web de la Ville, et ce, du mois de mai au mois de juillet 2010. Au total, 88 citoyens ont participé à l'enquête.

Document de travail. Les renseignements recueillis grâce au programme de consultation publique ont été compilés dans un document de travail et ont fait l'objet d'une analyse; les principaux thèmes et les questions en matière de développement durable que la collectivité considère comme étant les plus importants y sont définis². Ces données ont servi à formuler un énoncé de vision et – ainsi que les recherches sur les meilleures pratiques – ont contribué à l'établissement d'une série d'objectifs en matière de développement durable pour le Plan de développement durable. De plus, ce document de travail présentait une ébauche d'un cadre de plan d'action afin d'organiser les différentes sections du plan (énoncé de vision,

² « Discussion Paper », Dillon Consulting Limited, septembre 2010.

objectifs, buts, indicateurs, cibles et mesures). Les suggestions et commentaires recueillis dans le cadre des consultations, combinés aux recherches sur les meilleures pratiques, ont été utiles pour rédiger les différentes sections du plan d'action, qui sont incluses dans le document de travail aux fins de discussion.

Atelier consacré à un plan d'action. L'atelier consacré au plan d'action qui s'est tenu en septembre 2010 avait pour objectif de confirmer les buts du Plan de développement durable, et de déterminer, en établissant un ordre de priorité, les mesures futures à prendre pour atteindre ces buts. Des membres du public ainsi que les deux groupes consultatifs ont assisté à l'atelier. Les renseignements recueillis lors de la séance ont été utiles pour élaborer plus en détail le Plan de développement durable.

2. VISION, OBJECTIFS, BUTS

Vision

L'énoncé de vision (Envisager l'avenir) est une vision communautaire à long terme développée par l'entremise des consultations et des suggestions et commentaires de la collectivité et des principaux intervenants. Il s'agit d'un énoncé général qui reflète les valeurs communes et les aspirations de Moncton à devenir une collectivité durable.

Envisager l'avenir :

Moncton est une collectivité écologique, en santé, dynamique, prospère et engagée où nous choisissons avec fierté de vivre dans les limites des systèmes naturels, sociaux et bâtis dont nous dépendons.

Nos réalisations locales sont une source d'inspiration à l'échelle mondiale, car nous dirigeons en montrant l'exemple et en faisant la promotion de l'innovation.

Objectifs

Un ensemble d'objectifs de haut niveau ont été établis en s'inspirant des piliers de durabilité (environnement, société, culture, économie et gouvernance).

Objectif A : Moncton est une collectivité écologique.

L'environnement est le point central du concept du développement durable. Le développement qui se produit aux dépens d'un milieu naturel sain n'est pas un développement durable, car les collectivités ne peuvent prospérer et s'épanouir sans les nécessités que sont l'air pur et une eau saine. L'objectif du Plan en matière d'environnement – être une collectivité écologique – examine les enjeux qui sont liés à l'énergie, à une croissance intelligente, à l'eau, au transport, aux matériaux et aux déchets solides, et aux écosystèmes naturels.

Objectif B : Moncton est une collectivité en santé.

La santé de notre collectivité est un élément important de la qualité de vie. Les choix que nous faisons tous les jours – ce que nous mangeons, ce que nous faisons dans nos temps libres, le moyen de transport que nous choisissons pour nous rendre au travail et même le lieu où nous choisissons de vivre – influencent la santé et le mieux-être de notre collectivité. L'objectif social du Plan – être une collectivité en santé – examine les enjeux qui sont liés à la sécurité alimentaire, aux loisirs, à une vie en santé, à la sécurité, à l'accessibilité et à l'hébergement.

Objectif C : Moncton est une collectivité dynamique.

Le dynamisme et la qualité de vie d'une collectivité sont étroitement liés au dynamisme et à la qualité de ses engagements, de son expression, de son dialogue et de ses célébrations sur le plan culturel. La culture joue un rôle majeur au soutien de la santé sociale et économique en contribuant au dynamisme d'une collectivité où les gens veulent vivre et

travailler, et qu'ils veulent visiter. L'objectif culturel du Plan – être une collectivité dynamique – examine les enjeux qui sont liés à la diversité, au voisinage, aux arts, à la culture et au patrimoine.

Objectif D : Moncton est une collectivité prospère.

Une forte économie est un élément important d'une collectivité durable. L'accès à diverses possibilités d'emploi et d'études contribue à la création de la richesse, à l'innovation, à l'entrepreneuriat et au bien-être économique de chacun. L'objectif économique du Plan – être une collectivité prospère – examine les enjeux qui sont liés à la croissance économique, à l'éducation, aux outils et aux incitatifs, et à la responsabilité financière.

Objectif E : Moncton est une collectivité engagée.

La gouvernance fait référence aux organismes, aux gens et aux institutions – y compris le gouvernement – qui prennent des décisions qui ont une incidence sur les autres. Pour que les décisions reflètent les besoins et les désirs de la collectivité, la population doit être engagée et active. Elle doit vouloir participer à la création de solutions aux enjeux de la collectivité. L'objectif de gouvernance du Plan – être une collectivité engagée – examine les enjeux qui sont liés à la responsabilité, à l'engagement, aux bénévoles, aux jeunes, aux aînés et à la coopération régionale.

Buts

Un ensemble d'énoncés de haut niveau (buts) a été constitué pour chaque objectif à partir des recherches effectuées, d'un examen des meilleures pratiques et d'une analyse des résultats de consultation. Chaque but appuie l'énoncé de vision et se rapporte à un domaine d'intérêt clé au sein d'un objectif en particulier. Les buts associés à chaque objectif sont énumérés ci-dessous et de plus amples renseignements sont fournis pour chacun à la *Section 3.0 – Plan d'action* du Plan de développement durable.

Objectif A	Moncton est une collectivité écologique.
But A1	La filière énergétique est durable, fiable et flexible. La conservation de l'énergie est une priorité.
But A2	Moncton est une collectivité à croissance intelligente. Notre cadre bâti est conçu de manière à faciliter des choix durables dans la vie de tous les jours des résidents et des visiteurs.
But A3	Les ressources en eau de Moncton assurent un approvisionnement sain et fiable pour les besoins à long terme de la collectivité et des organismes naturels.
But A4	Les résidents et les visiteurs ont accès à un réseau de transport abordable et pratique qui encourage des choix durables et sains en matière de transport.
But A5	Les matériaux et les déchets solides sont gérés de telle sorte qu'ils appuient le concept d'une collectivité à « gaspillage zéro ».
But A6	Les écosystèmes naturels – habitat, faune et zones écosensibles, et espaces naturels – sont mis en valeur, leur conservation est assurée et ils sont en santé.
Objectif B	Moncton est une collectivité en santé.
But B1	La sécurité alimentaire garantit que tous les membres de la collectivité ont accès, en tout temps, à suffisamment d'aliments nutritifs, sûrs et qui respectent l'environnement.
But B2	Moncton est une collectivité piétonne avec un accès à un mélange diversifié d'activités, de programmes et d'installations de mieux-être et de loisirs qui permet un mode de vie sain et actif, toute l'année.
But B3	Moncton est une collectivité sûre, bienveillante et accessible où les résidents et les visiteurs se sentent les bienvenus et solidaires.
But B4	Moncton offre un mélange approprié et abordable de logements de qualité (pour ce qui est des types de logement, de la dimension des logements et de leur densité). Tout le monde a un toit sur la tête.

Objectif C Moncton est une collectivité dynamique.

But C1 Moncton est une collectivité inclusive qui valorise et salue la diversité.

But C2 Les résidents et les visiteurs sont au courant des diverses possibilités qui existent dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine, et y ont accès.

But C3 Les quartiers sont uniques et distincts. Ils sont conçus par leurs résidents.

Objectif D Moncton est une collectivité prospère.

But D1 En tirant parti de la force grandissante des économies innovatrices et des économies axées sur les connaissances, Moncton devient un chef de file de l'économie verte.

But D2 Des possibilités diversifiées d'apprentissage permanent comblent les besoins de la collectivité et de l'économie.

But D3 En tant que ville de choix pour les événements touristiques, sportifs et de divertissement dans les Maritimes, Moncton est connue pour être un chef de file dans l'organisation de ces événements d'une manière respectueuse de l'environnement.

But D4 Une vaste gamme d'outils et d'incitatifs économiques sont en place pour encourager les activités de développement durable.

But D5 La responsabilité financière est fortement liée à la durabilité. Les dépenses sont directement alignées sur les priorités en matière de développement durable.

Objectif E Moncton est une collectivité engagée.

But E1 La durabilité est institutionnalisée à l'échelle municipale et individuelle ainsi que dans le secteur privé de sorte que les considérations de développement durable soient intégrées dans la prise de décision de tous les jours.

But E2 La performance et les progrès en matière de développement durable sont évalués et présentés sur une base régulière.

But E3 Les citoyens engagés ont la capacité et la possibilité de participer à une grande variété d'activités communautaires.

But E4 Une population variée et active de bénévoles joue un rôle important dans le solide tissu social de Moncton.

But E5 La coopération des trois municipalités est encouragée afin de mettre en œuvre des initiatives de durabilité.

But E6 Les jeunes et les personnes âgées participent activement aux activités communautaires et ont un rôle de leadership important au sein de la collectivité.

3. PLAN D'ACTION

Cadre de travail

Outre la vision, les objectifs et les buts, les autres éléments du cadre de plan d'action sont les indicateurs, les cibles, les mesures terminées/en cours et les mesures futures. Chacun de ces éléments est décrit ci-après. De plus, un exemple d'une page annotée du plan d'action est fourni ci-dessous pour aider le lecteur à naviguer à travers l'information et à interpréter l'information.

Indicateur

Un indicateur est ce qui est mesuré – c'est une statistique ou une mesure qui peut être évaluée au fil du temps afin de déterminer si des progrès ont été réalisés dans l'atteinte d'un but en particulier.

Cible

Une cible est le résultat attendu pour chaque indicateur. C'est le résultat souhaité.

Mesures terminées/en cours

Une mesure (terminée/en cours) est une mesure récemment terminée ou en cours, qui favorisera l'atteinte d'un but précis ou de cibles pertinentes.

Mesures futures suggérées

Une mesure future suggérée qui favorisera l'atteinte d'un but précis ou de cibles pertinentes.

But

But A1 : La filière énergétique est durable, fiable et flexible. La conservation de l'énergie est une priorité.
L'énergie est au centre du développement durable; les choix que nous faisons quant à la façon d'utiliser l'énergie auront des répercussions sur notre environnement, notre vie et la vie des générations futures. On cherche des sources d'énergie de remplacement pour remplacer les combustibles fossiles, lesquels sont liés au changement du climat mondial. La Ville a un important rôle de leadership à jouer – tant à l'échelle municipale que communautaire – dans la réduction de la demande globale d'énergie et dans la conception d'une filière énergétique qui est constituée d'une variété de ressources renouvelables plutôt qu'essentiellement de combustibles fossiles.

	Résultats visés	Mesures
Indicateur	<p>Indicateur Quantité d'énergie des installations municipales (kWh)</p> <p>Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle municipale (tonnes d'équivalent CO₂)</p> <p>Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la collectivité (tonnes d'équivalent CO₂)</p> <p>Pourcentage de la consommation d'énergie selon la source (municipalité et collectivité)</p> <p>Niveau d'émissions de la flotte des véhicules municipaux</p>	<p>Terminées/en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> Politique sur le bâtiment écologique Rénovation des bâtiments municipaux Feux de circulation DEL Installation de chauffage et de refroidissement géothermique de la Côte Mag-étroque Participation au programme Partenaires dans la protection du climat Étape 1 du programme Partenaires dans la protection du climat (municipal) Gestion de la flotte Optimisation des feux de circulation Règlement relatif à la marche au ralenti (flotte de véhicules municipaux) Politique sur le bâtiment écologique
Cible	<p>Cible Réduire la consommation d'énergie (kWh) de 20 % par rapport au niveau de 2002 d'ici 2017.</p> <p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre de la municipalité de 20 % par rapport au niveau de 2002 d'ici 2017.</p> <p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité de 6 % par rapport au niveau de 2002 d'ici 2017.</p> <p>Diminuer le pourcentage de la consommation d'énergie provenant de ressources non renouvelables.</p> <p>Ramener les émissions de la flotte des véhicules municipaux au niveau de 2002 d'ici 2017.</p>	<p>Mesures futures suggérées</p> <ul style="list-style-type: none"> A1(a) Acheter les étages du programme Partenaires dans la protection du climat. A1(b) Recueillir des renseignements sur la consommation de carburant des entreprises afin de permettre la surveillance des cibles. A1(c) Travailler avec Énergie NB pour obtenir des données sur la consommation d'énergie. A1(d) Installer des installations municipales comme source potentielle de chaleur. A1(f) Étudier des solutions de recharge pour l'éclairage des rues (p. ex. LED, indicif et gratuit) et pour des bâtiments autonomes comme les garages de stationnement. A1(g) Éliminer l'éclairage inutile de jour (p. ex. éclairage allumé dans les parcs durant la journée). A1(h) Travailler avec le milieu des affaires afin de réduire la consommation d'énergie (p. ex. l'éclairage inutile). A1(i) Mettre au point un arrêté sur la pollution lumineuse (voir Richmond Hill, Markham, Calgary). A1(j) Optimiser les systèmes de gestion d'énergie dans les immeubles. A1(k) Faire appel à des stratégies de réduction de l'énergie et des ressources dans l'ensemble des projets de conception (constructions neuves et rénovations) des bâtiments municipaux. A1(m) Trouver des renseignements de base sur la consommation d'énergie selon la source dans la collectivité. A1(n) Étudier les politiques ou les stimulants pour encourager les projets d'énergie renouvelable à l'échelle de la collectivité (p. ex. solaire, solaire géothermique, biomasse). Élaborer une politique d'achat de véhicules municipaux écologiques. Étudier la faisabilité de la conception d'un parc éolien municipal par l'entremise de la politique en matière d'énergie communautaire de la province du Nouveau-Brunswick. A1(n) Étudier les politiques ou les stimulants pour encourager l'utilisation des matériaux de construction durables ou le développement à faible impact écologique au sein de la collectivité.

Description du but

Mesures terminées/en cours

Mesures futures suggérées

BUT A1 : La filière énergétique est durable, fiable et flexible. La conservation de l'énergie est une priorité.

L'énergie est au centre du développement durable; les choix que nous faisons quant à la façon d'utiliser l'énergie auront des répercussions sur notre environnement, notre vie et la vie des générations futures. On cherche des sources d'énergie de remplacement pour remplacer les combustibles fossiles, lesquels sont liés au changement du climat mondial. La Ville a un important rôle de leadership à jouer – tant à l'échelle municipale que communautaire – dans la réduction de la demande globale d'énergie et dans la conception d'une filière énergétique qui est constituée d'une variété de ressources renouvelables plutôt qu'essentiellement de combustibles fossiles.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Consommation d'énergie des installations municipales (kWh)	Réduire la consommation d'énergie (kWh) de 20 % par rapport au niveau de 2002 d'ici 2017.	<ul style="list-style-type: none"> - Politique sur le bâtiment écologique - Rénovation des bâtiments municipaux - Feux de circulation DEL - Installation de chauffage et de refroidissement géothermique de la Côte Magnétique - Participation au programme Partenaires dans la protection du climat - Étape 1 du programme Partenaires dans la protection du climat (municipal) 	A1(a) - Achever les étapes du programme Partenaires dans la protection du climat.
Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle municipale (tonnes d'équivalent CO ₂)	Réduire les émissions de gaz à effet de serre de la municipalité de 20 % par rapport au niveau de 2002 d'ici 2017.		A1(b) - Recueillir des renseignements sur la consommation de carburant des entreprises afin de permettre la surveillance des cibles.
Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la collectivité (tonnes d'équivalent CO ₂)	Réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité de 6 % par rapport au niveau de 2002 d'ici 2017.		A1(c) - Travailler avec Énergie NB pour obtenir des données sur la consommation d'énergie.
Pourcentage de la consommation d'énergie selon la source (municipalité et collectivité)	Diminuer le pourcentage de la consommation d'énergie provenant de ressources non renouvelables.		A1(d) - Étudier la possibilité d'utiliser l'énergie résiduelle des installations municipales comme source potentielle de chaleur.
Niveau d'émissions de la flotte des véhicules municipaux	Ramener les émissions de la flotte des véhicules municipaux au niveau de 2002 d'ici 2017.		A1(e) - Étudier des solutions de recharge pour l'éclairage des rues (p. ex. LED, inductif et gradation) et pour des bâtiments autonomes comme les garages de stationnement.
			A1(f) - Éliminer l'éclairage inutile de jour (p. ex. éclairage allumé dans les parcs durant la journée).
			A1(g) - Travailler avec le milieu des affaires afin de réduire la consommation d'énergie (p. ex. l'éclairage inutile).
			A1(h) - Mettre au point un arrêté sur la pollution lumineuse (voir Richmond Hill, Markham, Calgary).
			A1(i) - Optimiser les systèmes de gestion d'énergie dans les immeubles.
			A1(j) - Faire appel à des stratégies de réduction de l'énergie et des ressources dans l'ensemble des projets de conception (constructions neuves et rénovations) des bâtiments municipaux.
			A1(k) - Trouver des renseignements de base sur la consommation d'énergie selon la source dans la collectivité.
			A1(l) - Étudier les politiques ou les stimulants pour encourager les projets d'énergie renouvelable à l'échelle de la collectivité (p. ex. éolienne, solaire, géothermique, biomasse).
			A1(m) - Élaborer une politique d'achat de véhicules municipaux écologiques.
			A1(o) - Étudier la faisabilité de la conception d'un parc éolien municipal par l'entremise de la politique en matière d'énergie communautaire de la province du Nouveau-Brunswick.
Nombre de bâtiments municipaux certifiés LEED	Tous les bâtiments municipaux nouvellement construits dont la superficie est supérieure à 500 m ² sont certifiés LEED.	- Politique sur le bâtiment écologique	A1(n) - Étudier les politiques ou les stimulants pour encourager l'utilisation des matériaux de construction durables ou le développement à faible impact écologique au sein de la collectivité.

BUT A2 : Moncton est une collectivité à croissance intelligente. Notre cadre bâti est conçu de manière à faciliter des choix durables dans la vie de tous les jours des résidents et des visiteurs.

La conception des bâtiments et le plan d'aménagement des quartiers ont une importante incidence sur le milieu naturel et la santé humaine. Une croissance intelligente fait notamment référence à des quartiers à usage mixte et des quartiers d'ensembles domiciliaires à haute densité qui appuient le transport actif et le transport en commun. Les infrastructures écologiques, la conservation d'importants paysages naturels et la création d'espaces verts communautaires sont toutes des éléments clés des collectivités écologiques et en santé.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Nombre d'unités d'habitation au cœur du centre-ville	Augmenter de 500 le nombre d'unités d'habitation de façon à avoir au total 4 100 unités d'ici 2016.	<ul style="list-style-type: none"> - Vision d'aménagement pour le centre-ville et le nord du boulevard Wheeler - Révision du plan d'aménagement municipal 	<ul style="list-style-type: none"> A2(a) - Mettre à jour les arrêtés de zonage et les arrêtés sur les lotissements de manière à refléter les résultats de la révision du plan municipal (les principes d'une croissance intelligente, l'ensemble de la conception des rues, l'aménagement axé sur le transport en commun, l'aménagement résidentiel de haute densité, etc.). A2(b) - Élaborer un plan directeur de transport combiné et régional.
Aménagement des terrains dits « vierges » par opposition à aménagement des friches industrielles	Réduire le pourcentage d'aménagement des zones vertes.		<ul style="list-style-type: none"> A2(c) - Mettre au point un inventaire des friches industrielles afin d'obtenir des données de base sur l'aménagement des terrains dits « vierges » et des friches industrielles. A2(d) - Mettre en place une stratégie de réaménagement des friches industrielles afin d'offrir une approche complète et cohérente pour la planification et le réaménagement municipaux des friches industrielles.
Nombre de filières énergétiques dans la collectivité	Augmenter le nombre de filières énergétiques dans la collectivité.		<ul style="list-style-type: none"> A2(e) - Obtenir des données de base sur le nombre actuel de filières énergétiques dans la collectivité.
Pourcentage de couvert arboré	Conserver ou augmenter le pourcentage du couvert arboré et le pourcentage de forêts dont la Ville est propriétaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes de protection et de plantation d'arbres - Plans d'aménagement forestier 	<ul style="list-style-type: none"> A2(f) - Arrêté sur la conservation des arbres (terres publiques et privées) A2(g) - Mettre en œuvre les Phases II (installations) et III (programmes) du Plan directeur de loisirs. A2(h) - Trouver des renseignements de base sur le pourcentage de forêts dont la Ville est propriétaire. A2(i) - Mettre en œuvre une politique et un plan d'aménagement forestier.
Pourcentage d'habitations situées à distance de marche ou de vélo d'une variété d'usages (commerce de détail, magasin d'alimentation, affaires/bureau, épicerie)	Augmenter le pourcentage d'habitations situées à une distance de deux à cinq kilomètres d'une variété d'usages.	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des déplacements à pied (Canada Walk Master Class Case Study) - Révision du plan d'aménagement municipal 	<ul style="list-style-type: none"> A2(b) - Élaborer un plan directeur de transport combiné et régional. A2(a) - Examen des arrêtés de zonage et de lotissement A2(j) - Trouver des renseignements de base sur le pourcentage des habitations situées à une distance de deux à cinq kilomètres des commodités (commerces de détail, installations commerciales, espaces verts et bureaux). A2(k) - Mettre en œuvre des mesures découlant de la vérification des déplacements à pied.
Densité (brute, pourcentage de maisons unifamiliales, nombre d'hectares de terrains aménagés ou aménageables)	Augmenter la densité d'habitations dans Moncton.		

A objectif

collectivité verte

Qualité des eaux de ruissellement

Améliorer la qualité des eaux de ruissellement.

- Programme d'élimination des raccordements croisés
- Règlement P-209 de l'arrêté concernant les dispositifs de gestion de la qualité des eaux de ruissellement
- Programme de surveillance de la qualité des cours d'eau destinés aux loisirs
- Aménagement de terres humides artificielles
- Marais artificiel du parc du Centenaire
- Mise en place de lignes directrices relatives à la lutte contre l'érosion et la sédimentation

- A2(l) - Application des lignes directrices relatives à la lutte contre l'érosion et la sédimentation
- A2(m) - Mise en place de meilleures pratiques de gestion des eaux pluviales efficaces
- A2(n) - Obtenir des renseignements de base sur la qualité des eaux de ruissellement.
- A2(o) - Application des règlements des arrêtés (arrêté sur les eaux usées et sur les eaux de ruissellement)

Quantité d'eaux de ruissellement

Stabilisation de la quantité d'eaux de ruissellement au réseau d'égouts pluviaux

- Programme d'élimination des raccordements croisés
- Exigences de gestion des eaux de ruissellement et infrastructures sur place
- Politiques en matière d'aménagement pour une augmentation zéro des eaux de ruissellement
- Bassins de retenue des eaux de ruissellement
- Amélioration des infrastructures liées aux eaux de ruissellement
- Installation généralisée d'ouvrages d'entrée
- Conception d'un modèle statique de ligne piézométrique
- Programmes de contrôle du débit
- Programmes de réfection et de renouvellement des égouts
- Programmes de réduction de l'infiltration et du captage
- Délimitation des plaines inondables et établissement de la hauteur minimale des bâtiments

- A2(p) - Mettre au point des règlements régissant la surface construite imperméable maximale pour les nouveaux projets d'aménagement.
- A2(q) - Mettre en place un plan ou des lignes directrices de gestion des eaux de ruissellement.
- A2(r) - Élaborer des politiques en matière d'aménagement pour une augmentation zéro des eaux de ruissellement.
- A2(s) - Mettre en œuvre les conclusions de l'étude d'adaptation aux changements climatiques.

BUT A3 : Les ressources en eau de Moncton assurent un approvisionnement sain et fiable pour les besoins à long terme de la collectivité et des organismes naturels.

Une eau saine est essentielle pour chaque collectivité. Bien que le Canada ait d'abondantes quantités d'eau douce, cette précieuse ressource doit être protégée et gardée propre. Il est prioritaire d'utiliser moins d'eau et de protéger les ressources hydriques.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Consommation d'eau par habitant	Réduction de 10 % de la consommation d'eau par habitant d'ici 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Système automatisé de relevé de compteurs d'eau - Arrêté d'arrosage des gazons - Techniques d'économie d'eau municipale dans les espaces verts - Systèmes d'irrigation municipaux efficaces - Programmes d'éducation et de sensibilisation en matière de conservation de l'eau (présentations dans les écoles en 2004, programme des écoles à l'hôtel de ville, conseils en matière de conservation de l'eau sur le site Web de la Ville) - Trousses sur la conservation de l'eau en vente à l'hôtel de ville - Programme de détection des fuites 	<ul style="list-style-type: none"> A3(a) - Continuité du programme de contrôle de la corrosion, programme de contrôle des jonctions fautives, remise en état et renouvellement du réseau de distribution. A3(b) - Installer des instruments de comptage pour le district. A3(c) - Prendre des mesures de détection ciblée des fuites. A3(d) - Programmes permanents de sensibilisation du public à la conservation de l'eau (citernes pluviales, travailleurs de l'utilisation judicieuse de l'eau, semaine de l'eau potable, programme de remplacement de toilettes, appareils sanitaires à faible débit, etc.) A3(e) - S'assurer que les améliorations de plomberie au niveau municipal font appel à des systèmes ou à des appareils sanitaires à faible volume d'eau. A3(f) - Élaborer des politiques visant à contrôler et à protéger les ressources d'eau existantes – peut inclure la collaboration ou le lobbying des décideurs à l'échelle fédérale et provinciale.
Dépassements des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada	Aucun dépassement	<ul style="list-style-type: none"> - Station de traitement d'eau - Programme de remise en état du réseau d'aqueduc - Programme d'intendance de la protection du bassin hydrographique - Programme de prévention du refoulement et des raccordements croisés 	<ul style="list-style-type: none"> A3(d) - Continuité du programme de contrôle de la corrosion, programme de contrôle des jonctions fautives, remise en état et renouvellement du réseau de distribution.
Nombre de plaintes concernant l'eau formulées par les abonnés	Réduire le nombre de plaintes concernant l'eau formulées par les abonnés.		

BUT A4 : Les résidants et les visiteurs ont accès à un réseau de transport abordable et pratique qui encourage des choix durables et sains en matière de transport.

Une trop grande dépendance de l'automobile entraîne de la pollution atmosphérique, des agglomérations dispersées et un faible niveau d'activités physiques. Encourager les déplacements à vélo, à pied ou en transports en commun peut contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique, à la promotion de l'activité physique et à une augmentation de la mobilité des résidants qui ne sont pas propriétaires d'une voiture.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Utilisation des transports en commun par habitant	Augmenter l'utilisation des transports en commun par habitant.	<ul style="list-style-type: none"> - Trajets des autobus du circuit Express - Examen de la Commission de transport Codiac 	<p>A4(a) - Mettre en œuvre les trajets et les changements d'horaire proposés dans le cadre de l'examen de la Commission de transport Codiac.</p> <p>A4(b) - Examiner la structure de gouvernance de la Commission de transport Codiac.</p> <p>A4(c) - Laissez-passer universel de transport en commun pour étudiant (U-PASS) et programme de laissez-passer pour grand employeur.</p> <p>A4(d) - Fournir un plus grand nombre de terminus et d'abribus pratiques et confortables.</p> <p>A4(e) - Élaborer des stratégies de gestion du stationnement telles que le tarif partagé, un tarif de stationnement, des règlements en matière de stationnement.</p>
Pourcentage des navetteurs employant des véhicules à passager unique	Diminuer la part du mode de transport par véhicule à passager unique à 65 % d'ici 2016.	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de transport actif 	<p>A2(b) - Élaborer un plan directeur de transport combiné et régional.</p> <p>A4(f) - Élaborer un programme de transport partagé entre les trois municipalités (y compris des installations de parc-o-bus) et un programme de parc-o-bus.</p>
Kilomètres de pistes cyclables, de trottoirs, de sentiers et de trajets d'autobus	Augmenter le nombre de kilomètres de chacun.	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de planification du transport durable - Apporter des améliorations aux installations pour piétons et cyclistes. - Vérification des déplacements à pied, programme Pédibus et programme Écoliers actifs et en sécurité - Arrêté de zonage sur les exigences régissant les supports à bicyclettes pour les immeubles commerciaux et à unités multiples 	<p>A2(b) - Élaborer un plan directeur de transport combiné et régional.</p> <p>A4(g) - Mise en œuvre continue du plan de transport actif (p. ex. le programme Écoliers actifs et en sécurité)</p> <p>A2(k) - Mettre en œuvre des mesures découlant des conclusions de la vérification des déplacements à pied.</p> <p>A4(h) - Trouver des renseignements de base sur les bandes cyclables, les trottoirs et les sentiers.</p>
Émissions de gaz à effet de serre liées au transport dans toute la ville	Réduire les émissions liées au transport dans toute la ville.	<ul style="list-style-type: none"> - Voir les mesures énumérées ci-dessus. - Gestion des feux de circulation - Plan directeur pour les trottoirs - Comité de planification du transport durable - Initiatives de réglementation de la circulation 	<p>- Voir les mesures énumérées ci-dessus.</p> <p>A4(i) - Élaborer un programme de sensibilisation à la conduite écologique à l'échelle de la collectivité (p. ex. politique relative à la marche au ralenti, entretien des pneus, techniques de conduite).</p> <p>A4(j) - Optimiser le recours aux carrefours giratoires dans la collectivité.</p> <p>A4(k) - Optimiser le système actuel (gestion de la circulation depuis un point central pour améliorer la circulation et les principaux corridors pour offrir des choix plus sécuritaires et plus sains).</p> <p>A4(l) - Élaborer un inventaire des gaz à effet de serre liés au transport à l'échelle de la ville de façon à établir des renseignements de base.</p>

BUT A5 : Les matériaux et les déchets solides sont gérés de telle sorte qu'ils appuient le concept d'une collectivité à « gaspillage zéro ».

Le but d'une collectivité à gaspillage zéro est de réduire au minimum la quantité des déchets acheminés au site d'enfouissement. La matière utilisée est considérablement réduite et les produits sont continuellement réutilisés et recyclés. Les produits et les processus sont conçus de manière à pouvoir être recyclés ou réutilisés facilement et efficacement

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Déchets par habitant (kg)	Réduire la production de déchets à 800 kg par personne par année d'ici 2020.	- Programme de tri sec/humide des ordures	A5(a) - Sensibilisation supplémentaire à la réduction des déchets
Pourcentage des déchets réacheminés	Porter le taux de réacheminement des déchets à 60 % d'ici 2015.	- Les profits découlant de la vente ou du recyclage des rebuts municipaux (programme non officiel dirigé par les employés municipaux) sont remis à l'organisme Water for People. - ReStore d'Habitat pour l'humanité - Programme de biosolides et de compostage de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton - Tri obligatoire des déchets (non commerciaux) - Programme de recyclage des arbres de Noël - Gestion des biosolides	A5(b) - Améliorer l'éducation au sujet du tri des déchets et du système à deux volets. A5(c) - Élaborer une stratégie de sensibilisation au tri des déchets industriels, commerciaux et institutionnels.
Quantité et type de déchets de construction	Tous les déchets de construction sont recyclés ou traités dans des sites d'enfouissement approuvés.	- Utilisation de l'asphalte récupéré - Recyclage des matériaux – division des Services publics	A5(d) - Donner les matériaux de construction utilisés des projets de démolition municipaux à des groupes sans but lucratif, au besoin, projet par projet. A5(e) - Trouver des renseignements de base sur la quantité de matériaux de construction ayant échappé à l'enfouissement.

BUT A6 : Les écosystèmes naturels – habitat, faune et zones écosensibles, et espaces naturels – sont mis en valeur, leur conservation est assurée et ils sont en santé.

Les collectivités durables vivent en équilibre avec le milieu naturel. Les projets d'aménagement dans les sites naturels, particulièrement dans les zones importantes telles que les plaines inondables, les trajets de passage de la faune et les terres humides, sont réduits au minimum. Ces zones et la biodiversité sont plutôt protégées de façon à laisser les processus écologiques assurer la survie du milieu naturel et du monde humain.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Zone de terres forestières	Assurer la conservation des zones de terres forestières ou augmenter ces zones.	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes de protection des arbres et de plantation d'espèces indigènes seulement - Programme de gestion forestière (p. ex. projet forestier du réservoir du chemin McLaughlin 2020) 	<ul style="list-style-type: none"> A2(e) - Arrêté sur la conservation des arbres (pour les terres publiques et privées) qui prévoit des sanctions pour l'abattage d'arbres. A2(h) - Trouver des renseignements de base sur le pourcentage de forêts dont la Ville est propriétaire. A6(a) - Protéger les terres forestières situées à l'intérieur des limites municipales. A6(b) - Travailler en collaboration avec les promoteurs pour réaliser des inspections et conserver les arbres matures. A6(c) - Continuer d'élaborer des programmes éducatifs sur les bassins hydrographiques.
Conservation et restauration des zones riveraines et des zones tampons	Conserver les zones riveraines tampons dans les nouveaux projets d'aménagement.	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de restauration provincial de la rivière Petittcodiac 	<ul style="list-style-type: none"> A6(d) - Officialiser la politique d'aménagement concernant la zone tampon par opposition à terrain d'utilité publique. A6(e) - Orienter les nouveaux aménagements le long de la zone riveraine vers la rivière (conformément à la Vision d'aménagement du centre-ville de Moncton).
Diversité des habitats	Assurer la conservation des différents types d'habitat.		<ul style="list-style-type: none"> A6(f) - Élaborer une politique pour protéger les secteurs naturels (p. ex. des programmes de sensibilisation, d'engagement et de loisirs associés à la Réserve de la biosphère de Fundy).
Dépassements des recommandations pour la qualité de l'eau à des fins récréatives	Aucun dépassement	<ul style="list-style-type: none"> - Normes environnementales pour les projets de construction, le marquage des raccordements croisés et les corrections à y apporter (égouts sanitaires et pluviaux) - Travail en collaboration avec les groupes de protection du bassin hydrographique - Programme de surveillance de la qualité des cours d'eau destinés aux loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> A6(g) - S'assurer de respecter les zones tampons des cours d'eau, y compris dans les projets d'aménagement récréatifs et de sentiers. A6(h) - Établir des partenariats avec des organismes communautaires locaux (Alliance du bassin de la Petittcodiac) pour surveiller la santé des eaux de surface.

BUT B1 : La sécurité alimentaire garantit que tous les membres de la collectivité ont accès, en tout temps, à suffisamment d'aliments nutritifs, sûrs et qui respectent l'environnement.

Les aliments sains constituent une partie importante d'une collectivité en santé. Bien qu'il soit essentiel de manger des aliments nutritifs, il peut être difficile de faire des choix santé et abordables. Il est important de produire des aliments localement et d'encourager la distribution d'aliments à l'échelle locale si l'on veut s'assurer que tout un chacun a accès aux aliments dont il a besoin.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
<p>Importance des produits agricoles locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations agricoles et superficie des terres agricoles - Nombre et types de marchands inscrits au Marché Moncton - Nombre de restaurants utilisant des aliments de source locale 	<p>Maintenir ou augmenter le nombre de fermes en exploitation.</p> <p>Augmenter le nombre de marchands.</p> <p>Augmenter le nombre de restaurants utilisant des aliments produits localement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cabane à sucre de la Ville de Moncton et produits de l'érable - Marché Moncton - Journée agricole portes ouvertes du Nouveau-Brunswick - Atlas des aliments locaux 	<p>B1(a) - Établir un champion officiel de la sécurité alimentaire dans la région afin de définir et de mettre en œuvre des mesures associées à la sécurité alimentaire.</p> <p>B1(b) - Étudier la sécurité alimentaire dans le cadre du processus d'examen du plan d'aménagement municipal.</p> <p>B1(c) - Élaborer une politique municipale sur l'achat des aliments sains et locaux.</p> <p>B1(d) - Examiner la faisabilité d'augmenter les jours ou les heures d'exploitation du Marché Moncton.</p>
<p>Nombre de zones agricoles urbaines comme les jardins communautaires et superficie de celles-ci</p>	<p>Augmenter le nombre de jardins communautaires dans Moncton.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Incorporer la sécurité alimentaire au processus d'examen du plan d'aménagement municipal. 	<p>B1(e) - Élaborer une politique concernant les espaces de jardinage communautaire dans les parcs municipaux ou autres endroits appropriés.</p>
<p>Taux d'utilisation des banques alimentaires</p>	<p>Diminuer de 15 % le nombre de personnes ayant recours aux banques alimentaires d'ici 2015.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs locaux approvisionnent les banques alimentaires. - Cuisine éducative Mapleton de Moncton Headstart - Programmes et installations du YMCA (jardin communautaire, centre alimentaire, ateliers de préparation d'aliments maison pour bébés) 	

BUT B2 : Moncton est une collectivité piétonne avec un accès à un mélange diversifié d'activités, de programmes et d'installations de mieux-être et de loisirs qui permet un mode de vie sain et actif, toute l'année.

Les collectivités où il est sécuritaire et possible de marcher élargissent pour les citoyens l'accès aux services, aux programmes, aux parcs et aux sentiers qui offrent des activités récréatives et des moments de plaisir. Les collectivités où on peut circuler à pied sont bénéfiques pour la santé physique et mentale des résidents.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Kilomètres de sentiers par habitant; kilomètres de sentiers entretenus durant les mois d'hiver	Augmenter le nombre de kilomètres de sentiers dans Moncton.	<ul style="list-style-type: none"> - Parc linéaire/Plan des corridors verts - Mesures du plan de transport actif en cours - Améliorations à d'importants corridors tels que celui du chemin Mountain 	A4(k) - Mise en œuvre continue du plan de transport actif
Nombre d'installations et de programmes récréatifs; nombre de réservations d'installations; inscriptions au programme; nombre d'installations récréatives extérieures à longueur d'année; nombre de parcs; superficie des parcs par habitant	Augmenter le nombre d'installations récréatives et les programmes de loisirs.	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de patinoires extérieures - Programme de terrains de jeu - Installations et infrastructures récréatives pour les parcs et les sentiers existants - Programme Écoliers actifs et en sécurité - Programme de casiers à vélos et programme de supports à vélos - Programme En mouvement - Zoo de Magnetic Hill - Programmes éducatifs scientifiques en plein air 	B2(a) - Accroître les programmes éducatifs et récréatifs en plein air tels que le programme pilote de géocachette.
Nombre de médecins de famille par habitant	Augmenter le nombre de médecins.	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Moncton Multiples - Moncton Headstart - Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick 	B2(b) - Trouver des renseignements de base sur le nombre d'installations et de programmes récréatifs (fait partie du Plan directeur de loisirs).
Nombre de programmes de mieux-être	Augmenter le nombre de programmes de mieux-être.		B2(c) - Trouver des renseignements de base sur le nombre de programmes de mieux-être à Moncton.
Indice de masse corporelle (IMC)	Ramener le taux de personnes obèses à la moyenne nationale de 14,5 %.		A2(g) - Mettre en œuvre les Phases II (installations) et III (programmes) du Plan directeur de loisirs.

BUT B3 : Moncton est une collectivité sûre, bienveillante et accessible où les résidants et les visiteurs se sentent les bienvenus et solidaires.

Les citoyens doivent se sentir en sécurité dans leur collectivité sinon ils auront moins tendance à circuler à pied, à socialiser avec leurs voisins et à profiter des possibilités que leur offre la collectivité. La sécurité est un des piliers d'une ville agréable, dynamique et durable.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Taux de criminalité global	Continuer d'avoir un taux de criminalité significativement inférieur à la moyenne nationale.	<ul style="list-style-type: none"> - Comité consultatif sur la sécurité publique de la Ville de Moncton - Le guide du bon voisin - Comité sur l'accessibilité de Moncton 	<p>B3(a) - Offrir de la formation au personnel sur les principes de la prévention du crime par l'aménagement du milieu.</p>
Perception des citoyens à l'égard de la sécurité	Accroître le sentiment de sécurité dans Moncton.	<ul style="list-style-type: none"> - Voir les mesures ci-dessus. - Comité consultatif des aînés créé par le maire 	<p>B3(b) - Élaborer des politiques renforcées visant à s'assurer que les infrastructures appropriées sont en place pour les citoyens handicapés (p. ex. installer des systèmes d'alerte sonore pour les piétons afin de respecter les normes nationales actuelles).</p>

BUT B4 : Moncton offre un mélange approprié et abordable de logements de qualité (pour ce qui est des types de logement, de la dimension des logements et de leur densité). Tout le monde a un toit sur la tête.

Les besoins en matière de logement sont variés dans une ville hétérogène. Des politiques et des mesures d'aide doivent être mises en place pour s'assurer de la disponibilité de logements appropriés pour toute la population de Moncton.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Nombre de mises en chantier; nouvelles unités d'habitation multifamiliales représentées comme un pourcentage du nombre total de nouvelles unités résidentielles	Augmenter le pourcentage de constructions d'unités d'habitation multifamiliales.	- Voir les mesures ci-dessus.	
Sans-abrisme (nombre de lits d'hébergement disponibles et utilisés; nombre de personnes ayant eu recours à des lits d'hébergement)	Diminuer de 15 % le nombre de nuits passées dans un refuge d'ici 2015.	- Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton	B4(a) - Continuer la mise en œuvre du plan communautaire de lutte contre l'itinérance du Grand Moncton 2007 élaboré par le Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance du gouvernement du Canada. Le fait de poursuivre la mise en œuvre de ce plan permettra d'obtenir le financement adéquat pour les projets choisis ayant pour but de s'attaquer à l'itinérance dans la région du Grand Moncton.
Logement abordable (loyer mensuel moyen; taux d'inoccupation; nombre de logements subventionnés par le gouvernement provincial; nombre de logements abordables; nombre de personnes sur la liste d'attente de logements subventionnés par le gouvernement provincial)	Augmenter de 15 % le nombre de logements abordables d'ici 2015. Diminuer de 15 % le nombre de personnes en attente d'un logement social d'ici 2015.	- Voir les mesures ci-dessus.	B4(b) - Voir les mesures ci-dessus. - Trouver des renseignements de base sur la densité et le type d'habitations.

BUT C1 : Moncton est une collectivité inclusive qui valorise et salue la diversité.

Les collectivités tolérantes et inclusives font bon accueil aux nombreuses personnes de nationalités différentes qui apportent des nouvelles idées, de nouveaux points de vue et une nouvelle énergie à la collectivité. Une collectivité diversifiée est accueillante pour les nouveaux arrivants qui se sentent alors en sécurité dans leur nouvelle demeure.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Diversité ethnique de la population	Accroître la diversité ethnique de Moncton.	<ul style="list-style-type: none"> - Comité consultatif des aînés créé par le maire - Comité consultatif des jeunes créé par le maire - Comité sur l'accessibilité de Moncton - Services offerts par l'Association multiculturelle du Grand Moncton (établissement/installation, formation linguistique, emploi, technologie, garderie) - Festival multiculturel de l'Association multiculturelle du Grand Moncton - Politique de la Ville de Moncton sur les langues officielles 	C1(a) - Élaborer et mettre en œuvre un nouveau modèle d'immigration (comprenant la création d'un poste de spécialiste de l'immigration ainsi que l'élaboration d'un plan stratégique).
Nombre de visites des versions française et anglaise du site Web de la Ville	Augmenter le nombre de visites des versions française et anglaise du site Web de la Ville.		
Nombre d'immigrants et pourcentage de la population totale	Augmenter le nombre d'immigrants qui arrivent et qui restent à Moncton.		
-----	-----	-----	-----
Nombre de plaintes de discrimination déposées	Aucune plainte	<ul style="list-style-type: none"> - Voir les mesures énumérées ci-dessus. 	C1(b) - Trouver des renseignements de base sur le nombre de plaintes de discrimination déposées.

BUT C2 : Les résidants et les visiteurs sont au courant des diverses possibilités qui existent dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine, et y ont accès.

Une scène des arts et de la culture pleine de vitalité aide à définir une collectivité. Les résidants souhaitent avoir une forte scène culturelle et s'attendent à une scène culturelle qui reflète et met en valeur la diversité et le caractère unique de leur collectivité.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Nombre de propriétés dans le Répertoire canadien des lieux historiques	Augmenter le nombre de propriétés dans le Répertoire canadien des lieux historiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Visites à pied guidées et historiques du Musée de Moncton - Cartes des visites à pied historiques du centre-ville de Moncton - Étude des clauses de conservation du patrimoine du plan d'aménagement municipal 	<ul style="list-style-type: none"> C2(a) - Créer un programme de prix pour le patrimoine de Moncton. C2(b) - Organiser une visite à pied autoguidée du centre-ville mettant en valeur les bâtiments historiques et l'art public de Moncton. C2(c) - Examiner l'arrêté sur la sauvegarde du patrimoine C2(d) - Créer et installer des panneaux d'interprétation illustrant le passé de Moncton. C2(e) - Achever les travaux du Centre de découverte des transports. C2(f) - Préparer un plan de la maison Treitz. C2(g) - Élargir la gamme de programmes, d'activités et de services visant le patrimoine et les musées.
Nombre de propriétés dans les secteurs sauvegardés telles qu'elles sont répertoriées dans l'arrêté sur la sauvegarde du patrimoine.	Augmenter le nombre de propriétés en zones protégées.	<ul style="list-style-type: none"> - Voir les mesures énumérées ci-dessus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Voir les mesures énumérées ci-dessus.
Nombre de participants aux manifestations artistiques et culturelles, nombre de centres offrant des possibilités culturelles; nombre de groupes inscrits dans la page des groupes culturels de la Ville	Augmenter le nombre de manifestations culturelles et accroître la participation aux manifestations culturelles.	<ul style="list-style-type: none"> - Politique municipale d'intégration de l'art aux lieux publics - Politique d'acquisition d'œuvres d'art - Politique culturelle et artistique - Série culturelle estivale de Moncton - Galerie Moncton - Beau Canada - Festival de musique de Magnetic Hill - Casino 	<ul style="list-style-type: none"> C2(h) - Mettre en œuvre le plan culturel. C2(i) - Créer des plans de communication pour promouvoir les événements. C2(j) - Établir un calendrier culturel à des fins de promotion. C2(k) - Continuer les partenariats avec d'autres ordres de gouvernement pour soutenir les arts, la culture et le patrimoine (fait partie du plan culturel). C2(l) - Organiser des ateliers sur les compétences en création d'entreprise pour le secteur culturel (fait partie du plan culturel). C2(m) - Mettre en valeur la série estivale des arts de la scène de la Ville de Moncton (fait partie du plan culturel). C2(n) - Étudier la possibilité de créer un musée d'art contemporain à Moncton (fait partie du plan culturel). C2(o) - Mettre en place une série d'événements artistiques à l'hôtel de ville (fait partie du plan culturel). C2(p) - Trouver des renseignements de base sur le nombre de manifestations culturelles et sur le nombre de participants aux manifestations culturelles.

BUT C3 : Les quartiers sont uniques et distincts. Ils sont conçus par leurs résidents.

Les quartiers attrayants, à usage mixte, où l'on peut circuler à pied, sont la base des collectivités durables. Des quartiers énergiques offrent un accès pratique au travail, au magasinage et aux loisirs. Ils créent des possibilités d'interaction et de collaboration entre voisins.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
<p>Nombre de fêtes de quartier; nombre de patinoires extérieures; nombre de comités de quartier inscrits</p>	<p>Augmenter le nombre de groupes communautaires et d'événements de quartier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'aménagement secondaire du quartier Sunny Brae - Programme de fêtes de quartier - Programme de patinoires extérieures - Programme de supervision des terrains de jeu - Inscription des comités de quartier - Le guide du bon voisin 	<p>C3(a) - Planification supplémentaire des quartiers (autonome ou incorporée au processus d'examen du plan municipal)</p> <p>C3(b) - Élaborer et mettre en œuvre un programme de reconnaissance des quartiers pour reconnaître le caractère distinct et historique de nos quartiers dans la planification et l'aménagement des quartiers.</p> <p>C3(c) - Poursuivre le programme de subventions aux quartiers pour financer les besoins des quartiers tels que les superviseurs des parcs ou les patinoires extérieures.</p> <p>C3(d) - Convertir des zones urbaines en zones d'événements (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).</p> <p>C3(e) - Embellir les murs pleins du centre-ville avec des fresques (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).</p> <p>C3(f) - Créer une galerie extérieure ou un espace réservé au musée (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).</p> <p>C3(g) - Installer des œuvres d'art ainsi que des supports à bicyclettes de conception artistique le long du parc riverain et des sentiers (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).</p> <p>C3(h) - Quartier culturel du centre-ville facilement reconnaissable (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).</p> <p>C2(m) - Mettre en valeur la série estivale des arts de la scène de la Ville de Moncton (fait partie du plan culturel).</p>
<p>Se reporter au But A2 : Indicateurs, cibles et actions de croissance intelligente</p>			

BUT D1 : En tirant parti de la force grandissante des économies innovatrices et des économies axées sur les connaissances, Moncton devient un chef de file de l'économie verte.

Notre modèle économique actuel requiert d'énormes quantités de ressources naturelles et produit beaucoup de déchets dangereux. La transition à une économie plus verte contribuera à protéger l'environnement et assurera la prospérité de nombreuses générations à venir.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Pourcentage d'employés à Moncton travaillant dans des entreprises des domaines de l'environnement, de l'ingénierie et de l'énergie.	Augmenter le nombre d'employés travaillant dans des entreprises des domaines de l'environnement, de l'ingénierie et de l'énergie.		D1(a) - Mettre en œuvre les initiatives identifiées en vertu de la priorité n° 1 de la stratégie de développement économique de la Ville de Moncton de 2010.
Ratio de la population par rapport aux emplois	Augmenter le nombre d'emplois par habitant dans Moncton.		
Revenu moyen	Augmenter le revenu moyen.		

BUT D2 : Des possibilités diversifiées d'apprentissage permanent comblent les besoins de la collectivité et de l'économie.

Les secteurs émergents de l'économie exigent une main-d'œuvre talentueuse et instruite. L'éducation permanente offre aux résidents les compétences dont ils ont besoin dans les secteurs de l'économie axés sur l'écologie et les connaissances et fournissent aux entreprises tout un flot de travailleurs compétents.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Coût moyen de la scolarité	Maintenir le coût des études postsecondaires comparable à la moyenne nationale.	- Moncton Headstart - Association multiculturelle du Grand Moncton	D2(a) - Continuer la mise en œuvre du Plan annuel 2010-2011 de l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail préparé par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Ce plan donne un aperçu des priorités et des stratégies de la province ainsi que des renseignements pour l'exercice financier sur le développement de la main-d'œuvre, la formation et le perfectionnement des compétences, et les services d'enseignement communautaire aux adultes.
Niveaux d'inscription dans les établissements d'enseignement	Augmenter le nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire.	- Université de Nouveau-Brunswick, campus de Moncton, Université Crandall, Université de Moncton, CCNB, campus de Moncton, Atlantic Business College, Moncton Flight College, McKenzie College, Eastern College, Oulton College	
Nombre d'établissements et de programmes qui offrent de la formation scolaire et de la formation pour la main-d'œuvre.	Augmenter le nombre de programmes de formation de la main-d'œuvre et le nombre de places dans ces programmes.		D2(b) - Mettre en œuvre les initiatives identifiées en vertu de la priorité n° 2 de la stratégie de développement économique de la Ville de Moncton de 2010.
Population selon le niveau d'instruction atteint	Porter à 55 % d'ici 2016 le nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires.		

BUT D3 : En tant que ville de choix pour les événements touristiques, sportifs et de divertissement dans les Maritimes, Moncton est connue pour être un chef de file dans l'organisation de ces événements d'une manière qui respecte l'environnement. Les événements à grande échelle contribuent à doré l'image de Moncton en augmentant l'attention des médias et en attirant des visiteurs.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Nombre d'événements touristiques, sportifs et de divertissement par année	Augmenter le nombre d'événements touristiques, sportifs et de divertissement ayant lieu à Moncton chaque année.	<ul style="list-style-type: none"> - Championnats du monde juniors d'athlétisme 2010 de l'Association internationale des Fédérations d'athlétisme (IAAF) - Beau Canada - Grands concerts 	<p>D3(a) - Mettre en œuvre les initiatives identifiées en vertu de la priorité n° 6 de la stratégie de développement économique de la Ville de Moncton de 2010.</p> <p>D3(b) - Trouver des renseignements de base sur le nombre d'événements de tourisme, de sport et de divertissement ayant lieu chaque année à Moncton et le nombre d'événements ayant recours à des pratiques respectueuses de l'environnement.</p> <p>D3(c) - Étudier la possibilité de devenir membre du Green Meeting Industry Council et adopter un ensemble officiel de normes internationales relatives aux réunions vertes afin d'offrir des conseils aux organisateurs d'événements (p. ex. la norme BS 8901 ou APEX).</p>
Nombre d'événements organisés d'une manière respectueuse de l'environnement	Augmenter le nombre d'événements organisés d'une manière respectueuse de l'environnement.		

BUT D4 : Une vaste gamme d'outils et d'incitatifs économiques sont en place pour encourager des activités de développement durable. Il faudra se munir des outils appropriés pour utiliser les investissements dans un contexte d'économie verte et durable, et les orienter dans ce sens. En transformant l'économie de façon à ce qu'elle soit orientée vers des secteurs axés sur l'écologie et les connaissances qui respectent l'environnement, la Ville aura plus de facilité à atteindre ses buts généraux de développement durable.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Nombre d'outils et d'incitatifs; taux d'utilisation des outils ou des incitatifs; nombre de candidats potentiels au prix de développement durable	Augmenter le nombre d'incitatifs pour le développement durable.		<p>D4(a) - Créer un programme de dégrèvement fiscal pour les projets de développement durable et d'aménagement des friches industrielles.</p> <p>D4(b) - Étudier la possibilité de droits d'aménagement au cours de l'examen du plan d'aménagement municipal.</p> <p>D4(c) - Prix de développement durable</p> <p>D4(d) - Trouver des renseignements de base sur les programmes existants de mesures incitatives pour le développement durable.</p> <p>D4(e) - Approbations accélérées pour les bâtiments écologiques</p>

BUT D5 : La responsabilité financière est fortement liée à la durabilité. Les dépenses sont directement alignées sur les priorités en matière de développement durable.

Les dépenses augmentent sans cesse même si les revenus sont limités. Le fait d'imputer les dépenses à l'atteinte d'objectifs de développement durable aidera la Ville à distribuer les ressources limitées le plus efficacement possible.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Nombre de services qui atteignent les cibles du budget.	Tous les services doivent atteindre les cibles du budget.	- « Vos impôts municipaux à l'œuvre »	D5(a) - Élaborer des rapports financiers durables.

BUT E1 : La durabilité est institutionnalisée à l'échelle municipale et individuelle ainsi que dans le secteur privé de sorte que les considérations de développement durable soient intégrées dans la prise de décision de tous les jours.

La mise en œuvre d'une stratégie globale à long terme suppose que de nombreuses décisions quotidiennes sont prises en gardant à l'esprit le concept de durabilité et le plan de développement durable de la Ville. Pour que le processus décisionnel soit réellement fondé sur les principes du développement durable, il doit avoir une vision à long terme.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Nombre de partenaires dans le Plan de développement durable	Identifier des partenaires clés et s'assurer de leur participation d'ici 2012.	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de l'environnement de la Ville de Moncton - Programmes de participation et de sensibilisation à l'environnement (PPC, Jour de la Terre, Équipes ÉcoAction, Une heure pour la Planète, programmes d'activités éducatives en plein air pour les écoles, concours et formation liés à l'Envirothon, Initiative de la biosphère de Fundy de l'UNESCO) - Groupe de travail de la foresterie SENB - Forêts modèles de Fundy 	<p>E1(a) - Créer une « trousse éducative » pour appuyer l'engagement interne et externe envers les buts fixés.</p> <p>E1(b) - Incorporer des considérations de durabilité supplémentaires dans le rapport actuel du conseil utilisé par le personnel municipal.</p> <p>E1(c) - Faire en sorte que le personnel de la Ville accorde une plus grande priorité à sa responsabilité générale envers le développement durable à l'échelle de la municipalité.</p> <p>E1(d) - Offrir une formation en développement durable pour le personnel (p. ex. qu'est-ce que le développement durable, qu'est-ce que le Plan intégré de durabilité communautaire, quel est le rôle du personnel dans l'atteinte des buts ou la mise en œuvre des mesures, l'occasion pour le personnel d'apporter sa contribution au Plan intégré de durabilité communautaire).</p> <p>E1(e) - Élaborer une entente ou un programme de partenariat pour le Plan de développement durable.</p> <p>E1(f) - Éléments de mise en œuvre et de suivi du Plan de développement durable.</p> <p>E1(g) - Offrir une formation en conception écologique pour le personnel d'inspection des bâtiments.</p>
Nombre de décisions prises par le conseil qui sont alignées sur le concept du développement durable.	Augmenter le nombre de décisions prises par le conseil qui sont alignées sur le concept du développement durable.		
Nombre de services qui atteignent les cibles du plan de développement durable ou qui affichent des progrès à cet égard	Tous les services doivent faire des progrès dans leurs efforts pour atteindre les cibles du plan de développement durable.		

BUT E2 : La performance et les progrès en matière de développement durable sont évalués et présentés sur une base régulière.
 Sans surveillance continue, il est difficile de savoir si la collectivité fait des progrès en matière de développement durable. La surveillance permet aux décideurs de comprendre quelles mesures fonctionnent et lesquelles auraient peut-être besoin d'être modifiées.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Les progrès sont mesurés et présentés annuellement.	Bulletin de rendement annuel du Plan de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport « Vos impôts municipaux à l'œuvre » - Rapports du Bilan de l'année 	E2(a) - Mener un sondage sur la satisfaction des citoyens. E2(b) - Inclure sur une base régulière une version à jour du Plan de développement durable dans chacun des bulletins <i>Resurgo</i> . E2(c) - Ajouter une composante rapport pour le Plan de développement durable aux publications annuelles « Vos impôts municipaux à l'œuvre » et Bilan de l'année.
Nombre de téléchargements des rapports à partir du site Web de la Ville	Augmenter le nombre de rapports téléchargés.		E2(d) - Publier régulièrement des articles d'information liés à l'environnement et à la durabilité sur le site Web de la Ville.

But E3 : Les citoyens engagés ont la capacité et la possibilité de participer à une grande variété d'activités communautaires.
 Les citoyens engagés font en sorte que les représentants élus et les gouvernements assument leurs responsabilités. Les citoyens qui appuient activement les initiatives de développement durable et qui se battent pour de telles initiatives s'assurent que la Ville prend les mesures nécessaires pour un avenir viable.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Participation des électeurs	D'ici 2016, au moins 50 % des électeurs admissibles à Moncton voteront aux élections.		E3(a) - Élaborer un programme continu d'éducation du public (p. ex. le rôle de l'administration municipale, pourquoi le fait de voter est important) ainsi que des services de soutien (p. ex. services de garde d'enfants et de transport) pour augmenter le taux de participation des électeurs aux élections municipales.
Présence par habitant aux activités de consultation publique	Augmenter la présence par habitant aux activités de consultation.		E3(b) - Élaborer un programme afin d'encourager la participation des citoyens aux activités municipales (p. ex. cours sur l'organisation d'une campagne, formation du conseil). E3(c) - Étudier et mettre en place plusieurs réseaux afin d'établir régulièrement un dialogue ou des communications avec les citoyens au sujet d'activités, de services et de questions communautaires.

BUT E4 : Une population variée et active de bénévoles joue un rôle important dans le solide tissu social de Moncton.

Un fort esprit de bénévolat est l'une des façons les plus efficaces pour une collectivité de travailler à l'atteinte de la durabilité. Le bénévolat reconnaît que chacun a la responsabilité de créer une solide collectivité durable.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Nombre d'heures de bénévolat	Augmenter le nombre d'heures de bénévolat à Moncton.	- Comités du maire	E4(a) - Travailler avec le Centre du bénévolat du Sud-Est du Nouveau-Brunswick et faire appel à ses services lorsque c'est possible. E4(b) - Organiser une exposition annuelle ou semestrielle sur le bénévolat, en partenariat avec la collectivité, au besoin.
Données démographiques sur la population de bénévoles	Accroître la diversité des bénévoles dans Moncton.		

BUT E5 : La coopération des trois municipalités est encouragée afin de mettre en œuvre des initiatives de durabilité.

Les questions qui concernent le développement durable ne sont pas nécessairement contenues dans les limites municipales. Par conséquent, une approche de coopération entre municipalités voisines fait souvent partie intégrante des solutions aux enjeux de durabilité.

Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
Pourcentage d'initiatives et de programmes entrepris grâce à la coopération des trois municipalités.	Augmenter le pourcentage des initiatives et des programmes entrepris grâce à la coopération des trois municipalités.		A2(b) - Élaborer un plan directeur de transport combiné et régional. E5(a) - Élaborer et mettre en œuvre des programmes associés à la Réserve de la biosphère de Fundy désignée par l'UNESCO. E5(b) - Mettre en œuvre des initiatives de la stratégie de développement économique de la Ville de Moncton de 2010 liées au fait de jouer un rôle prépondérant dans les initiatives de développement économique régional (priorité n° 8). E5(c) - Organiser des réunions annuelles ou trimestrielles avec les trois municipalités (pour le personnel et le conseil) pour discuter des différents enjeux et des progrès réalisés dans le cadre du Plan intégré de durabilité communautaire.

BUT E6 : Les jeunes et les personnes âgées participent activement aux activités communautaires et ont un rôle de leadership important au sein de la collectivité.

Pour qu'une collectivité soit viable, il est essentiel de s'assurer que les jeunes et les personnes âgées sont bien représentés au sein de la municipalité. Faire participer les personnes âgées permet à celles-ci de partager leurs expériences et leurs opinions; travailler auprès des jeunes augmente les chances que ceux-ci continueront de participer activement à la vie communautaire et de s'engager dans leur avenir.

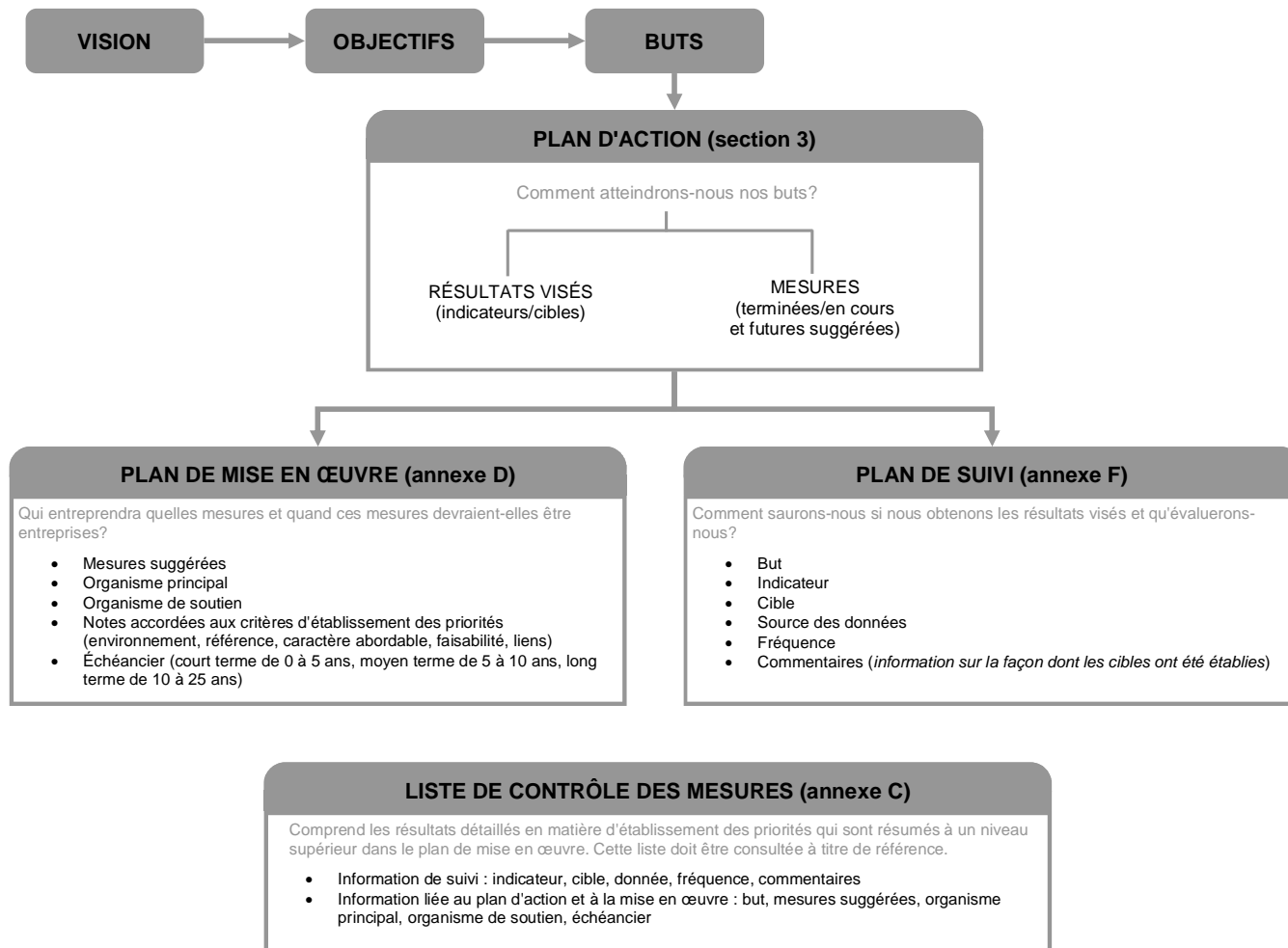
Résultats visés		Mesures	
Indicateur	Cible	Terminées/en cours	Mesures futures suggérées
<p>Nombre de jeunes siégeant à des conseils, à des commissions et à des comités municipaux; nombre de possibilités de bénévolat pour les jeunes inscrits dans le Répertoire des jeunes du Grand Moncton</p>	<p>Accroître les possibilités de bénévolat pour les jeunes.</p> <p>Augmenter le nombre de jeunes siégeant à des conseils et des commissions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comité consultatif des jeunes créé par le maire - Festival Jeunesse - Comité sur la qualité de vie 	<p>E6(a) - Élaborer un programme de jeunes siégeant à des conseils.</p> <p>E6(b) - Promouvoir le bénévolat chez les jeunes lors des festivals et des événements culturels.</p> <p>E6(c) - Vidéo « Une jeunesse convenable »; projet d'une nouvelle Maison des jeunes</p>
<p>Nombre de personnes âgées siégeant à des conseils, à des commissions et à des comités municipaux; nombre de possibilités de bénévolat pour les personnes âgées inscrites dans le Centre du bénévolat du Sud-Est du Nouveau-Brunswick</p>	<p>Accroître les possibilités de bénévolat pour les personnes âgées.</p> <p>Augmenter le nombre de personnes âgées siégeant à des conseils et des commissions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comité consultatif des aînés - Registre des aînés du Service d'incendie de Moncton - Section des aînés du site Web de la Ville - Sous-comité des entreprises adaptées aux besoins des aînés - Célébration annuelle de la Journée internationale des personnes âgées - Sous-comité des communications avec les aînés - Projet de recherche visant à faire de Moncton une ville adaptée aux besoins des aînés - Brochure et Centre d'information des aînés 	<p>E6(d) - Programme de prix des entreprises adaptées aux besoins des aînés</p> <p>E6(e) - Trouver des renseignements de base sur les possibilités de bénévolat pour les jeunes.</p> <p>E6(f) - Trouver des renseignements de base sur les possibilités de bénévolat pour les personnes âgées.</p> <p>E6(g) - Poursuivre la construction d'un nouveau centre destiné aux aînés.</p>

4. MISE EN ŒUVRE

Comment y parvenir?

Bien que le plan d'action à la section 3 décrive comment Moncton prévoit atteindre ses objectifs en matière de développement durable, il est nécessaire d'obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont elle prévoit véritablement s'y prendre. Le plan de développement durable comprend un certain nombre d'annexes qui permettent de

répondre à cette question. Le diagramme ci-dessous illustre la façon dont les différentes annexes sont reliées au cadre de planification. Il peut servir de guide pour le lecteur lorsque celui-ci passe en revue le reste du document.



Renseignements sur les mesures

En guise de point de départ, des renseignements additionnels sur les mesures futures suggérées, lesquelles sont brièvement décrites dans le plan d'action, sont fournis à l'Annexe C – Liste de contrôle. Les différents types de renseignements additionnels sont décrits ci-après.

L'organisme principal est l'organisme responsable d'engager une mesure et de recruter d'autres organismes de soutien pour l'aider au besoin.

On entend par organismes de soutien les organismes ou les agences qui vont aider l'organisme principal à mettre en œuvre une mesure, soit en apportant du financement, en partageant leurs connaissances, en fournissant de la main-d'œuvre, en apportant une expertise, etc.

Établissement des priorités

Lorsque tout constitue une priorité, rien n'est plus une priorité. Avec 5 objectifs, 24 buts et plus de 140 mesures futures ainsi qu'un échéancier et des ressources limitées, il est manifestement nécessaire d'établir des priorités. Dans cette optique, une série de critères d'évaluation ont été choisis pour faciliter l'établissement des priorités des mesures futures de manière logique et cohérente. Chaque critère et la note qui lui est accordée sont décrits aux paragraphes suivants. Toutes les mesures ont été évaluées sur un total de 30 points; les résultats détaillés de l'attribution des notes sont présentés à l'Annexe D – Plan de mise en œuvre.

Possibilité d'impact positif sur l'environnement (/10).

L'environnement est souvent décrit comme le pilier central du développement durable; un environnement sain est le fondement sur lequel reposent une économie et une société saines. Impossible pour les collectivités de prospérer sans les éléments essentiels que sont notamment de l'air pur et une eau propre. Compte tenu de cette réalité, chaque mesure a été évaluée en fonction de sa potentielle contribution aux résultats en matière de développement durable liés à de l'air pur, une eau propre et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Obtention de données de base (/5). Assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan de développement durable –

progressons-nous vers l'atteinte de nos buts? – constitue une partie importante du Plan (voir la section 5 pour de plus amples renseignements). Le point de départ de l'exercice de suivi consiste à établir des données de base pour les indicateurs qui ont été choisis pour le Plan. Un indicateur est une mesure qui aide à suivre les progrès au fil du temps. Les données de base sont des renseignements quantitatifs de base qui sont recueillis pour un indicateur avant qu'un programme, une politique ou un plan ne soit mis en œuvre. Dans le cas du Plan de développement durable, les données de base serviront à fournir un point de référence pour évaluer l'incidence des diverses mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan. Bien qu'il existe des données de base pour un certain nombre d'indicateurs définis dans le Plan, plusieurs lacunes restent à combler. Étant donné l'importance d'établir des données de base pour les indicateurs dès le début de la mise en œuvre du Plan, une mesure future visant à recueillir des données de base a été suggérée lorsque des lacunes étaient observées. Par conséquent, les mesures futures qui visaient à recueillir des données de base se sont vues accorder une plus grande priorité que celles qui n'avaient pas cet objectif.

Caractère abordable (/5). Les mesures ont été évaluées selon une estimation de leur caractère abordable. Parmi les conditions qui rendent les mesures plus abordables, mentionnons les mesures à faible coût ou sans aucuns frais (utiliser les ressources et les biens existants, mais de manière différente), les mesures pouvant s'autofinancer (financées à partir des économies réalisées) ou les situations où l'on s'attend à ce que des ressources comme des subventions ou des programmes de financement soient disponibles pour mettre en œuvre une mesure donnée.

Facilité de la mise en œuvre (/5). Les mesures ont été évaluées en fonction de l'éventuelle facilité de leur mise en œuvre. Parmi les conditions qui contribueraient à la faisabilité des mesures, mentionnons le fait que les conditions préalables nécessaires soient en place, que les principaux intervenants donnent leur appui, que certains travaux préliminaires/progrès ont été réalisés ou que le régime de réglementation est en place ou neutre.

Liens aux autres buts (/5). Une prémisses fondamentale du développement durable est le concept des « systèmes globaux » – comprendre que les collectivités sont des systèmes complexes

faits de liens et d'interactions entre les différents éléments qui constituent la collectivité. En reconnaissant qu'une mesure prise pour atteindre un but peut avoir une incidence sur les progrès, ou le peu de progrès, réalisés vers l'atteinte d'un autre but, des mesures potentielles ont été évaluées quant à la possibilité qu'elles contribuent à l'atteinte de nombreux autres buts du Plan de développement durable.

Plan de mise en œuvre

Afin de donner forme au plan de mise en œuvre – et particulièrement aux périodes au cours desquelles des mesures précises pourraient être effectuées – on s'est servi du pointage total pour regrouper les mesures dans les échéanciers suggérés suivants :

Période	Échelle de pointage	Nombre de mesures
À court terme (de 0 à 5 ans)	de 20 à 30	70
À moyen terme (de 5 à 10 ans)	de 15 à 19	39
À long terme (de 10 à 25 ans)	de 0 à 14	33

On trouvera à l'annexe D le plan de mise en œuvre, dans lequel des mesures sont énumérées en fonction de l'échéancier prévu pour chacune.

Harmonisation

Étant donné qu'il s'agit d'un « document général » dans la hiérarchie du cadre de planification de Moncton, il est important que les politiques et les plans de la Ville soient harmonisés et compatibles avec le Plan de développement durable. Par exemple, le plan d'aménagement municipal de Moncton fait actuellement l'objet d'un examen complet et sera conçu en fonction des cinq objectifs proposés dans le Plan de développement durable.

Cadre décisionnel

Le Plan de développement durable est un document à long terme qui a pour but de guider la collectivité vers l'atteinte de la durabilité. Le Plan est fondé sur un cadre de planification intégrée qui tient compte de la dimension environnementale, sociale, culturelle, économique et de gouvernance de la collectivité. Comme pour tout processus de planification à long terme, il y a un risque que les décideurs fassent des choix en fonction surtout des besoins à court terme ou d'une seule dimension de la durabilité plutôt qu'en fonction de la méthode intégrée requise. Afin d'atténuer ce risque, on suggère d'ajouter des considérations liées à la durabilité au modèle existant de rapport qui est utilisé par le personnel de la Ville pour préparer les rapports et les recommandations à présenter au conseil.

Un modèle de cadre décisionnel a été préparé pour que la Ville ait plus de facilité à incorporer aux rapports destinés au conseil les considérations liées à la durabilité, lequel modèle est conforme au Plan de développement durable (voir l'annexe E).

Ce type de cadre de travail pourrait aider le personnel à examiner les propositions et à préparer les rapports au conseil. Il serait un outil qui serait utilisé essentiellement par le personnel dans le but d'évaluer l'incidence potentielle des recommandations sur les objectifs et les buts du Plan de développement durable. En utilisant le cadre de travail comme outil pour examiner chacune des propositions, le personnel serait incité à prendre en considération les implications d'ordre environnemental, social, culturel, économique et de gouvernance des recommandations potentielles, indépendamment des enjeux.

Même s'il est impossible de prévoir toute proposition ou tout rapport qui sera préparé par le personnel, le modèle de cadre décisionnel constituerait un outil utile et pratique. Il est structuré sous la forme d'une série de questions auxquelles on répond par « oui », « non » ou « sans objet ». Toutes les réponses « oui » appuient de manière positive les objectifs et les buts du Plan de développement durable. Les réponses « non » devront être élaborées plus en détail pour déterminer si la proposition a une incidence neutre ou négative (dommageable). Les réponses « non » pour une proposition en particulier peuvent être contrebalancées par les réponses « oui ». Cependant, une proposition qui génère constamment une série de réponses

négatives pour l'ensemble des buts d'un objectif en particulier ne devrait pas être recommandée ou des dispositions importantes devraient être prévues pour réduire les répercussions négatives potentielles y associées.

Objectif	Comité directeur	Comité d'appui
Collectivité écologique	Comité sur l'environnement durable	Comité de planification du transport durable
Collectivité en santé	Comité sur la qualité de vie	Comité sur l'accessibilité de Moncton Comité consultatif sur la sécurité publique
Collectivité dynamique	Comité consultatif culturel	Comité de sauvegarde du patrimoine de Moncton
Collectivité prospère	Comité de la prospérité et des affaires économiques	
Collectivité engagée	Comité consultatif des aînés créé par le maire	Comité consultatif des jeunes créé par le maire

Champions

Même si le Service de l'ingénierie et des services environnementaux de la Ville de Moncton sera appelé à jouer un rôle directeur clé dans la mise en œuvre et le suivi du Plan de développement durable, il est important que d'autres défenseurs de sa mise en œuvre soient identifiés.

La structure actuelle du Comité du conseil de la Ville de Moncton est idéale pour identifier des défenseurs. Selon le mandat de l'ensemble de ces comités, un comité directeur (et dans certains cas un comité d'appui) a été proposé pour chacun des cinq objectifs présentés au tableau ci-dessous.

Chaque comité directeur aurait pour mandat de confirmer les mesures et les échéanciers suggérés pour celles-ci dans le cadre

de leurs objectifs respectifs. Les comités travailleraient en collaboration avec le Service de l'ingénierie et des services environnementaux pour élaborer et mettre en œuvre des plans de travail pour les mesures à court terme ayant été définies.

Partenariats

Les enjeux liés au développement durable sont souvent complexes et les solutions à ces enjeux requièrent généralement un engagement élargi de la part des différents ordres de gouvernement, du milieu des affaires, des organismes communautaires, des institutions, des municipalités voisines et de la population, mais aussi la coopération de tous ces intervenants. Ainsi, il sera essentiel d'établir des partenariats stratégiques clés pour le Plan de développement durable pour que sa mise en œuvre soit réussie. Dans le cadre de leur mandat, les comités directeurs identifiés chercheront, de pair avec le Service d'ingénierie et des services environnementaux, à consolider ces partenariats. Ces partenariats pourraient être officialisés par l'entremise d'ententes de partenariat qui décriraient l'engagement des organismes partenaires à travailler à l'atteinte des buts du Plan de développement durable.

5. SURVEILLANCE

Programme de surveillance

Le Plan de développement durable est un document à long terme; les mesures qui seront mises en œuvre à court terme ne représentent qu'un point de départ. L'examen et la mise à jour du Plan sur une base continue seront essentiels pour refléter les conditions changeantes et déterminer les nouvelles mesures à mettre en œuvre. Un suivi de la mise en œuvre du Plan permet de constater les changements au fil du temps et aide à déterminer ce qui fonctionne – et ce qui ne fonctionne pas – et si les mesures ont l'effet escompté, soit celui de faciliter l'atteinte des buts du Plan.

Le Plan de développement durable est conçu pour répondre à cette question. Les indicateurs et les cibles définis dans le plan d'action sont des éléments clés du programme de surveillance. De plus amples renseignements sur les indicateurs et les cibles sont présentés à la section suivante; les autres éléments du programme de surveillance sont décrits ci-dessous.

Évaluation annuelle des progrès

La Corporation de la Ville de Moncton va créer un comité de conduire à procéder à une évaluation annuelle des progrès réalisés dans le cadre du Plan de développement durable. Cet examen comprendra :

- le niveau d'avancement et de réalisation de la mise en œuvre des mesures;
- les circonstances variables, les facteurs externes et les obstacles;
- les nouvelles mesures;
- l'acceptabilité de l'état des progrès, des tendances des progrès et du taux de progrès.

Cette évaluation des progrès pourrait également comprendre des mises à jour de cibles et d'indicateurs précis, selon la disponibilité des données (on trouvera de plus amples

renseignements à la section suivante, qui traite des indicateurs et des cibles).

Rapport

Les résultats de l'évaluation annuelle des progrès devraient être publiés régulièrement. La Ville compte déjà deux publications annuelles – *Vos impôts municipaux à l'œuvre* et *Bilan de l'année de la Ville de Moncton* – qui seraient modifiées afin d'inclure une mise à jour de l'exécution du Plan de développement durable.

Célébrer le succès

Il est important de célébrer les progrès et le succès de la mise en œuvre du Plan de développement durable. Le fait de célébrer les succès et de reconnaître les progrès donnera de l'énergie à ceux qui ont travaillé d'arrache-pied à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan. Les projets couronnés de succès continueront de renforcer les appuis au Plan.

Examen quinquennal global

Le Plan de développement durable devrait faire l'objet d'un examen global au moins tous les cinq ans. Durant le processus d'examen, les comités et les partenaires stratégiques clés feront des mises à jour de ce qui a été accompli au cours de la période de cinq ans, des défis auxquels il faut faire face et des problèmes qui sont en train de surgir. L'examen devrait également inclure une consultation étendue des collectivités afin de recueillir les commentaires et suggestions du public et des intervenants pour faciliter l'établissement d'un ordre de priorité pour les nouveaux projets. L'examen quinquennal du Plan de développement durable pourrait possiblement être combiné à l'examen du plan d'aménagement municipal de la Ville devant être effectué lui aussi tous les cinq ans.

Indicateurs et cibles

Des données supplémentaires sur les indicateurs et les cibles – sources potentielles de données, fréquence des collectes de données et autres commentaires – sont incluses dans l'Annexe F – Plan de suivi. Ces renseignements peuvent servir de point de départ pour la mise en œuvre du programme de surveillance.

Indicateurs

Une série d'indicateurs (Section 3 – Plan d'action) ont été définis pour aider à déterminer si les mesures prévues dans le Plan de développement durable, qui ont été appliquées, aident la Ville de Moncton à atteindre les buts du Plan. Un indicateur est une statistique ou une mesure qui est évaluée au fil du temps afin de déterminer si des progrès ont été réalisés dans l'atteinte d'un but en particulier. Les indicateurs ont été choisis en fonction des critères suivants :

- L'indicateur est-il directement lié au but en question?
- L'indicateur est-il significatif et pertinent pour la compréhension du rendement passé, actuel ou prévu?
- L'indicateur peut-il être mesuré et sera-t-il possible d'obtenir les données nécessaires?
- Le public, les représentants locaux et les intervenants peuvent-ils facilement comprendre l'indicateur?

Cibles

Une cible est le résultat attendu pour chaque indicateur. C'est le résultat visé. Le Plan de développement durable comporte trois types de cibles.

Dans certains cas, quand des renseignements de base étaient disponibles, des cibles précises ont pu être fixées (p. ex. réduire

les émissions municipales de gaz à effet de serre de 20 % par rapport au niveau de 2002 d'ici 2017).

Un deuxième type de cible a été établi lorsque les données de base étaient insuffisantes. Dans ce cas, des cibles plus générales ont pu être établies en se basant sur des références. Une référence permet de comparer les données d'une collectivité à des collectivités semblables ou à des points de référence comme les comparaisons provinciales ou nationales (p. ex. réduire la production de déchets à 800 kg/personne/année, ce qui correspond à la moyenne nationale).

Le dernier type de cible est très général et a été établi lorsque les données de base et les données de référence étaient insuffisantes. Ces cibles indiquent simplement la tendance que devrait avoir un indicateur (p. ex. augmenter de manière respectueuse de l'environnement le nombre d'événements dont Moncton est l'hôte).

Collecte et stockage des données

Stockage et qualité des données

Il est recommandé de stocker les données d'un indicateur dans des feuilles de calcul. La mise en tableaux des données sur un indicateur doit respecter un modèle standard pour des raisons d'uniformité et pour faciliter leur mise à jour. Une façon clé de s'assurer de la qualité des données est de préparer des métadonnées pour chaque indicateur. Les métadonnées sont des renseignements descriptifs à propos des données et n'incluent aucune valeur numérique de l'ensemble des données. Voici ce qui peut constituer une métadonnée :

- Code et nom d'un indicateur
- Unités de mesure
- Pourquoi cet indicateur est-il important?
- Qu'est-ce qui est mesuré?
- Définition des termes
- Fréquence des mises à jour
- Date de diffusion des données
- Des données d'autres années comparables sont disponibles.
- Zone géographique couverte par l'ensemble de données
- Nom et organisme de la source de données
- Adresse URL de la source de données
- Personne-ressource pour la source de données
- Problèmes liés aux données
- Références et sources potentielles
- Temps estimé pour la compilation des données

En général, les métadonnées sont consignées dans une feuille de calcul ou font l'objet d'un rapport technique. Les métadonnées préliminaires fournies pour le plan de suivi à l'annexe F devront être mises à jour à mesure de l'avancement de la mise en œuvre et du suivi, et à mesure que de nouveaux renseignements de base seront obtenus.

Exigences relatives aux ressources

Les exigences relatives aux ressources pour l'exercice de suivi seront plus élevées pour le premier rapport de suivi détaillé élaboré dans le cadre de l'évaluation annuelle des progrès. On s'attend à ce qu'un employé doive consacrer la moitié de son temps pendant moins de 2 mois – soit environ 150 heures – à rédiger les sections du rapport qui ont trait aux indicateurs et aux cibles.

Aller de l'avant

Moncton s'est donné un élan pour devenir une collectivité davantage axée sur le développement durable; les indicateurs, les buts et les mesures futures définis dans le Plan de développement durable seront combinés aux initiatives, aux plans et aux programmes en place pour faire de Moncton une collectivité plus durable. La durabilité ne consiste pas en un seul outil ou une seule politique – c'est une philosophie à long terme qui suppose une importante modification de la façon dont nous planifions, concevons, construisons et vivons au sein de la collectivité. En adoptant, en mettant en œuvre et en suivant de près le Plan de développement durable, la Ville de Moncton aura plus de facilité à s'assurer que le développement durable est une priorité dans les activités de tous les jours et la planification à long terme. La Ville jouera un rôle de leadership dans la transformation de Moncton en une collectivité durable.

ANNEXE A

Cadre de planification du Plan de développement durable de la Ville de
Moncton

Vision: Journée portes ouvertes

Moncton est une collectivité verte, saine, dynamique, prospère et active où il fait bon vivre dans les limites des cadres naturel, social et bâti existants. Nos réalisations locales sont une source d'inspiration à l'échelle mondiale, car nous dirigeons en montrant l'exemple et en faisant la promotion de l'innovation.

Objectifs:

Collectivité verte

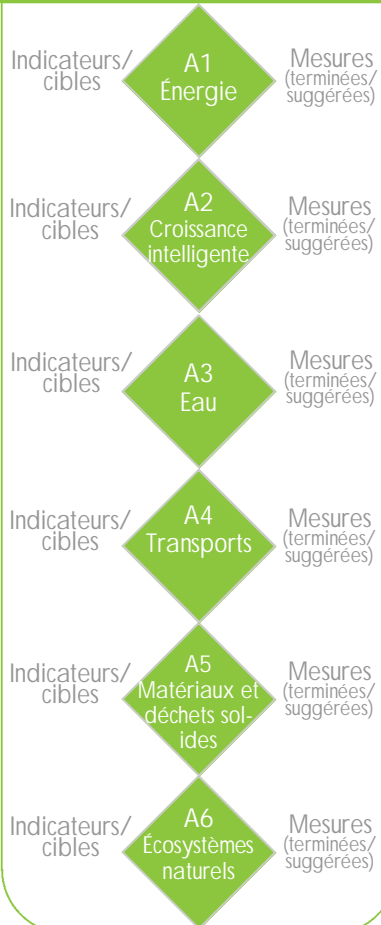
Collectivité saine

Collectivité dynamique

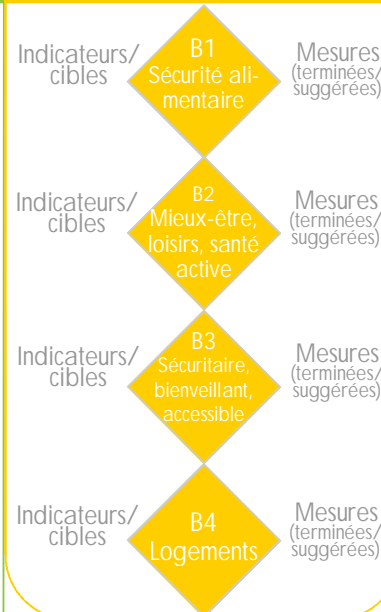
Collectivité prospère

Collectivité engagé

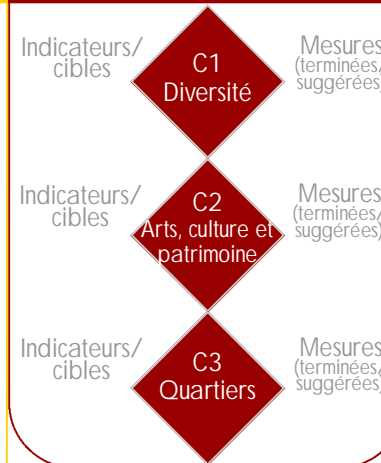
Buts



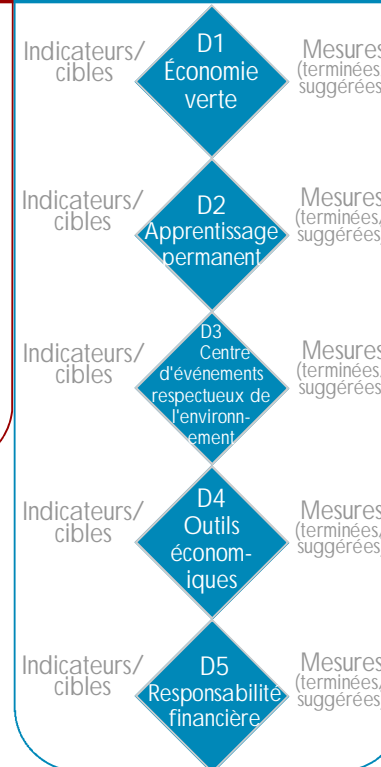
Buts



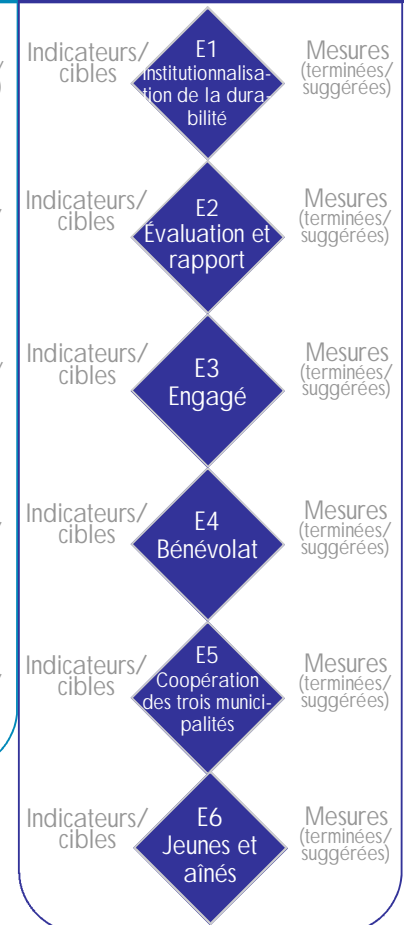
Buts



Buts



Buts



ANNEXE B

Documents existants de la Ville de Moncton

Document

Description

Plan directeur stratégique de la Ville de Moncton : Vision 2010 et Plan d'action	Le Plan stratégique et le Plan d'action exposent les grandes lignes des initiatives prioritaires pour la Ville de Moncton jusqu'en 2010.
Rapport sur l'environnement 2008 et Rapport sur les projets environnementaux 2003 de la Ville de Moncton	Ces rapports, préparés par le Comité de l'environnement de la Ville de Moncton, décrivent certaines initiatives environnementales prises par la Ville.
Politique municipale sur les bâtiments écologiques	Cette politique, élaborée en 2009, établit des normes LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour les nouveaux bâtiments municipaux.
Vision d'aménagement du centre-ville de Moncton	Ce document a été commandé par la Ville de Moncton et Centreville Moncton Inc. afin d'orienter l'aménagement d'un centre-ville animé. L'engagement du public était un élément important du processus de visualisation.
Plan de transport actif	Ce plan, qui a été élaboré par le Comité de transport actif de la Ville en 2002, propose un cadre de travail pour la conception d'un réseau de transport actif à l'échelle de la collectivité.
Inventaire municipal des émissions de gaz à effet de serre : Étape 1 du programme Partenaires dans la protection du climat	Ce document a été préparé en 2009 dans le but de tenir un registre des émissions municipales de gaz à effet de serre de la Ville de Moncton. Il s'agissait de la première étape du programme Partenaires dans la protection du climat.
Fonds municipal vert : subventions pour des plans de durabilité communautaire, demande partie A et B	Ces demandes décrivent les initiatives environnementales en cours de la Ville et ses objectifs en ce qui a trait à la création d'un Plan intégré de durabilité communautaire.
Vision de l'aménagement des terrains situés au nord du boulevard Wheeler	Ce plan de 2004 propose une vision durable pour l'aménagement d'une collectivité verte à proximité de l'Université de Moncton.
Politique relative à la marche au ralenti des véhicules et de l'équipement	La Ville a adopté une politique en 2005 afin de réduire de façon spectaculaire la marche au ralenti de la flotte des véhicules de la Ville pour économiser le carburant et réduire ses émissions.
Politique d'acquisition d'œuvres d'art	Cette politique décrit l'approche adoptée par la Ville pour conserver et exposer une collection d'œuvres d'art qui fait connaître les artistes visuels de la région.
Politique de développement économique 2010 de la Ville de Moncton	Cette politique 2010 de la Ville met de l'avant huit priorités clés ainsi que des initiatives précises pour le développement économique à Moncton.
Politique culturelle et artistique de la Ville de Moncton	Cette politique a été adoptée en 2000 pour faire la promotion d'une scène artistique et culturelle créative et pleine de vitalité à Moncton.
Plan directeur de loisirs	
Plan d'aménagement municipal de la Ville de Moncton	Ce document explique la direction à prendre pour planifier l'utilisation future des terres dans la Ville de Moncton. Il comprend la Vision d'aménagement du centre-ville de Moncton.
Politique sur les langues officielles	La politique originale de la Ville, qui a été adoptée en 1991, a fait l'objet de plusieurs mises à jour. En 2002, la Ville est devenue la première ville bilingue au Canada, ce qui garantit le statut, les droits et les privilèges des deux langues officielles.
Plan culturel de la Ville de Moncton	Ce document, qui a été adopté en 2010, définit huit secteurs prioritaires ainsi que des mesures connexes pour effectuer des changements et faire avancer le développement culturel.

ANNEXE C

Liste de contrôle

Renseignements du plan de suivi					
But	Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
OBJECTIF A : Moncton est une collectivité ÉCOLOGIQUE.					
A1 – La filière énergétique est durable, fiable et flexible. La conservation de l'énergie est une priorité.	Consommation d'énergie des installations municipales (kWh)	Réduire la consommation d'énergie (kWh) de 20 % par rapport au niveau de 2002 d'ici 2017.	Programme municipal Partenaires dans la protection du climat	Annuellement	Pour l'année de référence 2002 du programme Partenaires dans la protection du climat, consommation de 21 730 408 kWh. Selon les estimations de gaz à effet de serre effectuées dans le cadre du programme Partenaires dans la protection du climat, la consommation d'énergie peut être inférieure au niveau de 2002.
	Emissions de gaz à effet de serre à l'échelle municipale (tonnes d'équivalent CO ₂)	Réduire les émissions de gaz à effet de serre de la municipalité de 20 % par rapport au niveau de 2002 d'ici 2017.		Annuellement	Les émissions de 2002 étaient de 13 958 tonnes d'équivalent CO ₂ .
	Emissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la collectivité (tonnes d'équivalent CO ₂)	Réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité de 6 % par rapport au niveau de 2002 d'ici 2017.		Annuellement	Référence nécessaire
	Pourcentage de la consommation d'énergie selon la source (municipalité et collectivité)	Diminuer le pourcentage de la consommation d'énergie provenant de ressources non renouvelables.	Énergie NB	Annuellement	Référence nécessaire
	Nombre de bâtiments municipaux certifiés LEED	Tous les bâtiments municipaux nouvellement construits dont la superficie est supérieure à 500 m ² sont certifiés LEED.	Ville	Annuellement	
	Niveau d'émissions de la flotte des véhicules municipaux	Ramener les émissions de la flotte des véhicules municipaux au niveau de 2002 d'ici 2017.	Ville	Annuellement	Selon l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre du programme Partenaires dans la protection du climat, il s'agirait d'une réduction approximative de 10 % par rapport au niveau actuel.

Renseignements du plan d'action					
But	ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Période
OBJECTIF A : Moncton est une collectivité ÉCOLOGIQUE.					
A1 – La filière énergétique est durable, fiable et flexible. La conservation de l'énergie est une priorité.	A1(a)	Achever les étapes du programme Partenaires dans la protection du climat.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		MOYEN
	A1(b)	Recueillir des renseignements sur la consommation de carburant des entreprises afin de permettre la surveillance des cibles.	Service des travaux publics de la Ville de Moncton	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	MOYEN
	A1(c)	Travailler avec Énergie NB pour obtenir des données sur la consommation d'énergie.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Énergie NB	MOYEN
	A1(d)	Étudier la possibilité d'utiliser l'énergie résiduelle des installations municipales comme source potentielle de chaleur.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Centre des opérations de Moncton, Service des travaux publics de Moncton	MOYEN
	A1(e)	Étudier des solutions de rechange pour l'éclairage des rues (p. ex. LED, inductif et gradation) et pour des bâtiments autonomes comme les garages de stationnement.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Services des travaux publics de Moncton, Énergie NB	LONG
	A1(f)	Éliminer l'éclairage inutile de jour (p. ex. éclairage allumé dans les parcs durant la journée).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Service des travaux publics et Service des parcs et des loisirs de la Ville de Moncton	MOYEN
	A1(g)	Travailler avec le milieu d'affaires afin de réduire la consommation d'énergie (p. ex. l'éclairage inutile).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Milieu des affaires, Service des communications de la Ville de Moncton, Énergie NB	COURT
	A1(h)	Mettre au point un arrêté sur la pollution lumineuse (voir Richmond Hill, Markham, Calgary).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		LONG
	A1(i)	Optimiser les systèmes de gestion d'énergie dans les immeubles.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		MOYEN
	A1(j)	Faire appel à des stratégies de réduction de l'énergie et des ressources dans l'ensemble des projets de conception (constructions neuves et rénovations) des bâtiments municipaux.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		MOYEN
	A1(k)	Trouver des renseignements de base sur la consommation d'énergie selon la source dans la collectivité.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		COURT
	A1(l)	Étudier les politiques ou les stimulants pour encourager les projets d'énergie renouvelable à l'échelle de la collectivité (p. ex. éolienne, solaire, géothermique, biomasse).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM, Inspection des bâtiments	COURT
	A1(m)	Élaborer une politique d'achat de véhicules municipaux écologiques.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	Service des travaux publics et Services des achats de la Ville de Moncton	COURT

Renseignements du plan de suivi					
But	Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
A2 – Moncton est une collectivité à croissance intelligente. Notre cadre bâti est conçu de manière à faciliter des choix durables dans la vie de tous les jours des résidents et des visiteurs.	Nombre de logements au cœur du centre-ville	Augmenter de 500 le nombre d'habitations de façon à avoir au total 4 100 habitations d'ici 2016.	Recensement et permis de construction délivrés par la Ville	Annuellement	Le centre-ville correspond aux secteurs de recensement 3050001.00 et 3050006.00. En 2006, 3 600 logements ont été recensés – il faudrait construire 50 logements par année pour atteindre 4 100 logements en 2016. La cible aura peut-être besoin d'être mise à jour après l'examen du plan municipal.
	Densité (brute; pourcentage de logement individuel unifamilial; % d'espace vert; le nombre d'hectares de terrain aménagé ou aménageable)	Augmenter la densité d'habitations dans Moncton.	CDAGM	Annuellement	Référence nécessaire
	Pourcentage d'habitations situées à distance de marche ou de vélo d'une variété d'usages (commerce de détail, magasin d'alimentation, affaires/bureau, épicerie)	Augmenter le pourcentage d'habitations situées à une distance de deux à cinq kilomètres d'une variété d'usages.	Ville/ CDAGM	Annuellement	Référence nécessaire – Le groupe affecté au SIG pourrait prêter main-forte.
	Aménagement des terrains dits « vierges » par opposition à aménagement des friches industrielles	Réduire le pourcentage d'aménagement des zones vertes.	Ville/ CDAGM	Annuellement	Référence nécessaire – Le groupe affecté au SIG pourrait prêter main-forte.
	Pourcentage de couvert arboré	Conserver ou augmenter le pourcentage du couvert arboré et le pourcentage de forêts dont la Ville est propriétaire.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire – Le groupe affecté au SIG pourrait prêter main-forte.
	Nombre de filières énergétiques dans la collectivité	Augmenter le nombre de filières énergétiques dans la collectivité.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire
	Qualité des eaux de ruissellement	Améliorer la qualité des eaux de ruissellement.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire
	Quantité d'eaux de ruissellement	Stabilisation de la quantité d'eaux de ruissellement au réseau d'égouts pluviaux	Ville	Annuellement	

Renseignements du plan d'action					
But	ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Période
	A1(n)	Étudier les politiques ou les stimulants pour encourager l'utilisation des matériaux de construction durables ou le développement à faible impact écologique au sein de la collectivité.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	MOYEN
	A1(o)	Étudier la faisabilité de la conception d'un parc éolien municipal par l'entremise de la politique en matière d'énergie communautaire de la province du Nouveau-Brunswick.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		COURT
A2 – Moncton est une collectivité à croissance intelligente. Notre cadre bâti est conçu de manière à faciliter des choix durables dans la vie de tous les jours des résidents et des visiteurs.	A2(a)	Mettre à jour les arrêtés de zonage et les arrêtés sur les lotissements de manière à refléter les résultats de la révision du plan municipal (p. ex. les principes de croissance intelligente, la politique alimentaire urbaine, l'ensemble de la conception des rues, l'aménagement axé sur le transport en commun, l'aménagement résidentiel de plus haute densité).	CDAGM	Ville de Moncton	COURT
	A2(b)	Élaborer un plan directeur de transport combiné et régional.	Moncton, Dieppe, Riverview, ministère du Transport du Nouveau-Brunswick	CDAGM, Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	COURT
	A2(c)	Mettre au point un inventaire des friches industrielles afin d'obtenir des données de base sur l'aménagement des terrains dits « vierges » et des friches industrielles.	CDAGM	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	MOYEN
	A2(d)	Mettre en place une stratégie de réaménagement des friches industrielles pour offrir une approche complète et cohérente pour la planification et l'aménagement municipaux des friches industrielles.	CDAGM, Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	MOYEN
	A2(e)	Obtenir des données de base sur le nombre actuel de filières énergétiques dans la collectivité.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		COURT
	A2(f)	Arrêté sur la conservation des arbres (terres publiques et privées)	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	CDAGM, Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	COURT
	A2(g)	Mettre en œuvre les Phases II (installations) et III (programmes) du Plan directeur de loisirs.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	CDAGM	MOYEN
	A2(h)	Trouver des renseignements de base sur le pourcentage de forêts dont la Ville est propriétaire.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	COURT
	A2(i)	Mettre en œuvre des politiques et des plans d'aménagement forestier.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	MOYEN
	A2(j)	Trouver des renseignements de base sur le pourcentage des habitations situées entre deux et cinq kilomètres de diverses commodités (p. ex. utilisations commerciales, utilisation en tant qu'espaces ouverts et en tant que bureaux).	CDAGM		COURT
	A2(k)	Mettre en œuvre des mesures découlant de la vérification des déplacements à pied.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Service des travaux publics et Services des parcs et des loisirs de la Ville de Moncton	LONG
	A2(l)	Application des lignes directrices relatives à la lutte contre l'érosion et la sédimentation	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		COURT
	A2(m)	Mise en place de meilleures pratiques de gestion des eaux pluviales efficaces	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		MOYEN
	A2(n)	Obtenir des renseignements de base sur la qualité des eaux de ruissellement.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		COURT

Renseignements du plan de suivi					
But	Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
A3 – Les ressources en eau de Moncton assurent un approvisionnement sain et fiable pour les besoins à long terme de la collectivité.	Consommation d'eau par habitant	Réduction de 10 % de la consommation d'eau par habitant d'ici 2020	Ville	Annuellement	
	Dépassements des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada	Aucun dépassement	Ville	Annuellement	Aucun dépassement en 2009
	Nombre de plaintes concernant l'eau formulées par les abonnés	Réduire le nombre de plaintes concernant l'eau formulées par les abonnés.	Ville	Annuellement	
A4 – Les résidents et les visiteurs ont accès à un réseau de transport abordable et pratique qui encourage des choix durables et sains en matière de transport.	Utilisation des transports en commun par habitant	Augmenter l'utilisation des transports en commun par habitant.	Ville	Annuellement	À l'heure actuelle, la Commission de transport Codiac offre 16 trajets par personne par année dans la zone desservie des trois municipalités tandis que Saint John en compte 31 et Fredericton, 24.
	Pourcentage des navetteurs employant des véhicules à passager unique.	Diminuer la part du mode de transport par véhicule à passager unique à 65 % d'ici 2016.	Recensement	5 ans	La part du mode de transport par véhicule à passager unique était de 68 % en 2006; elle était de 65 % à Saint John la même année.
	Kilomètres de pistes cyclables, de trottoirs, de sentiers et de trajets d'autobus	Augmenter le nombre de kilomètres de chacun.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire

Renseignements du plan d'action					
But	ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Période
A3 – Les ressources en eau de Moncton assurent un approvisionnement sain et fiable pour les besoins à long terme de la collectivité.	A2(o)	Application des règlements des arrêtés (arrêté sur les eaux usées et sur les eaux de ruissellement)	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	COURT
	A2(p)	Mettre au point des règlements régissant la surface construite imperméable maximale pour les nouveaux projets d'aménagement.	CDAGM	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	COURT
	A2(q)	Mettre en place un plan ou des lignes directrices de gestion des eaux de ruissellement.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	COURT
	A2(r)	Élaborer des politiques en matière d'aménagement pour une augmentation zéro des eaux de ruissellement.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	COURT
	A2(s)	Mettre en œuvre les conclusions de l'étude d'adaptation aux changements climatiques.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick	COURT
A3 – Les ressources en eau de Moncton assurent un approvisionnement sain et fiable pour les besoins à long terme de la collectivité.	A3(a)	Continuité du programme de contrôle de la corrosion, programme de contrôle des jonctions fautes, remise en état et renouvellement du réseau de distribution.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		COURT
	A3(b)	Installer des instruments de comptage pour le district.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		LONG
	A3(c)	Prendre des mesures de détection ciblée des fuites.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Service des systèmes informatiques de la Ville de Moncton	COURT
	A3(d)	Programmes permanents de sensibilisation du public à la conservation de l'eau (p. ex. citernes pluviales, travailleurs de l'utilisation judicieuse de l'eau, Semaine de l'eau potable, programme de remplacement de toilettes, appareils sanitaires à faible débit).	Service des communications de la Ville de Moncton	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	COURT
	A3(e)	S'assurer que les améliorations de plomberie au niveau municipal font appel à des systèmes ou à des appareils sanitaires à faible volume d'eau.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		COURT
	A3(f)	Élaborer des politiques visant à contrôler et à protéger les ressources d'eau existantes – peut inclure la collaboration ou le lobbying des décideurs à l'échelle fédérale et provinciale.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	COURT
A4 – Les résidents et les visiteurs ont accès à un réseau de transport abordable et pratique qui encourage des choix durables et sains en matière de transport.	A4(a)	Mettre en œuvre les trajets et les changements d'horaire proposés dans le cadre de l'examen de la Commission de transport Codiac.	Commission de transport Codiac	Moncton, Dieppe, Riverview. Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton (liaison)	COURT
	A4(b)	Examiner la structure de gouvernance de la Commission de transport Codiac.	Commission de transport Codiac	Moncton, Dieppe, Riverview. Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton (liaison)	COURT
	A4(c)	Laissez-passer universel de transport en commun pour étudiant (J-PASS) et programme de laissez-passer pour grand employeur.	Commission de transport Codiac	Moncton, Dieppe, Riverview. Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton (liaison)	COURT

Renseignements du plan de suivi

But	Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
	Emissions de gaz à effet de serre liées au transport dans toute la ville	Réduire les émissions liées au transport dans toute la ville.	À déterminer		Référence nécessaire. Consulter Duduta, N. et Bishins, A. 2010. <i>Citywide Transportation Greenhouse Gas Emissions Inventories: A Review of Selected Methodologies</i> . Document de travail du WRI. Washington (DC) : World Resources Institute. Accès : http://www.wri.org/publication/citywide-transportation-greenhouse-gas-emissions-inventories .
A5 – Les matériaux et les déchets solides sont gérés de telle sorte qu'ils appuient le concept d'une collectivité à « gaspillage zéro ».	Déchets par habitant (kg)	Ramener la production de déchets à la moyenne nationale qui est de 800 kg par personne par année d'ici 2020.	Corporation des déchets solides Westmorland-Albert	Annuellement	À l'heure actuelle, la région de Moncton produit 865 kg de déchets par personne par année. La cible correspondrait à une réduction de 7,5 % sur 10 ans.
	Pourcentage des déchets réacheminés	Porter le taux de réacheminement des déchets à 60 % d'ici 2015.	Corporation des déchets solides Westmorland-Albert	Annuellement	À l'heure actuelle, le taux de réacheminement des déchets est de 51 % à Moncton. Les villes canadiennes qui ont recours aux meilleurs programmes réussissent à avoir un taux de réacheminement des déchets de 60 % ou plus.
	Quantité et type de déchets de construction	Tous les déchets de construction sont recyclés ou traités dans des sites d'enfouissement approuvés.	Corporation des déchets solides Westmorland-Albert	Annuellement	Halifax réachemine 75 % de ses déchets de construction qui sont destinés aux sites d'enfouissement. Référence nécessaire pour Moncton

Renseignements du plan d'action

But	ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Période
	A4(d)	Fournir un plus grand nombre de terminus et d'arribus pratiques et confortables.	Moncton, Dieppe, Riverview	Commission de transport Codiac; Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton (liaison)	MOYEN
	A4(e)	Élaborer des stratégies de gestion du stationnement telles que le partage du stationnement, le tarif de stationnement, la réglementation relative au stationnement, etc.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	MOYEN
	A4(f)	Élaborer un programme de transport partagé entre les trois municipalités (comprenant des installations de parc relais pour voitures).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Riverview et Dieppe	MOYEN
	A4(g)	Mise en œuvre continue du plan de transport actif (p. ex. le programme Écoliers actifs et en sécurité)	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Comité de transport actif	COURT
	A4(h)	Trouver des renseignements de base sur les bandes cyclables, les trottoirs et les sentiers.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		COURT
	A4(i)	Élaborer un programme de sensibilisation à la conduite écologique à l'échelle de la collectivité (p. ex. politique relative à la marche au ralenti, entretien des pneus, techniques de conduite).	Service des communications de la Ville de Moncton	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	MOYEN
	A4(j)	Optimiser le recours aux carrefours giratoires dans la collectivité.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	LONG
	A4(k)	Optimiser le système actuel (gestion de la circulation depuis un point central pour améliorer la circulation et les principaux corridors pour offrir des choix plus sécuritaires et plus sains).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	LONG
	A4(l)	Élaborer un inventaire des gaz à effet de serre liés au transport à l'échelle de la ville de façon à établir des renseignements de base.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		COURT
A5 – Les matériaux et les déchets solides sont gérés de telle sorte qu'ils appuient le concept d'une collectivité à « gaspillage zéro ».	A5(a)	Sensibilisation supplémentaire à la réduction des déchets	Corporation des déchets solides Westmorland-Albert	Service des communications de la Ville de Moncton	COURT
	A5(b)	Améliorer l'éducation au sujet du tri des déchets et du système à deux volets.	Corporation des déchets solides Westmorland-Albert	Service des communications de la Ville de Moncton	COURT
	A5(c)	Élaborer une stratégie de tri des déchets industriels, commerciaux et institutionnels.	Corporation des déchets solides Westmorland-Albert	Service de communications de la Ville de Moncton; Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton (liaison); ministère des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick	COURT
	A5(d)	Donner les matériaux de construction utilisés des projets de démolition municipaux à des groupes sans but lucratif, au besoin, projet par projet.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		COURT
	A5(e)	Trouver des renseignements de base sur la quantité de matériaux de construction ayant échappé à l'enfouissement.	Corporation des déchets solides Westmorland-Albert		COURT

Renseignements du plan de suivi

But	Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
A6 – Les écosystèmes naturels – habitat, faune et zones écosensibles, et espaces naturels – sont mis en valeur, leur conservation est assurée et ils sont en santé.	Zone de terres forestières	Assurer la conservation des zones de terres forestières ou augmenter ces zones.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire – Le groupe affecté au SIG pourrait prêter main-forte.
	Conservation et restauration des zones riveraines et des zones tampons	Conservier les zones riveraines tampons dans les nouveaux projets d'aménagement.	Ville/ CDAGM	Annuellement	Référence nécessaire – Le groupe affecté au SIG pourrait prêter main-forte.
	Diversité des habitats	Assurer la conservation des différents types d'habitat.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire – Le groupe affecté au SIG pourrait prêter main-forte.
	Dépassements des recommandations pour la qualité de l'eau à des fins récréatives	Aucun dépassement	Ville	Annuellement	

OBJECTIF B : Moncton est une collectivité en SANTÉ.

B1 – La sécurité alimentaire garantit que tous les membres de la collectivité ont accès, en tout temps, à suffisamment d'aliments nutritifs, surs et qui respectent l'environnement.	Nombre d'exploitations agricoles et superficie des terres agricoles	Maintenir ou augmenter le nombre de fermes en exploitation.	CDAGM		Référence nécessaire
	Nombre et types de marchands inscrits au Marché Moncton	Augmenter le nombre de marchands.	Marché Moncton		130 marchands en 2010
	Nombre de restaurants utilisant des aliments de source locale	Augmenter le nombre de restaurants utilisant des aliments produits localement.	À déterminer		Référence nécessaire
	Nombre de zones agricoles urbaines comme les jardins communautaires et superficie de celles-ci	Augmenter le nombre de jardins communautaires dans Moncton.			Il existe trois jardins communautaires à Moncton : Seventh Day Adventist, YMCA et Université de Moncton.
	Taux d'utilisation des banques alimentaires	Diminuer de 15 % le nombre de personnes ayant recours aux banques alimentaires d'ici 2015.	À déterminer	Annuellement	En 2009, 26 982 familles ont eu recours aux banques alimentaires. En 2008, ce nombre était de 24 441 familles.

B2 – Moncton est une collectivité piétonne avec un accès à un mélange diversifié d'activités de programmes et d'installations de mieux-être et de loisirs qui permet un mode de vie sain et actif, toute l'année.	Kilomètres de sentiers par habitant; kilomètres de sentiers entretenus durant les mois d'hiver	Augmenter le nombre de kilomètres de sentiers dans Moncton.	Ville	Annuellement	Des données de référence sont disponibles dans le plan de transport actif.
	Nombre d'installations et de programmes récréatifs; nombre de réservations d'installations; inscriptions au programme; nombre d'installations récréatives extérieures à longeur d'année; nombre de parcs; superficie des parcs par habitant	Augmenter le nombre d'installations récréatives et les programmes de loisirs.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire

Renseignements du plan d'action

But	ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Période
A6 – Les écosystèmes naturels – habitat, faune et zones écosensibles, et espaces naturels – sont mis en valeur, leur conservation est assurée et ils sont en santé.	A6(a)	Protéger les terres forestières situées à l'intérieur des limites municipales.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	COURT
	A6(b)	Travailler en collaboration avec les promoteurs pour réaliser des inspections et conserver les arbres matures.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	CDAGM	MOYEN
	A6(c)	Continuer d'élaborer des programmes éducatifs sur les bassins hydrographiques.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton	LONG
	A6(d)	Officialiser la politique d'aménagement concernant la zone tampon par opposition à terrain d'utilité publique.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	CDAGM	MOYEN
	A6(e)	Orienter les nouveaux aménagements le long de la zone riveraine vers la rivière (conformément à la Vision d'aménagement du centre-ville de Moncton).	CDAGM		MOYEN
	A6(f)	Élaborer une politique pour protéger les secteurs naturels (p. ex. des programmes de sensibilisation, d'engagement et de loisirs associés à la Réserve de la biosphère de Fundy).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	COURT
	A6(g)	S'assurer de respecter les zones tampons des cours d'eau, y compris dans les projets d'aménagement récréatifs et de sentiers.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	COURT
	A6(h)	Établir des partenariats avec des organismes communautaires locaux (Alliance du bassin de la Petitcodiac) pour surveiller la santé des eaux de surface.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	COURT

OBJECTIF B : Moncton est une collectivité en SANTÉ.

B1 – La sécurité alimentaire garantit que tous les membres de la collectivité ont accès, en tout temps, à suffisamment d'aliments nutritifs, surs et qui respectent l'environnement.	B1(a)	Établir un champion officiel de la sécurité alimentaire dans la région afin de définir et de mettre en œuvre des mesures associées à la sécurité alimentaire.	YMCA; Centraide	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	MOYEN
	B1(b)	Étudier la sécurité alimentaire dans le cadre du processus d'examen du plan d'aménagement municipal.	CDAGM	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	COURT
	B1(c)	Élaborer une politique municipale sur l'achat des aliments sains et locaux.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	Conseil du Marché Moncton	MOYEN
	B1(d)	Examiner la faisabilité d'augmenter les jours ou les heures d'exploitation du Marché Moncton.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Marché Moncton	COURT
	B1(e)	Élaborer une politique concernant les espaces de jardinage communautaire dans les parcs municipaux ou autres endroits appropriés.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Commission sur la sécurité des aliments – B1(a), CDAGM	MOYEN

B2 – Moncton est une collectivité piétonne avec un accès à un mélange diversifié d'activités, de programmes et d'installations de mieux-être et de loisirs qui permet un mode de vie sain et actif, toute l'année.	B2(a)	Accroître les programmes éducatifs et récréatifs en plein air tels que le programme pilote de géocachette.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton		LONG
	B2(b)	Trouver des renseignements de base sur le nombre d'installations et de programmes récréatifs (fait partie du Plan directeur de loisirs).	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton		MOYEN

Renseignements du plan de suivi					
But	Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
	Nombre de médecins de famille par habitant	Augmenter le nombre de médecins.	Réseau de santé Vitalité et Réseau de santé Horizon	Annuellement	260 médecins au sein de la Régie régionale de la santé Sud-Est en 2004
	Nombre de programmes de mieux-être	Augmenter le nombre de programmes de mieux-être.	Réseau de santé Vitalité et Réseau de santé Horizon	Annuellement	Référence nécessaire
	Indice de masse corporelle (IMC)	Ramener le taux de personnes obèses à la moyenne nationale qui est de 14,5 %.	Réseau de santé Vitalité et Réseau de santé Horizon	Annuellement	Le taux d'obésité enregistré par la Régie régionale de la santé Sud-Est en 2004 était de 18,5 %.
B3 – Moncton est une collectivité sûre, accueillante et accessible où les résidents et les visiteurs se sentent les bienvenus et solidaires.	Taux de criminalité global	Continuer d'avoir un taux de criminalité significativement inférieur à la moyenne nationale.	GRC	Annuellement	
	Perception des citoyens à l'égard de la sécurité	Accroître le sentiment de sécurité dans Moncton.	À déterminer	Annuellement	
B4 – Moncton offre un mélange approprié et abordable de logements de qualité (pour ce qui est des types de logement, de la dimension des logements et de leur densité). Tout le monde a un toit sur la tête.	Nombre de mises en chantier: nouvelles habitations multifamiliales représentées comme un pourcentage du nombre total de nouvelles habitations résidentielles	Augmenter le pourcentage de constructions d'habitations multifamiliales.	CDAGM	Annuellement	Des données de référence sont disponibles, mais les mises en chantier d'habitations multifamiliales varient de manière spectaculaire d'une année à l'autre : en 2008, 154 habitations unifamiliales et 157 habitations multifamiliales.
	Sans-abrisme (nombre de lits d'hébergement disponibles et utilisés; nombre de personnes ayant eu recours à des lits d'hébergement)	Diminuer de 15 % le nombre de nuits passées dans un refuge d'ici 2015.	Rapports annuels du Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton	Annuellement	737 personnes ont eu recours à des lits d'hébergement en 2009.
	Logement abordable (loyer mensuel moyen, taux d'inoccupation, nombre de logements subventionnés par le gouvernement provincial, nombre de logements abordables, nombre de personnes sur la liste d'attente de logements subventionnés par le gouvernement provincial)	Augmenter le nombre de logements abordables de 15 % d'ici 2015. Diminuer de 15 % le nombre de personnes en attente d'un logement social d'ici 2015.	Rapports annuels du Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton	Annuellement	999 logements abordables et 640 personnes sur la liste d'attente de la province en 2009
OBJECTIF C : Moncton est une collectivité DYNAMIQUE.					
C1 – Moncton est une collectivité inclusive qui valorise et salue la diversité.	Diversité ethnique de la population	Accroître la diversité ethnique de Moncton.	Association multiculturelle du Grand Moncton, recensement	5 ans	
	Nombre de visites des versions française et anglaise du site Web de la Ville	Augmenter le nombre de visites des versions française et anglaise du site Web de la Ville.	Ville	Annuellement	
	Nombre d'immigrants et pourcentage de la population totale	Augmenter le nombre d'immigrants qui arrivent et qui restent à Moncton.	Association multiculturelle du Grand Moncton, recensement	5 ans	Recensement 2006, 2 360 immigrants dans Moncton ou 4,2 % de la population
	Nombre de plaintes de discrimination déposées	Aucune plainte	Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick	Annuellement	Référence nécessaire

Renseignements du plan d'action					
But	ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Période
	B2(c)	Trouver des renseignements de base sur le nombre de programmes de mieux-être à Moncton.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, Réseau de santé Horizon, Réseau de santé Vitalité	MOYEN
	A2(g)	Mettre en œuvre les Phases II (installations) et III (programmes) du Plan directeur de loisirs.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton		MOYEN
B3 – Moncton est une collectivité sûre, accueillante et accessible où les résidents et les visiteurs se sentent les bienvenus et solidaires.	B3(a)	Offrir de la formation au personnel sur les principes de la prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM).	GRC Codiac	CDAGM	COURT
	B3(b)	Élaborer des politiques renforcées visant à s'assurer que l'infrastructure appropriée est en place pour les citoyens handicapés (p. ex. installer des systèmes d'alerte sonore pour les piétons afin de respecter les normes nationales actuelles).	CDAGM	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton, Parcs et Loisirs de la Ville de Moncton	LONG
B4 – Moncton offre un mélange approprié et abordable de logements de qualité (pour ce qui est des types de logement, de la dimension des logements et de leur densité). Tout le monde a un toit sur la tête.	B4(a)	Continuer la mise en œuvre du plan communautaire de lutte contre l'itinérance du Grand Moncton 2007 élaboré par le Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance du gouvernement du Canada. Le fait de poursuivre la mise en œuvre de ce plan permettra d'obtenir le financement adéquat pour les projets choisis ayant pour but de s'attaquer à l'itinérance dans la région du Grand Moncton.	Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton	Comité sur la qualité de vie de Moncton	COURT
	B4(b)	Trouver des renseignements de base sur la densité et le type d'habitations.	Service d'inspection des bâtiments de la Ville de Moncton	CDAGM	COURT
OBJECTIF C : Moncton est une collectivité DYNAMIQUE.					
C1 – Moncton est une collectivité inclusive qui valorise et salue la diversité.	C1(a)	Élaborer et mettre en œuvre un nouveau modèle d'immigration (comprenant la création d'un poste de spécialiste de l'immigration ainsi que l'élaboration d'un plan stratégique).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Comité directeur de l'immigration locale	COURT
	C1(b)	Trouver des renseignements de base sur le nombre de plaintes de discrimination déposées.	Association multiculturelle du Grand Moncton		COURT

Renseignements du plan de suivi

But	Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
C2 – Les résidents et les visiteurs sont au courant des diverses possibilités qui existent dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine, et y ont accès.	Nombre de propriétés dans le Répertoire canadien des lieux historiques	Augmenter le nombre de propriétés dans le Répertoire canadien des lieux historiques.	Ville	Annuellement	102 places dans le Répertoire
	Nombre de propriétés dans les secteurs sauvegardés telles qu'elles sont répertoriées dans l'arrêté sur la sauvegarde du patrimoine.	Augmenter le nombre de propriétés en zones protégées.	Ville	Annuellement	L'examen du plan d'aménagement municipal et de l'Arrêté de zonage pourrait avoir une incidence sur cette cible ou faire en sorte qu'elle soit modifiée.
	Nombre de participants aux manifestations artistiques et culturelles, nombre de centres offrant des possibilités culturelles; nombre de groupes inscrits dans la page des groupes culturels de la Ville	Augmenter le nombre de manifestations culturelles et accroître la participation aux manifestations culturelles.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire

Renseignements du plan d'action

But	ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Période
C2 – Les résidents et les visiteurs sont au courant des diverses possibilités qui existent dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine, et y ont accès.	C2(a)	Créer un programme de prix pour le patrimoine de Moncton.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		COURT
	C2(b)	Organiser une visite à pied autoguidée du centre-ville mettant en valeur les bâtiments historiques et l'art public de Moncton.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		COURT
	C2(c)	Examiner l'arrêté sur la sauvegarde du patrimoine	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	CDAGM, Comité de sauvegarde du patrimoine de Moncton	MOYEN
	C2(d)	Créer et installer des panneaux d'interprétation illustrant le passé de Moncton.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Comité de sauvegarde du patrimoine de Moncton	MOYEN
	C2(e)	Achever les travaux du Centre de découverte des transports.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		COURT
	C2(f)	Préparer un plan de la maison Treitz.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		COURT
	C2(g)	Élargir la gamme de programmes, d'activités et de services visant le patrimoine et les musées.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		LONG
	C2(h)	Mettre en œuvre le plan culturel.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Comité consultatif culturel de la Ville de Moncton	COURT
	C2(i)	Créer des plans de communication pour promouvoir les événements.	Service des communications de la Ville de Moncton	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	LONG
	C2(j)	Établir un calendrier culturel à des fins de promotion.	Service des communications de la Ville de Moncton	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	LONG
	C2(k)	Continuer les partenariats avec d'autres ordres de gouvernement pour soutenir les arts, la culture et le patrimoine (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		MOYEN
C2(l)	Organiser des ateliers sur les compétences en création d'entreprise pour le secteur culturel (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		LONG	

Renseignements du plan de suivi					
But	Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
C3 – Les quartiers sont uniques et distincts. Ils sont conçus par leurs résidents.	Nombre de fêtes de quartier; nombre de patinoires extérieures; nombre de comités de quartier inscrits	Augmenter le nombre de groupes communautaires et d'événements de quartier.	Ville	Annuellement	
	Se reporter au But A2 : Indicateurs, cibles et actions de croissance intelligente		-	-	
OBJECTIF D : Moncton est une collectivité PROSPÈRE.					
D1 – En tirant parti de la force grandissante des économies innovatrices et des économies axées	Pourcentage d'employés à Moncton travaillant dans des entreprises des domaines de l'environnement, de l'ingénierie et de l'énergie.	Augmenter le nombre d'employés travaillant dans des entreprises des domaines de l'environnement, de l'ingénierie et de l'énergie.	Recensement	5 ans	

Renseignements du plan d'action					
But	ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Période
C3 – Les quartiers sont uniques et distincts. Ils sont conçus par leurs résidents.	C2(m)	Mettre en valeur la série estivale des arts de la scène de la Ville de Moncton (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		LONG
	C2(n)	Étudier la possibilité de créer un musée d'art contemporain à Moncton (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		LONG
	C2(o)	Mettre en place une série d'événements artistiques à l'hôtel de ville (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		LONG
	C2(p)	Trouver des renseignements de base sur le nombre de manifestations culturelles et sur le nombre de participants aux manifestations culturelles.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		MOYEN
	C3(a)	Planification supplémentaire des quartiers (autonome ou incorporée au processus d'examen du plan municipal)	CDAGM	Services de la Ville de Moncton	MOYEN
	C3(b)	Élaborer et mettre en œuvre un programme de reconnaissance des quartiers pour reconnaître le caractère distinct et historique de nos quartiers dans la planification et l'aménagement des quartiers.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton		LONG
	C3(c)	Poursuivre le programme de subventions aux quartiers pour financer les besoins des quartiers tels que les superviseurs des parcs ou les patinoires extérieures.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton		LONG
	C3(d)	Convertir des zones urbaines en zones d'événements (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Comité consultatif culturel de la Ville de Moncton	LONG
	C3(e)	Embellir les murs pleins du centre-ville avec des fresques (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Comité consultatif culturel de la Ville de Moncton	LONG
	C3(f)	Créer une galerie extérieure ou un espace réservé au musée (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Comité consultatif culturel de la Ville de Moncton	LONG
C3(g)	Installer des œuvres d'art ainsi que des supports à bicyclettes de conception artistique le long du parc riverain et des sentiers (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Comité consultatif culturel de la Ville de Moncton	LONG	
C3(h)	Quartier culturel du centre-ville facilement reconnaissable (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Comité consultatif culturel de la Ville de Moncton	LONG	
OBJECTIF D : Moncton est une collectivité PROSPÈRE.					
D1 – En tirant parti de la force grandissante des économies innovatrices et des économies axées	D1(a)	Mettre en œuvre les initiatives identifiées en vertu de la priorité n° 1 de la stratégie de développement économique de la Ville de Moncton de 2010.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Entreprise Grand Moncton et Entreprises Nouveau-Brunswick	MOYEN

Renseignements du plan de suivi					
But	Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
sur les connaissances, Moncton devient un chef de file de l'économie verte.	Ratio de la population par rapport aux emplois	Augmenter le nombre d'emplois par habitant dans Moncton.	Recensement	5 ans	
	Revenu moyen	Augmenter le revenu moyen à Moncton.			
D2 – Des possibilités diversifiées d'apprentissage permanent combinent les besoins de la collectivité et de l'économie.	Coût moyen de la scolarité	Maintenir le coût des études postsecondaires comparable à la moyenne nationale.	Université de Moncton, Université Mount Allison, Université Crandall, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Annuellement	Les droits de scolarité moyens au Canada en 2010 étaient de 5 138 \$.
	Nombre d'établissements et de programmes qui offrent de la formation scolaire et de la formation pour la main-d'œuvre.	Augmenter le nombre de programmes de formation de la main-d'œuvre et le nombre de places dans ces programmes.	A déterminer	Annuellement	Référence nécessaire
	Niveaux d'inscription dans les établissements d'enseignement	Augmenter le nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire.	Université de Moncton, Université Mount Allison, Université Crandall, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Annuellement	Le nombre actuel d'inscriptions dans la région du Grand Moncton est de 12 900 étudiants.
	Population selon le niveau d'instruction atteint	Porter à 55 % d'ici 2016 le nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires.	Recensement	5 ans	En 2006, 50 % des résidents de Moncton avaient suivi des études postsecondaires.
D3 – En tant que ville de choix pour les événements touristiques, sportifs et de divertissement dans les Maritimes, Moncton est connue pour être un chef de file dans l'organisation de ces événements d'une façon respectueuse de l'environnement.	Nombre d'événements touristiques, sportifs et de divertissement par année	Augmenter le nombre d'événements touristiques, sportifs et de divertissement ayant lieu à Moncton chaque année.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de Moncton	Annuellement	Référence nécessaire
	Nombre d'événements organisés d'une manière respectueuse de l'environnement	Augmenter le nombre d'événements organisés d'une manière respectueuse de l'environnement.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de Moncton	Annuellement	Référence nécessaire
D4 – Une vaste gamme d'outils et d'incitatifs économiques sont en place pour encourager les activités de développement durable.	Nombre d'outils et d'incitatifs: taux d'utilisation des outils ou des incitatifs; nombre de candidats potentiels au prix de développement durable	Augmenter le nombre d'incitatifs pour le développement durable.	A déterminer	Annuellement	Référence nécessaire

Renseignements du plan d'action					
But	ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Période
sur les connaissances, Moncton devient					
D2 – Des possibilités diversifiées d'apprentissage permanent combinent les besoins de la collectivité et de l'économie.	D2(a)	Continuer la mise en œuvre du Plan annuel 2010-2011 de l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail préparé par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Ce plan donne un aperçu des priorités et des stratégies de la province ainsi que des renseignements pour l'exercice financier sur le développement de la main-d'œuvre, la formation et le perfectionnement des compétences, et les services d'enseignement communautaire aux adultes.	Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	LONG
	D2(b)	Mettre en œuvre les initiatives cernées en vertu de la priorité n° 2 de la stratégie de développement économique de la Ville de Moncton de 2010.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		LONG
D3 – En tant que ville de choix pour les événements touristiques, sportifs et de divertissement dans les Maritimes, Moncton est connue pour être un chef de file dans l'organisation de ces événements d'une façon respectueuse de l'environnement.	D3(a)	Mettre en œuvre les initiatives identifiées en vertu de la priorité n° 6 de la stratégie de développement économique de la Ville de Moncton de 2010.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Entreprise Grand Moncton	COURT
	D3(b)	Trouver des renseignements de base sur le nombre d'événements de tourisme, de sport et de divertissement ayant lieu chaque année à Moncton et le nombre d'événements ayant recours à des pratiques respectueuses de l'environnement.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Entreprise Grand Moncton, Tourisme Moncton	COURT
	D3(c)	Étudier la possibilité de devenir membre du Green Meeting Industry Council et adopter un ensemble officiel de normes internationales relatives aux réunions vertes afin d'offrir des conseils aux organisateurs d'événements (p. ex. la norme BS 8901 ou APEX).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Tourisme Moncton	COURT
D4 – Une vaste gamme d'outils et d'incitatifs économiques sont en place pour encourager les activités de développement durable.	D4(a)	Créer un programme de dégrèvement fiscal pour les projets de développement durable et d'aménagement des friches industrielles.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Province du Nouveau-Brunswick, CDAGM	COURT
	D4(b)	Étudier la possibilité de droits d'aménagement au cours de l'examen du plan d'aménagement municipal.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	CDAGM	MOYEN
	D4(c)	Prix de développement durable	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	MOYEN
	D4(d)	Trouver des renseignements de base sur les programmes existants de mesures incitatives pour le développement durable.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	CDAGM	COURT

Renseignements du plan de suivi					
But	Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
D5 – La responsabilité financière est fortement liée à la durabilité. Les dépenses sont directement alignées sur les priorités en matière de développement durable.	Nombre de services qui atteignent les cibles du budget.	Tous les services doivent atteindre les cibles du budget.	Budget de la Ville	Annuellement	
OBJECTIF E : Moncton est une collectivité ENGAGÉE.					
E1 – La durabilité est institutionnalisée à l'échelle municipale et individuelle ainsi que dans le secteur privé de sorte que les considérations de développement durable soient intégrées dans la prise de décision de tous les jours.	Nombre de partenaires dans le Plan de développement durable	Identifier des partenaires clés et s'assurer de leur participation d'ici 2012.	Ville	Annuellement	
	Nombre de décisions prises par le conseil qui sont alignées sur le concept du développement durable.	Augmenter le nombre de décisions prises par le conseil qui sont alignées sur le concept du développement durable.	Ville	Annuellement	
	Nombre de services qui atteignent les cibles du Plan de développement durable ou qui affichent des progrès à cet égard	Tous les services doivent faire des progrès dans leurs efforts pour atteindre les cibles du Plan de développement durable.	Ville	Annuellement	
E2 – La performance et les progrès en matière de développement durable sont évalués et présentés sur une base régulière.	Les progrès sont mesurés et présentés annuellement.	Bulletin de rendement annuel du Plan de développement durable	Ville	Annuellement	
	Nombre de téléchargements des rapports à partir du site Web de la Ville	Augmenter le nombre de rapports téléchargés.	Ville	Annuellement	

Renseignements du plan d'action					
But	ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Période
D5 – La responsabilité financière est fortement liée à la durabilité. Les dépenses sont directement alignées sur les priorités en matière de développement durable.	D4(e)	Approbations accélérées pour les bâtiments écologiques	CDAGM	Service d'inspection des bâtiments de la Ville de Moncton	COURT
	D5(a)	Élaborer des rapports financiers durables.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton		COURT
OBJECTIF E : Moncton est une collectivité ENGAGÉE.					
E1 – La durabilité est institutionnalisée à l'échelle municipale et individuelle ainsi que dans le secteur privé de sorte que les considérations de développement durable soient intégrées dans la prise de décision de tous les jours.	E1(a)	Créer une « trousse éducative » pour appuyer l'engagement interne et externe envers les buts du plan intégré de durabilité communautaire.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton		LONG
	E1(b)	Incorporer des considérations de durabilité supplémentaires dans le rapport annuel du conseil utilisé par le personnel municipal.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton		MOYEN
	E1(c)	Faire en sorte que le personnel de la Ville accorde une plus grande priorité à sa responsabilité générale envers le développement durable à l'échelle de la municipalité.	Cadres supérieurs de la Ville de Moncton	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	MOYEN
	E1(d)	Offrir une formation en développement durable pour le personnel (p. ex. qu'est-ce que le développement durable, qu'est-ce que le Plan intégré de durabilité communautaire, quel est le rôle du personnel dans l'atteinte des buts ou la mise en œuvre des mesures, l'occasion pour le personnel d'apporter sa contribution au plan intégré de durabilité communautaire).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Département des Ressources humaines de la Ville de Moncton, Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	MOYEN
	E1(e)	Élaborer une entente ou un programme de partenariat pour le Plan de développement durable.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton	COURT
	E1(f)	Éléments de mise en œuvre et de suivi du Plan de développement durable.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	COURT
	E1(g)	Offrir une formation en conception écologique pour le personnel d'inspection des bâtiments.	Service d'inspection des bâtiments de la Ville de Moncton		MOYEN
E2 – La performance et les progrès en matière de développement durable sont évalués et présentés sur une base régulière.	E2(a)	Mener un sondage sur la satisfaction des citoyens.	Service des communications de la Ville de Moncton	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	COURT
	E2(b)	Inclure sur une base régulière une version à jour du Plan de développement durable dans chacun des bulletins <i>Resurgo</i> .	Service des communications de la Ville de Moncton	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	COURT
	E2(c)	Ajouter une composante rapport pour le Plan de développement durable aux publications annuelles « Vos impôts municipaux à l'œuvre » et Bilan de l'année.	Service des communications de la Ville de Moncton	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	COURT
	E2(d)	Publier régulièrement des articles d'information liés à l'environnement et à la durabilité sur le site Web de la Ville.	Service des communications de la Ville de Moncton	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	COURT

Renseignements du plan de suivi

But	Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
E3 – Les citoyens engagés ont la capacité et la possibilité de participer à une grande variété d'activités communautaires.	Participation des électeurs	D'ici 2016, au moins 50 % des électeurs admissibles à Moncton voteront aux élections.	Élections Nouveau-Brunswick, Elections Canada	4 ans	Taux de participation de 36 % aux élections municipales de 2008.
	Présence par habitant aux activités de consultation publique	Augmenter la présence par habitant aux activités de consultation.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire
E4 – Une population variée et active de bénévoles joue un rôle important dans le solide tissu social de Moncton.	Nombre d'heures de bénévolat	Augmenter le nombre d'heures de bénévolat à Moncton.	Centre du bénévolat du Sud-Est du Nouveau-Brunswick	Annuellement	
	Données démographiques sur la population de bénévoles	Accroître la diversité des bénévoles dans Moncton.	Centre du bénévolat du Sud-Est du Nouveau-Brunswick	Annuellement	
E5 – La coopération des trois municipalités est encouragée afin de mettre en œuvre des initiatives de durabilité.	Pourcentage d'initiatives et de programmes entrepris grâce à la coopération des trois municipalités	Augmenter le pourcentage des initiatives et des programmes entrepris grâce à la coopération des trois municipalités.	À déterminer		
E6 – Les jeunes et les personnes âgées participent activement aux activités communautaires et ont un rôle de leadership important au sein de la collectivité.	Nombre de jeunes siégeant à des conseils, à des commissions et à des comités municipaux; nombre de possibilités de bénévolat pour les jeunes inscrits dans le Répertoire des jeunes du Grand Moncton	Accroître les possibilités de bénévolat pour les jeunes; augmenter le nombre de jeunes siégeant à des conseils et des commissions.	Ville de Moncton; Répertoire des jeunes du Grand Moncton	Annuellement	Référence nécessaire
	Nombre de personnes âgées siégeant à des conseils, à des commissions et à des comités municipaux; nombre de possibilités de bénévolat pour les personnes âgées inscrites dans le Centre du bénévolat du Sud-Est du Nouveau-Brunswick	Accroître les possibilités de bénévolat pour les aînés; augmenter le nombre d'aînés siégeant à des conseils et des commissions.	Centre du bénévolat du Sud-Est du Nouveau-Brunswick	Annuellement	Référence nécessaire

Renseignements du plan d'action

But	ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Période
E3 – Les citoyens engagés ont la capacité et la possibilité de participer à une grande variété d'activités communautaires.	E3(a)	Élaborer un programme continu d'éducation du public (p. ex. le rôle de l'administration municipale, pourquoi le fait de voter est important) ainsi que des services de soutien (p. ex. services de garde d'enfants et de transport) pour augmenter le taux de participation des électeurs aux élections municipales.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton	MOYEN
	E3(b)	Élaborer un programme afin d'encourager la participation des citoyens aux activités municipales (p. ex. cours sur l'organisation d'une campagne, formation du conseil).	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton	LONG
	E3(c)	Étudier et mettre en place plusieurs réseaux afin d'établir régulièrement un dialogue ou des communications avec les citoyens au sujet d'activités, de services et de questions communautaires.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton	COURT
E4 – Une population variée et active de bénévoles joue un rôle important dans le solide tissu social de Moncton.	E4(a)	Travailler avec le Centre du bénévolat du Sud-Est du Nouveau-Brunswick et faire appel à ses services lorsque c'est possible.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton	LONG
	E4(b)	Organiser une exposition annuelle ou semestrielle sur le bénévolat, en partenariat avec la collectivité, au besoin.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton; Centre du bénévolat du Sud-Est du Nouveau-Brunswick	COURT
E5 – La coopération des trois municipalités est encouragée afin de mettre en œuvre des initiatives de durabilité.	Voir A2(b)	Élaborer un plan directeur de transport combiné et régional.	Moncton, Dieppe, Riverview, ministère du Transport du Nouveau-Brunswick	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton (liaison)	COURT
	E5(a)	Élaborer et mettre en œuvre des programmes associés à la Réserve de la biosphère de Fundy désignée par l'UNESCO.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Sud du Nouveau-Brunswick	COURT
	E5(b)	Mettre en œuvre des initiatives de la stratégie de développement économique de la Ville de Moncton de 2010 liées au fait de jouer un rôle prépondérant dans les initiatives de développement économique régional (priorité n° 8).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		LONG
	E5(c)	Organiser des réunions annuelles ou trimestrielles avec les trois municipalités (pour le personnel et le conseil) pour discuter des différents enjeux et des progrès réalisés dans le cadre du Plan intégré de durabilité communautaire.	Moncton, Dieppe, Riverview	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton (liaison)	COURT
E6 – Les jeunes et les personnes âgées participent activement aux activités communautaires et ont un rôle de leadership important au sein de la collectivité.	E6(a)	Élaborer un programme de jeunes siégeant à des conseils.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Comité consultatif des jeunes créé par le maire	LONG
	E6(b)	Promouvoir le bénévolat chez les jeunes lors des festivals et des événements culturels.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton; Comité consultatif des jeunes créé par le maire	LONG
	E6(c)	Vidéo « Une jeunesse convenable »: projet d'une nouvelle Maison des jeunes.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton; Comité consultatif des jeunes créé par le maire	COURT

Renseignements du plan de suivi					
But	Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires

Renseignements du plan d'action					
But	ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Période
	Eé(d)	Programme de prix des entreprises adaptées aux besoins des aînés	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton; Comité consultatif des aînés créé par le maire	COURT
	Eé(e)	Trouver des renseignements de base sur les possibilités de bénévolat pour les jeunes.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Comité consultatif des jeunes créé par le maire	LONG
	Eé(f)	Trouver des renseignements de base sur les possibilités de bénévolat pour les personnes âgées.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Comité consultatif des aînés créé par le maire	LONG
	Eé(g)	Poursuivre la construction d'un nouveau centre destiné aux aînés.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Comité consultatif des aînés créé par le maire	COURT

ANNEXE D

Plan de mise en œuvre

Remarque : Si le total = de 20 à 30 = COURT TERME (de 0 à 5 ans)
 Si le total = de 15 à 19 = MOYEN TERME (de 5 à 10 ans)
 Si le total = de 0 à 14 = LONG TERME (de 10 à 25 ans)

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Environnement					Total	Période
				/10	/5	/5	/5	/5		
A6(h)	Établir des partenariats avec des organismes communautaires locaux (Alliance du bassin de la Petitcodiac) pour surveiller la santé des eaux de surface.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	10	5	5	4	5	29	COURT
A4(l)	Élaborer un inventaire des gaz à effet de serre liés au transport à l'échelle de la ville de façon à établir des renseignements de base.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		8	5	5	5	5	28	COURT
A2(n)	Obtenir des renseignements de base sur la qualité des eaux de ruissellement.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		10	5	3	4	4	26	COURT
A2(q)	Mettre en place un plan ou des lignes directrices de gestion des eaux de ruissellement.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	10	3	3	5	5	26	COURT
A1(k)	Trouver des renseignements de base sur la consommation d'énergie selon la source dans la collectivité.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		8	5	3	5	4	25	COURT
A2(h)	Trouver des renseignements de base sur le pourcentage de forêts dont la Ville est propriétaire.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	8	5	5	3	4	25	COURT
A4(g)	Mise en œuvre continue du plan de transport actif (p. ex. le programme Écoliers actifs et en sécurité)	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Comité de transport actif	9	3	3	5	5	25	COURT
A4(h)	Trouver des renseignements de base sur les bandes cyclables, les trottoirs et les sentiers.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		6	5	5	5	4	25	COURT
A6(g)	S'assurer de respecter les zones tampons des cours d'eau, y compris dans les projets d'aménagement récréatifs et de sentiers.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	10	0	5	5	5	25	COURT
D3(c)	Étudier la possibilité de devenir membre du Green Meeting Industry Council et adopter un ensemble officiel de normes internationales relatives aux réunions vertes afin d'offrir des conseils aux organisateurs d'événements (p. ex. la norme BS 8901 ou APEX).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Tourisme Moncton	10	0	5	5	5	25	COURT

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Environnement					Total	Période
				/10	/5	Référence	Caractère abordable	Faisabilité		
A1(o)	Étudier la faisabilité de la conception d'un parc éolien municipal par l'entremise de la politique en matière d'énergie communautaire de la province du Nouveau-Brunswick.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		10	2	3	4	5	24	COURT
A2(l)	Application des lignes directrices relatives à la lutte contre l'érosion et la sédimentation	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		10	0	5	5	4	24	COURT
A2(o)	Application des règlements des arrêtés (arrêté sur les eaux usées et sur les eaux de ruissellement)	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	10	0	5	5	4	24	COURT
A2(p)	Mettre au point des règlements régissant la surface construite imperméable maximale pour les nouveaux projets d'aménagement.	CDAGM	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	10	0	5	5	4	24	COURT
A2(r)	Élaborer des politiques en matière d'aménagement pour une augmentation zéro des eaux de ruissellement.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	10	0	5	5	4	24	COURT
A2(s)	Mettre en œuvre les conclusions de l'étude d'adaptation aux changements climatiques.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick	10	3	3	3	5	24	COURT
A3(d)	Programmes permanents de sensibilisation du public à la conservation de l'eau (p. ex. citernes pluviales, travailleurs de l'utilisation judicieuse de l'eau, Semaine de l'eau potable, programme de remplacement de toilettes, appareils sanitaires à faible débit).	Service des communications de la Ville de Moncton	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	8	3	3	5	5	24	COURT
D4(d)	Trouver des renseignements de base sur les programmes existants de mesures incitatives pour le développement durable.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	CDAGM	6	5	5	4	4	24	COURT
A1(l)	Étudier les politiques ou les stimulants pour encourager les projets d'énergie renouvelable à l'échelle de la collectivité (p. ex. éolienne, solaire, géothermique, biomasse).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM, Inspection des bâtiments	10	0	3	5	5	23	COURT
A2(b)	Élaborer un plan directeur de transport combiné et régional.	Moncton, Dieppe, Riverview, ministère du Transport du Nouveau-Brunswick	CDAGM, Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	9	3	5	2	4	23	COURT

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Environnement					Total	Période
				/10	/5	/5	/5	/5		
A3(e)	S'assurer que les améliorations de plomberie au niveau municipal font appel à des systèmes ou à des appareils sanitaires à faible volume d'eau.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		8	0	5	5	5	23	COURT
A6(f)	Élaborer une politique pour protéger les secteurs naturels (p. ex. des programmes de sensibilisation, d'engagement et de loisirs associés à la Réserve de la biosphère de Fundy).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	10	0	3	5	5	23	COURT
A2(e)	Obtenir des données de base sur le nombre actuel de filières énergétiques dans la collectivité.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		6	5	5	3	3	22	COURT
A2(j)	Trouver des renseignements de base sur le pourcentage des habitations situées entre deux et cinq kilomètres de diverses commodités (p. ex. utilisations commerciales, utilisation en tant qu'espaces ouverts et en tant que bureaux).	CDAGM		6	5	5	3	3	22	COURT
A5(c)	Élaborer une stratégie de tri des déchets industriels, commerciaux et institutionnels.	Corporation des déchets solides Westmorland-Albert	Service de communications de la Ville de Moncton; Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton (liaison); ministère des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick	9	2	3	4	4	22	COURT
A5(e)	Trouver des renseignements de base sur la quantité de matériaux de construction ayant échappé à l'enfouissement.	Corporation des déchets solides Westmorland-Albert		6	5	5	3	3	22	COURT
D5(a)	Élaborer des rapports financiers durables.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton		3	5	5	5	4	22	COURT
E5(a)	Élaborer et mettre en œuvre des programmes associés à la Réserve de la biosphère de Fundy désignée par l'UNESCO.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Sud du Nouveau-Brunswick	10	2	3	3	4	22	COURT
E5(c)	Organiser des réunions annuelles ou trimestrielles avec les trois municipalités (pour le personnel et le conseil) pour discuter des différents enjeux et des progrès réalisés dans le cadre du Plan intégré de durabilité communautaire.	Moncton, Dieppe, Riverview	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton (liaison)	5	2	5	5	5	22	COURT

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Environnement					Total	Période
				/10	/5	Référence /5	Caractère abordable /5	Faisabilité /5		
A3(a)	Continuité du programme de contrôle de la corrosion, programme de contrôle des jonctions fautives, remise en état et renouvellement du réseau de distribution.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		8	0	5	5	3	21	COURT
A5(b)	Améliorer l'éducation au sujet du tri des déchets et du système à deux volets.	Corporation des déchets solides Westmorland-Albert	Service des communications de la Ville de Moncton	8	0	3	5	5	21	COURT
A6(a)	Protéger les terres forestières situées à l'intérieur des limites municipales.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	10	3	0	3	5	21	COURT
D3(b)	Trouver des renseignements de base sur le nombre d'événements de tourisme, de sport et de divertissement ayant lieu chaque année à Moncton et le nombre d'événements ayant recours à des pratiques respectueuses de l'environnement.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Entreprise Grand Moncton, Tourisme Moncton	4	5	5	5	2	21	COURT
B3(a)	Offrir de la formation au personnel sur les principes de la prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM).	GRC Codiac	CDAGM	4	5	5	5	2	21	COURT
A1(m)	Élaborer une politique d'achat de véhicules municipaux écologiques.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	Service des travaux publics et Services des achats de la Ville de Moncton	9	0	3	4	4	20	COURT
A2(a)	Mettre à jour les arrêtés de zonage et les arrêtés sur les lotissements de manière à refléter les résultats de la révision du plan municipal (p. ex. les principes de croissance intelligente, la politique alimentaire urbaine, l'ensemble de la conception des rues, l'aménagement axé sur le transport en commun, l'aménagement résidentiel de plus haute densité).	CDAGM	Ville de Moncton	8	0	5	3	4	20	COURT
A2(f)	Arrêté sur la conservation des arbres (terres publiques et privées)	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	CDAGM, Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	8	3	3	3	3	20	COURT
A3(c)	Prendre des mesures de détection ciblée des fuites.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Service des systèmes informatiques de la Ville de Moncton	6	3	3	5	3	20	COURT
A3(f)	Élaborer des politiques visant à contrôler et à protéger les ressources d'eau existantes – peut inclure la collaboration ou le lobbying des décideurs à l'échelle fédérale et provinciale.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	10	0	3	3	4	20	COURT

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Environnement					Total	Période
				/10	/5	Référence /5	Caractère abordable /5	Faisabilité /5		
A4(a)	Mettre en œuvre les trajets et les changements d'horaire proposés dans le cadre de l'examen de la Commission de transport Codiac.	Commission de transport Codiac	Moncton, Dieppe, Riverview. Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton (liaison)	8	1	3	3	5	20	COURT
A4(b)	Examiner la structure de gouvernance de la Commission de transport Codiac.	Commission de transport Codiac	Moncton, Dieppe, Riverview. Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton (liaison)	8	0	4	3	5	20	COURT
A4(c)	Laissez-passer universel de transport en commun pour étudiant (U-PASS) et programme de laissez-passer pour grand employeur.	Commission de transport Codiac	Moncton, Dieppe, Riverview. Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton (liaison)	8	1	3	3	5	20	COURT
A5(a)	Sensibilisation supplémentaire à la réduction des déchets	Corporation des déchets solides Westmorland-Albert	Service des communications de la Ville de Moncton	8	0	3	5	4	20	COURT
A5(d)	Donner les matériaux de construction utilisés des projets de démolition municipaux à des groupes sans but lucratif, au besoin, projet par projet.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		6	0	5	5	4	20	COURT
B1(b)	Étudier la sécurité alimentaire dans le cadre du processus d'examen du plan d'aménagement municipal.	CDAGM	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	7	4	3	3	3	20	COURT
B1(d)	Examiner la faisabilité d'augmenter les jours ou les heures d'exploitation du Marché Moncton.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Marché Moncton	7	0	4	5	4	20	COURT
B4(a)	Continuer la mise en œuvre du plan communautaire de lutte contre l'itinérance du Grand Moncton 2007 élaboré par le Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance du gouvernement du Canada. Le fait de poursuivre la mise en œuvre de ce plan permettra d'obtenir le financement adéquat pour les projets choisis ayant pour but de s'attaquer à l'itinérance dans la région du Grand Moncton.	Ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick	Comité sur la qualité de vie de Moncton	8	0	5	3	4	20	COURT

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Environnement					Total	Période
				/10	/5	/5	Caractère abordable	Faisabilité		
B4(b)	Trouver des renseignements de base sur la densité et le type d'habitations.	Service d'inspection des bâtiments de la Ville de Moncton	CDAGM	6	5	3	3	3	20	COURT
C1(a)	Élaborer et mettre en œuvre un nouveau modèle d'immigration (comprenant la création d'un poste de spécialiste de l'immigration ainsi que l'élaboration d'un plan stratégique).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Comité directeur de l'immigration locale	1	5	5	5	4	20	COURT
C2(a)	Créer un programme de prix pour le patrimoine de Moncton.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		3	5	4	5	3	20	COURT
C2(b)	Organiser une visite à pied autoguidée du centre-ville mettant en valeur les bâtiments historiques et l'art public de Moncton.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		2	5	5	5	3	20	COURT
C2(e)	Achever les travaux du Centre de découverte des transports.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		5	3	3	5	4	20	COURT
C2(f)	Préparer un plan de la maison Treitz.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		6	2	4	4	4	20	COURT
C2(h)	Mettre en œuvre le plan culturel.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Comité consultatif culturel de la Ville de Moncton	5	3	3	5	4	20	COURT
D3(a)	Mettre en œuvre les initiatives identifiées en vertu de la priorité n° 6 de la stratégie de développement économique de la Ville de Moncton de 2010.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Entreprise Grand Moncton	0	5	5	5	5	20	COURT
D4(a)	Créer un programme de dégrèvement fiscal pour les projets de développement durable et d'aménagement des friches industrielles.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Province du Nouveau-Brunswick, CDAGM	8	0	5	3	4	20	COURT

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Environnement					Total	Période
				/10	/5	Référence /5	Caractère abordable /5	Faisabilité /5		
D4(e)	Approbations accélérées pour les bâtiments écologiques	CDAGM	Service d'inspection des bâtiments de la Ville de Moncton	8	0	5	3	4	20	COURT
E1(e)	Élaborer une entente ou un programme de partenariat pour le Plan de développement durable.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton	5	0	5	5	5	20	COURT
E1(f)	Éléments de mise en œuvre et de suivi du Plan de développement durable.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	7	0	3	5	5	20	COURT
E2(a)	Mener un sondage sur la satisfaction des citoyens.	Service des communications de la Ville de Moncton	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	3	4	4	4	5	20	COURT
E2(b)	Inclure sur une base régulière une version à jour du Plan de développement durable dans chacun des bulletins <i>Resurgo</i> .	Service des communications de la Ville de Moncton	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	3	2	5	5	5	20	COURT
E2(c)	Ajouter une composante rapport pour le Plan de développement durable aux publications annuelles « Vos impôts municipaux à l'œuvre » et Bilan de l'année.	Service des communications de la Ville de Moncton	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	3	2	5	5	5	20	COURT
E2(d)	Publier régulièrement des articles d'information liés à l'environnement et au développement durable sur le site Web de la Ville.	Service des communications de la Ville de Moncton	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	5	0	5	5	5	20	COURT
E3(c)	Étudier et mettre en place plusieurs réseaux afin d'établir régulièrement un dialogue ou des communications avec les citoyens au sujet d'activités, de services et de questions communautaires.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton	3	4	5	5	3	20	COURT
E4(b)	Organiser une exposition annuelle ou semestrielle sur le bénévolat, en partenariat avec la collectivité, au besoin.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton; Centre du bénévolat du Sud-Est du Nouveau-Brunswick	0	5	5	5	5	20	COURT

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Environnement					Total	Période
				/10	/5	Référence /5	Caractère abordable /5	Faisabilité /5		
E6(c)	Vidéo « Une jeunesse convenable »; projet d'une nouvelle Maison des jeunes	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton; Comité consultatif des jeunes créé par le maire	5	3	4	4	4	20	COURT
E6(d)	Programme de prix des entreprises adaptées aux besoins des aînés	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton; Comité consultatif des aînés créé	0	5	5	5	5	20	COURT
E6(g)	Poursuivre la construction d'un nouveau centre destiné aux aînés.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Comité consultatif des aînés créé par le maire	3	4	4	5	4	20	COURT
C1(b)	Trouver des renseignements de base sur le nombre de plaintes de discrimination déposées.	Association multiculturelle du Grand Moncton		2	5	5	5	3	20	COURT
A1(g)	Travailler avec le milieu d'affaires afin de réduire la consommation d'énergie (p. ex. l'éclairage inutile).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Milieu des affaires, Service des communications de la Ville de Moncton, Énergie NB	8	0	5	4	3	20	COURT
A1(b)	Recueillir des renseignements sur la consommation de carburant des entreprises afin de permettre la surveillance des cibles.	Service des travaux publics de la Ville de Moncton	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	8	5	3	2	1	19	MOYEN
A1(j)	Faire appel à des stratégies de réduction de l'énergie et des ressources dans l'ensemble des projets de conception (constructions neuves et rénovations) des bâtiments municipaux.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		10	0	5	2	2	19	MOYEN
A2(m)	Mise en place de meilleures pratiques de gestion des eaux pluviales efficaces	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		10	0	0	5	4	19	MOYEN
A4(f)	Élaborer un programme de transport partagé entre les trois municipalités (comprenant des installations de parc relais pour voitures).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Riverview et Dieppe	8	3	2	3	3	19	MOYEN
A1(c)	Travailler avec Énergie NB pour obtenir des données sur la consommation d'énergie.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Énergie NB	8	5	3	1	1	18	MOYEN

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Environnement					Total	Période
				/10	/5	Référence	Caractère abordable	Faisabilité		
A1(n)	Étudier les politiques ou les stimulants pour encourager l'utilisation des matériaux de construction durables ou le développement à faible impact écologique au sein de la collectivité.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	8	0	3	4	3	18	MOYEN
A1(a)	Achever les étapes du programme Partenaires dans la protection du climat.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		10	5	1	1	1	18	MOYEN
A2(i)	Mettre en œuvre des politiques et des plans d'aménagement forestier.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	9	2	0	3	4	18	MOYEN
A4(i)	Élaborer un programme de sensibilisation à la conduite écologique à l'échelle de la collectivité (p. ex. politique relative à la marche au ralenti, entretien des pneus, techniques de conduite).	Service des communications de la Ville de Moncton	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	7	0	3	5	3	18	MOYEN
A6(b)	Travailler en collaboration avec les promoteurs pour réaliser des inspections et conserver les arbres matures.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	CDAGM	8	0	0	5	5	18	MOYEN
A6(d)	Officialiser la politique d'aménagement concernant la zone tampon par opposition à terrain d'utilité publique.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	CDAGM	7	0	3	5	3	18	MOYEN
B1(a)	Établir un champion officiel de la sécurité alimentaire dans la région afin de définir et de mettre en œuvre des mesures associées à la sécurité alimentaire.	YMCA; Centraide	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	5	5	3	2	3	18	MOYEN
B1(e)	Élaborer une politique concernant les espaces de jardinage communautaire dans les parcs municipaux ou autres endroits appropriés.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Commission sur la sécurité des aliments – B1(a), CDAGM	5	0	3	5	5	18	MOYEN
B2(b)	Trouver des renseignements de base sur le nombre d'installations et de programmes récréatifs (fait partie du Plan directeur de loisirs).	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton		2	5	5	3	3	18	MOYEN
B2(c)	Trouver des renseignements de base sur le nombre de programmes de mieux-être à Moncton.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, Réseau de santé Horizon, Réseau de santé Vitalité	2	5	5	3	3	18	MOYEN

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Environnement					Total	Période
				/10	/5	Référence /5	Caractère abordable /5	Faisabilité /5		
C2(p)	Trouver des renseignements de base sur le nombre de manifestations culturelles et sur le nombre de participants aux manifestations culturelles.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		0	5	5	3	5	18	MOYEN
E1(d)	Offrir une formation en développement durable pour le personnel (p. ex. qu'est-ce que le développement durable, qu'est-ce que le Plan intégré de durabilité communautaire, quel est le rôle du personnel dans l'atteinte des buts ou la mise en œuvre des mesures, l'occasion pour le personnel d'apporter sa contribution au plan intégré de durabilité communautaire).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Département des Ressources humaines de la Ville de Moncton, Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	5	0	3	5	5	18	MOYEN
E1(g)	Offrir une formation en conception écologique pour le personnel d'inspection des bâtiments.	Service d'inspection des bâtiments de la Ville de Moncton		5	0	3	5	5	18	MOYEN
A1(i)	Optimiser les systèmes de gestion d'énergie dans les immeubles.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		8	2	3	2	2	17	MOYEN
A2(c)	Mettre au point un inventaire des friches industrielles afin d'obtenir des données de base sur l'aménagement des terrains dits « vierges » et des friches industrielles.	CDAGM	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	7	2	3	2	3	17	MOYEN
A2(g)	Mettre en œuvre les Phases II (installations) et III (programmes) du Plan directeur de loisirs.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	CDAGM	4	2	2	4	5	17	MOYEN
A4(d)	Fournir un plus grand nombre de terminus et d'abribus pratiques et confortables.	Moncton, Dieppe, Riverview	Commission de transport Codiac; Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton (liaison)	8	0	3	3	3	17	MOYEN
A4(e)	Élaborer des stratégies de gestion du stationnement telles que le partage du stationnement, le tarif de stationnement, la réglementation relative au stationnement, etc.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	8	0	3	3	3	17	MOYEN
C2(k)	Continuer les partenariats avec d'autres ordres de gouvernement pour soutenir les arts, la culture et le patrimoine (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		3	0	5	5	4	17	MOYEN

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Environnement					Total	Période	
				/10	/5	Référence	Caractère abordable	Faisabilité			Liens
C3(a)	Planification supplémentaire des quartiers (autonome ou incorporée au processus d'examen du plan municipal)	CDAGM	Services de la Ville de Moncton	4	3	3	3	3	4	17	MOYEN
D4(b)	Étudier la possibilité de droits d'aménagement au cours de l'examen du plan d'aménagement municipal.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	CDAGM	6	0	5	3	3	3	17	MOYEN
E1(b)	Incorporer des considérations de durabilité supplémentaires dans le rapport actuel du conseil utilisé par le personnel municipal.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton		4	0	5	3	5	5	17	MOYEN
B1(c)	Élaborer une politique municipale sur l'achat des aliments sains et locaux.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	Conseil du Marché Moncton	5	0	3	5	3	3	16	MOYEN
C2(c)	Examiner l'arrêté sur la sauvegarde du patrimoine	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	CDAGM, Comité de sauvegarde du patrimoine de Moncton	4	2	3	4	3	3	16	MOYEN
C2(d)	Créer et installer des panneaux d'interprétation illustrant le passé de Moncton.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Comité de sauvegarde du patrimoine de Moncton	4	3	3	4	2	2	16	MOYEN
E1(c)	Faire en sorte que le personnel de la Ville accorde une plus grande priorité à sa responsabilité générale envers le développement durable à l'échelle de la municipalité.	Cadres supérieurs de la Ville de Moncton	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	4	0	3	4	5	5	16	MOYEN
A1(d)	Étudier la possibilité d'utiliser l'énergie résiduelle des installations municipales comme source potentielle de chaleur.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Centre des opérations de Moncton, Service des travaux publics de Moncton	8	2	3	1	1	1	15	MOYEN
A1(f)	Éliminer l'éclairage inutile de jour (p. ex. éclairage allumé dans les parcs durant la journée).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Service des travaux publics et Service des parcs et des loisirs de la Ville de Moncton	6	0	5	3	1	1	15	MOYEN

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Environnement					Total	Période
				/10	/5	/5	Caractère abordable	Faisabilité		
A2(d)	Mettre en place une stratégie de réaménagement des friches industrielles pour offrir une approche complète et cohérente pour la planification et l'aménagement municipaux des friches industrielles.	CDAGM, Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	7	0	3	2	3	15	MOYEN
A6(e)	Orienter les nouveaux aménagements le long de la zone riveraine vers la rivière (conformément à la Vision d'aménagement du centre-ville de Moncton).	CDAGM		2	0	5	5	3	15	MOYEN
D1(a)	Mettre en œuvre les initiatives identifiées en vertu de la priorité n° 1 de la stratégie de développement économique de la Ville de Moncton de 2010.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Entreprise Grand Moncton et Entreprises Nouveau-Brunswick	3	0	3	5	4	15	MOYEN
D4(c)	Prix de développement durable	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	6	0	3	3	3	15	MOYEN
D5(b)	Trouver des renseignements de base sur le nombre de services dépassant le budget.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton		0	2	5	5	3	15	MOYEN
E3(a)	Élaborer un programme continu d'éducation du public (p. ex. le rôle de l'administration municipale, pourquoi le fait de voter est important) ainsi que des services de soutien (p. ex. services de garde d'enfants et de transport) pour augmenter le taux de participation des électeurs aux élections municipales.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton	2	3	3	4	3	15	MOYEN
A2(k)	Mettre en œuvre des mesures découlant de la vérification des déplacements à pied.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Service des travaux publics et Services des parcs et des loisirs de la Ville de Moncton	7	0	0	3	4	14	LONG
A3(b)	Installer des instruments de comptage pour le district.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		6	2	2	2	2	14	LONG
A4(j)	Optimiser le recours aux carrefours giratoires dans la collectivité.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	7	0	0	3	4	14	LONG
B2(a)	Accroître les programmes éducatifs et récréatifs en plein air tels que le programme pilote de géocachette.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton		2	3	3	3	3	14	LONG

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Environnement					Total	Période
				/10	/5	Référence	Caractère abordable	Faisabilité		
C2(l)	Organiser des ateliers sur les compétences en création d'entreprise pour le secteur culturel (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		0	3	3	4	4	14	LONG
E3(b)	Élaborer un programme afin d'encourager la participation des citoyens aux activités municipales (p. ex. cours sur l'organisation d'une campagne, formation du conseil).	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton	0	5	5	2	2	14	LONG
E6(e)	Trouver des renseignements de base sur les possibilités de bénévolat pour les jeunes.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Comité consultatif des jeunes créé par le maire	0	5	5	2	2	14	LONG
E6(f)	Trouver des renseignements de base sur les possibilités de bénévolat pour les personnes âgées.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Comité consultatif des aînés créé par le maire	0	5	5	2	2	14	LONG
A1(h)	Mettre au point un arrêté sur la pollution lumineuse (voir Richmond Hill, Markham, Calgary).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton		6	0	3	3	1	13	LONG
C3(e)	Embellir les murs pleins du centre-ville avec des fresques (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Comité consultatif culturel de la Ville de Moncton	2	0	3	5	3	13	LONG
E1(a)	Créer une « trousse éducative » pour appuyer l'engagement interne et externe envers les buts du plan intégré de durabilité communautaire.	Planification corporative et élaboration des politiques de la Ville de Moncton		2	0	3	5	3	13	LONG
E4(a)	Travailler avec le Centre du bénévolat du Sud-Est du Nouveau-Brunswick et faire appel à ses services lorsque c'est possible.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton	0	3	5	3	2	13	LONG
A1(e)	Étudier des solutions de rechange pour l'éclairage des rues (p. ex. LED, inductif et gradation) et pour des bâtiments autonomes comme les garages de stationnement.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Services des travaux publics de Moncton, Énergie NB	6	0	3	2	1	12	LONG
A4(k)	Optimiser le système actuel (gestion de la circulation depuis un point central pour améliorer la circulation et les principaux corridors pour offrir des choix plus sécuritaires et plus sains).	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	CDAGM	6	0	0	3	3	12	LONG
A6(c)	Continuer d'élaborer des programmes éducatifs sur les bassins hydrographiques.	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton	5	0	0	5	2	12	LONG

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Environnement					Total	Période
				/10	/5	Référence	Caractère abordable	Faisabilité		
C2(i)	Créer des plans de communication pour promouvoir les événements.	Service des communications de la Ville de Moncton	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	0	0	3	5	4	12	LONG
C2(j)	Établir un calendrier culturel à des fins de promotion.	Service des communications de la Ville de Moncton	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	0	0	3	5	4	12	LONG
C3(g)	Installer des œuvres d'art ainsi que des supports à bicyclettes de conception artistique le long du parc riverain et des sentiers (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Comité consultatif culturel de la Ville de Moncton	4	0	0	4	4	12	LONG
D2(a)	Continuer la mise en œuvre du Plan annuel 2010-2011 de l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail préparé par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Ce plan donne un aperçu des priorités et des stratégies de la province ainsi que des renseignements pour l'exercice financier sur le développement de la main-d'œuvre, la formation et le perfectionnement des compétences, et les services d'enseignement communautaire aux adultes.	Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	0	3	3	2	3	11	LONG
C3(d)	Convertir des zones urbaines en zones d'événements (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Comité consultatif culturel de la Ville de Moncton	3	0	0	5	3	11	LONG
C3(h)	Quartier culturel du centre-ville facilement reconnaissable (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	3	0	0	4	4	11	LONG
E6(b)	Promouvoir le bénévolat chez les jeunes lors des festivals et des événements culturels.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Service des communications de la Ville de Moncton; Comité consultatif des jeunes créé par le maire	0	0	3	5	3	11	LONG

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien	Environnement					Total	Période
				/10	/5	Référence /5	Caractère abordable /5	Faisabilité /5		
B3(b)	Élaborer des politiques renforcées visant à s'assurer que l'infrastructure appropriée est en place pour les citoyens handicapés (p. ex. installer des systèmes d'alerte sonore pour les piétons afin de respecter les normes nationales actuelles).	CDAGM	Ingénierie et Services environnementaux de la Ville de Moncton, Parcs et Loisirs de la Ville de Moncton	1	0	2	4	3	10	LONG
C3(b)	Élaborer et mettre en œuvre un programme de reconnaissance des quartiers pour reconnaître le caractère distinct et historique de nos quartiers dans la planification et l'aménagement des quartiers.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton		3	0	0	4	3	10	LONG
E6(a)	Élaborer un programme de jeunes siégeant à des conseils.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton	Comité consultatif des jeunes créé par le maire	0	0	3	4	3	10	LONG
C3(c)	Poursuivre le programme de subventions aux quartiers pour financer les besoins des quartiers tels que les superviseurs des parcs ou les patinoires extérieures.	Parcs et loisirs de la Ville de Moncton		3	0	0	3	3	9	LONG
D2(b)	Mettre en œuvre les initiatives identifiées en vertu de la priorité n° 2 de la stratégie de développement économique de la Ville de Moncton de 2010.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		0	0	3	3	3	9	LONG
E5(b)	Mettre en œuvre des initiatives de la stratégie de développement économique de la Ville de Moncton de 2010 liées au fait de jouer un rôle prépondérant dans les initiatives de développement économique régional (priorité n° 8).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		0	0	3	3	3	9	LONG
C2(m)	Mettre en valeur la série estivale des arts de la scène de la Ville de Moncton (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		1	0	0	4	3	8	LONG
C2(o)	Mettre en place une série d'événements artistiques à l'hôtel de ville (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		1	0	0	4	3	8	LONG
C3(f)	Créer une galerie extérieure ou un espace réservé au musée (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton	Comité consultatif culturel de la Ville de Moncton	2	0	0	3	3	8	LONG

ID	Mesures suggérées	Org. principal	Org. de soutien						Total	Période
				Environnement /10	Référence /5	Caractère abordable /5	Faisabilité /5	Liens /5		
C2(g)	Élargir la gamme de programmes, d'activités et de services visant le patrimoine et les musées.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		1	0	0	3	2	6	LONG
C2(n)	Étudier la possibilité de créer un musée d'art contemporain à Moncton (fait partie de la mise en œuvre du plan culturel).	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de la Ville de Moncton		0	0	0	3	3	6	LONG

ANNEXE E

Cadre décisionnel

ANNEXE F

Plan de suivi

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But A1 : La filière énergétique est durable, fiable et flexible. La conservation de l'énergie est une priorité.				
Consommation d'énergie des installations municipales (kWh)	Réduire la consommation d'énergie (kWh) de 20 % par rapport au niveau de 2002 d'ici 2017.	Programme Partenaires dans la protection du climat de la Ville	Annuellement	Pour l'année de référence 2002 du programme Partenaires dans la protection du climat, consommation de 21 730 408 kWh. Selon les estimations de gaz à effet de serre effectuées dans le cadre du programme Partenaires dans la protection du climat, la consommation d'énergie peut être inférieure au niveau de 2002.
Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle municipale (tonnes d'équivalent CO ₂)	Réduire les émissions de gaz à effet de serre de la municipalité de 20 % par rapport au niveau de 2002 d'ici 2017.	Programme Partenaires dans la protection du climat de la Ville	Annuellement	Les émissions de 2002 étaient de 13 958 tonnes d'équivalent CO ₂ .
Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la collectivité (tonnes d'équivalent CO ₂)	Réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité de 6 % par rapport au niveau de 2002 d'ici 2017.	Programme Partenaires dans la protection du climat de la Ville	Annuellement	Référence nécessaire
Pourcentage de la consommation d'énergie selon la source (municipalité et collectivité)	Diminuer le pourcentage de la consommation d'énergie provenant de ressources non renouvelables.	Énergie NB	Annuellement	Référence nécessaire
Nombre de bâtiments municipaux certifiés LEED	Tous les bâtiments municipaux nouvellement construits dont la superficie est supérieure à 500 m ² sont certifiés LEED.	Ville	Annuellement	
Niveau d'émissions de la flotte des véhicules municipaux	Ramener les émissions de la flotte des véhicules municipaux au niveau de 2002 d'ici 2017.	Ville	Annuellement	Selon l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre du programme Partenaires dans la protection du climat, il s'agirait d'une réduction approximative de 10 % par rapport au niveau actuel.

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But A2 : Moncton est une collectivité à croissance intelligente. Notre cadre bâti est conçu de manière à faciliter des choix durables dans la vie de tous les jours des résidents et des visiteurs.				
Nombre de logements au cœur du centre-ville	Augmenter de 500 le nombre de logements au cœur du centre-ville de façon à avoir au total 4 100 logements d'ici 2016.	Recensement et permis de construction délivrés par la Ville	Annuellement	Le centre-ville correspond aux secteurs de recensement 3050001.00 et 3050006.00. En 2006, 3 600 logements ont été recensés – il faudrait construire 50 logements par année pour atteindre 4 100 logements en 2016. La cible aura peut-être besoin d'être mise à jour après l'examen du plan municipal.
Densité (brute, pourcentage de maisons unifamiliales, pourcentage d'espaces verts, nombre d'hectares de terrains aménagés ou aménageables)	Augmenter la densité d'habitations dans Moncton.	CDAGM	Annuellement	
Aménagement des terrains dits « vierges » par opposition à aménagement des friches industrielles	Réduire le pourcentage d'aménagement des zones vertes.	Ville/CDAGM	Annuellement	Référence nécessaire – Le groupe affecté au SIG pourrait prêter main-forte.
Nombre de filières énergétiques dans la collectivité	Augmenter le nombre de filières énergétiques dans la collectivité.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire

Pourcentage de couvert arboré	Conserver ou augmenter le pourcentage du couvert arboré et le pourcentage de forêts dont la Ville est propriétaire.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire – Le groupe affecté au SIG pourrait prêter main-forte.
Pourcentage d'habitations situées à distance de marche ou de vélo d'une variété d'usages (commerce de détail, magasin d'alimentation, affaires/bureau, épicerie)	Augmenter le pourcentage d'habitations situées à une distance de deux à cinq kilomètres d'une variété d'usages.	Ville/CDAGM	Annuellement	Référence nécessaire – Le groupe affecté au SIG pourrait prêter main-forte.
Qualité des eaux de ruissellement	Améliorer la qualité des eaux de ruissellement.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire
Quantité d'eaux de ruissellement	Stabilisation de la quantité d'eaux de ruissellement au réseau d'égouts pluviaux	Ville	Annuellement	

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But A3 : Les ressources en eau de Moncton assurent un approvisionnement sain et fiable pour les besoins à long terme de la collectivité et des organismes naturels.				
Consommation d'eau par habitant	Réduction de 10 % de la consommation d'eau par habitant d'ici 2020	Ville	Annuellement	
Dépassements des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada	Aucun dépassement	Ville	Annuellement	Aucun dépassement en 2009
Nombre de plaintes concernant l'eau formulées par les abonnés	Réduire le nombre de plaintes concernant l'eau formulées par les abonnés.	Ville	Annuellement	

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But A4 : Les résidents et les visiteurs ont accès à un réseau de transport abordable et pratique qui encourage des choix durables et sains en matière de transport.				
Utilisation des transports en commun par habitant	Augmenter l'utilisation des transports en commun par habitant.	Ville	Annuellement	À l'heure actuelle, la Commission de transport Codiac offre 16 trajets par personne par année dans la zone desservie des trois municipalités tandis que Saint John en compte 31 et Fredericton, 24.
Pourcentage des navetteurs employant des véhicules à passager unique.	Réduire la part du mode de transport par véhicule à passager unique à 65 % d'ici 2016.	Recensement	5 ans	La part du mode de transport par véhicule à passager unique était de 68 % en 2006; elle était de 65 % à Saint John la même année.
Kilomètres de pistes cyclables, de trottoirs, de sentiers et de trajets d'autobus	Augmenter le nombre de kilomètres de chacun.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire
Émissions de gaz à effet de serre liées au transport dans toute la ville	Réduire les émissions liées au transport à l'échelle de la ville.	À déterminer		Référence nécessaire. Consulter Duduta, N. et Bishins, A. 2010. <i>Citywide Transportation Greenhouse Gas Emissions Inventories: A Review of Selected Methodologies</i> . Document de travail du WRI. Washington (DC) : World Resources Institute. Accès : http://www.wri.org/publication/citywide-transportation-greenhouse-gas-emissions-inventories .

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But A5 : Les matériaux et les déchets solides sont gérés de telle sorte qu'ils appuient le concept d'une collectivité à « gaspillage zéro ».				
Déchets par habitant (kg)	Ramener la production de déchets à la moyenne nationale de 800 kg par personne par année d'ici 2020.	Corporation des déchets solides Westmorland-Albert	Annuellement	À l'heure actuelle, la région de Moncton produit 865 kg de déchets par personne par année. La cible correspondrait à une réduction de 7,5 % sur 10 ans.
Pourcentage des déchets réacheminés	Porter le taux de réacheminement des déchets à 60 % d'ici 2015.	Corporation des déchets solides Westmorland-Albert	Annuellement	À l'heure actuelle, le taux de réacheminement des déchets est de 51 % à Moncton. Les villes canadiennes qui ont recours aux meilleurs programmes réussissent à avoir un taux de réacheminement des déchets de 60 % ou plus.
Quantité et type de déchets de construction	Tous les déchets de construction sont recyclés ou traités dans des sites d'enfouissement approuvés.	Corporation des déchets solides Westmorland-Albert	Annuellement	Halifax réachemine 75 % de ses déchets de construction qui sont destinés aux sites d'enfouissement. Référence nécessaire pour Moncton

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But A6 : Les écosystèmes naturels – habitat, faune et zones écosensibles, et espaces naturels – sont mis en valeur, leur conservation est assurée et ils sont en santé.				
Zone de terres forestières	Assurer la conservation des zones de terres forestières ou augmenter ces zones.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire – Le groupe affecté au SIG pourrait prêter main-forte.
Conservation et restauration des zones riveraines et des zones tampons	Conserver les zones riveraines tampons dans les nouveaux projets d'aménagement.	Ville/CDAGM	Annuellement	Référence nécessaire – Le groupe affecté au SIG pourrait prêter main-forte.
Diversité des habitats	Assurer la conservation des différents types d'habitat.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire – Le groupe affecté au SIG pourrait prêter main-forte.
Dépassements des recommandations pour la qualité de l'eau à des fins récréatives	Aucun dépassement	Ville	Annuellement	

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But B1 : La sécurité alimentaire garantit que tous les membres de la collectivité ont accès, en tout temps, à suffisamment d'aliments nutritifs, sûrs et qui respectent l'environnement.				
Nombre d'exploitations agricoles et superficie des terres agricoles	Maintenir ou augmenter le nombre de fermes en exploitation.	CDAGM		Référence nécessaire
Nombre et types de marchands inscrits au Marché Moncton	Augmenter le nombre de marchands.	Marché Moncton		130 marchands en 2010
Nombre de restaurants utilisant des aliments de source locale	Augmenter le nombre de restaurants utilisant des aliments produits localement.	À déterminer		
Nombre de zones agricoles urbaines comme les jardins communautaires et superficie de celles-ci	Augmenter le nombre de jardins communautaires dans Moncton.			Il existe trois jardins communautaires à Moncton : Seventh Day Adventist, YMCA et Université de Moncton.
Taux d'utilisation des banques alimentaires	Diminuer de 15 % le nombre de personnes ayant recours aux banques alimentaires d'ici 2015.	À déterminer	Annuellement	En 2009, 26 982 familles ont eu recours aux banques alimentaires. En 2008, ce nombre était de 24 441 familles.

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But B2 : Moncton est une collectivité piétonne avec un accès à un mélange diversifié d'activités, de programmes et d'installations de mieux-être et de loisirs qui permet un mode de vie sain et actif, toute l'année.				
Kilomètres de sentiers par habitant; kilomètres de sentiers entretenus durant les mois d'hiver	Augmenter le nombre de kilomètres de sentiers dans Moncton.	Ville	Annuellement	Des données de référence sont disponibles dans le plan de transport actif.
Nombre d'installations et de programmes récréatifs; nombre de réservations d'installations; inscriptions au programme; nombre d'installations récréatives extérieures à longueur d'année; nombre de parcs; superficie des parcs par habitant	Augmenter le nombre d'installations récréatives et les programmes de loisirs.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire
Nombre de médecins de famille par habitant	Augmenter le nombre de médecins.	Réseau de santé Vitalité et Réseau de santé Horizon	Annuellement	260 médecins au sein de la Régie régionale de la santé Sud-Est en 2004
Nombre de programmes de mieux-être	Augmenter le nombre de programmes de mieux-être.			Référence nécessaire
Indice de masse corporelle (IMC)	Ramener le taux de personnes obèses à la moyenne nationale qui est de 14,5 %.			Le taux d'obésité enregistré par la Régie régionale de la santé Sud-Est en 2004 était de 18,5 %.

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But B3 : Moncton est une collectivité sûre, bienveillante et accessible où les résidants et les visiteurs se sentent les bienvenus et solidaires.				
Taux de criminalité global	Continuer d'avoir un taux de criminalité significativement inférieur à la moyenne nationale.	GRC	Annuellement	
Perception des citoyens à l'égard de la sécurité	Accroître le sentiment de sécurité dans Moncton.	À déterminer	Annuellement	

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But B4 : Moncton offre un mélange approprié et abordable de logements de qualité (pour ce qui est des types de logement, de la dimension des logements et de leur densité). Tout le monde a un toit sur la tête.				
Nombre de mises en chantier; nouvelles habitations multifamiliales représentées comme un pourcentage du nombre total de nouvelles habitations résidentielles	Augmenter le pourcentage de constructions d'habitations multifamiliales.	CDAGM	Annuellement	Des données de référence sont disponibles, mais les mises en chantier d'habitations multifamiliales varient de manière spectaculaire d'une année à l'autre : en 2008, 154 habitations unifamiliales et 157 habitations multifamiliales.
Sans-abrisme (nombre de lits d'hébergement disponibles et utilisés; nombre de personnes ayant eu recours à des lits d'hébergement)	Diminuer de 15 % le nombre de nuits passées dans un refuge d'ici 2015.	Rapports annuels du Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton	Annuellement	737 personnes ont eu recours à des lits d'hébergement en 2009.
Logement abordable (loyer mensuel moyen, taux d'inoccupation, nombre de logements subventionnés par le gouvernement provincial, nombre de logements abordables, nombre de personnes sur la liste d'attente de logements subventionnés par le gouvernement provincial)	Augmenter de 15 % le nombre de logements abordables d'ici 2015.	Rapports annuels du Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton	Annuellement	999 logements abordables en 2009
	Diminuer de 15 % le nombre de personnes en attente d'un logement social d'ici 2015.			640 personnes sur la liste d'attente de la province en 2009

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But C1 : Moncton est une collectivité inclusive qui valorise et salue la diversité.				
Diversité ethnique de la population	Accroître la diversité ethnique de Moncton.	Association multiculturelle du Grand Moncton, recensement	5 ans	
Nombre de visites des versions française et anglaise du site Web de la Ville	Augmenter le nombre de visites des versions française et anglaise du site Web de la Ville.	Ville	Annuellement	
Nombre d'immigrants et pourcentage de la population totale	Augmenter le nombre d'immigrants qui arrivent et qui restent à Moncton.	Association multiculturelle du Grand Moncton, recensement	5 ans	Recensement 2006, 2 360 immigrants dans Moncton ou 4,2 % de la population
Nombre de plaintes de discrimination déposées	Aucune plainte	Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick	Annuellement	Référence nécessaire

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But C2 : Les résidents et les visiteurs sont au courant des diverses possibilités qui existent dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine, et y ont accès.				
Nombre de propriétés dans le Répertoire canadien des lieux historiques	Augmenter le nombre de propriétés dans le Répertoire canadien des lieux historiques.	Ville	Annuellement	102 places dans le Répertoire
Nombre de propriétés dans les secteurs sauvegardés telles qu'elles sont répertoriées dans l'arrêté sur la sauvegarde du patrimoine.	Augmenter le nombre de propriétés en zones protégées.	Ville	Annuellement	L'examen du plan d'aménagement municipal et de l'Arrêté de zonage pourrait avoir une incidence sur cette cible ou faire en sorte qu'elle soit modifiée.
Nombre de participants aux manifestations artistiques et culturelles, nombre de centres offrant des possibilités culturelles; nombre de groupes inscrits dans la page des groupes culturels de la Ville	Augmenter le nombre de manifestations culturelles et accroître la participation aux manifestations culturelles.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But C3 : Les quartiers sont uniques et distincts. Ils sont conçus en fonction de la population.				
Nombre de fêtes de quartier; nombre de patinoires extérieures; nombre de comités de quartier inscrits	Augmenter le nombre de groupes communautaires et d'événements de quartier.	Ville	Annuellement	
Se reporter au But A2 : Indicateurs, cibles et actions de croissance intelligente				

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But D1 : En tirant parti de la force grandissante des économies innovatrices et des économies axées sur les connaissances, Moncton devient un chef de file de l'économie verte.				
Pourcentage d'employés à Moncton travaillant dans des entreprises des domaines de l'environnement, de l'ingénierie et de l'énergie	Augmenter le nombre d'employés travaillant dans des entreprises des domaines de l'environnement, de l'ingénierie et de l'énergie.	Recensement	5 ans	
Ratio de la population par rapport aux emplois	Augmenter le nombre d'emplois par habitant dans Moncton.	Recensement	5 ans	
Revenu moyen	Augmenter le revenu moyen à Moncton.	Recensement	5 ans	

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But D2 : Des possibilités d'apprentissage permanentes et diversifiées comblent les besoins de la collectivité et de l'économie.				
Coût moyen de la scolarité	Maintenir le coût des études postsecondaires comparable à la moyenne nationale.	Université de Moncton, Université Mount Allison, Université Crandall, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Annuellement	Les droits de scolarité moyens au Canada en 2010 étaient de 5 138 \$.
Nombre d'établissements et de programmes qui offrent de la formation scolaire et de la formation pour la main-d'œuvre	Augmenter le nombre de programmes de formation de la main-d'œuvre et le nombre de places dans ces programmes.	À déterminer	Annuellement	Référence nécessaire
Niveaux d'inscription dans les établissements d'enseignement	Augmenter le nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire.	Université de Moncton, Université Mount Allison, Université Crandall, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Annuellement	Le nombre actuel d'inscriptions dans la région du Grand Moncton est de 12 900 étudiants.
Population selon le niveau d'instruction atteint	Porter à 55 % d'ici 2016 le nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires.	Recensement	5 ans	En 2006, 50 % des résidents de Moncton avaient suivi des études postsecondaires.

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But D3 : En tant que ville de choix pour les événements touristiques, sportifs et de divertissement dans les Maritimes, Moncton est connue pour être un chef de file dans l'organisation de ces événements d'une manière respectueuse de l'environnement.				
Nombre d'événements touristiques, sportifs et de divertissement par année	Augmenter le nombre d'événements touristiques, sportifs et de divertissement ayant lieu à Moncton chaque année.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de Moncton	Annuellement	Référence nécessaire
Nombre d'événements organisés d'une manière respectueuse de l'environnement	Augmenter le nombre d'événements organisés d'une manière respectueuse de l'environnement.	Service du développement économique, du tourisme et de la culture de Moncton	Annuellement	Référence nécessaire

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But D4 : Une vaste gamme d'outils et d'incitatifs économiques sont en place pour encourager les activités de développement durable.				
Nombre d'outils et d'incitatifs; taux d'utilisation des outils ou des incitatifs; nombre de candidats potentiels au prix de développement durable	Augmenter le nombre d'incitatifs pour le développement durable.	À déterminer	Annuellement	Référence nécessaire

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But D5 : La responsabilité financière est fortement liée à la durabilité. Les dépenses sont directement alignées sur les priorités en matière de développement durable.				
Nombre de services qui atteignent les cibles du budget	Tous les services doivent atteindre les cibles du budget.	Budget de la Ville	Annuellement	Référence nécessaire

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But E1 : La durabilité est institutionnalisée à l'échelle municipale et individuelle ainsi que dans le secteur privé de sorte que les considérations de développement durable soient intégrées dans la prise de décision de tous les jours.				
Nombre de partenaires dans le Plan de développement durable	Identifier des partenaires clés pour le Plan de développement durable et s'assurer de leur participation d'ici 2012.	Ville	Annuellement	
Nombre de décisions prises par le conseil qui sont alignées sur le concept du développement durable	Augmenter le nombre de décisions prises par le conseil qui sont alignées sur le concept du développement durable.	Ville	Annuellement	
Nombre de services qui atteignent les cibles du Plan de développement durable ou qui affichent des progrès à cet égard	Tous les services doivent faire des progrès dans leurs efforts pour atteindre les cibles du Plan de développement durable.	Ville	Annuellement	

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But E2 : La performance et les progrès en matière de développement durable sont évalués et présentés sur une base régulière.				
Les progrès sont mesurés et présentés annuellement.	Bulletin de rendement annuel du Plan de développement durable	Ville	Annuellement	
Nombre de téléchargements des rapports à partir du site Web de la Ville	Augmenter le nombre de rapports téléchargés.	Ville	Annuellement	

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But E3 : Les citoyens engagés ont la capacité et la possibilité de participer à une grande variété d'activités communautaires.				
Participation des électeurs	D'ici 2016, au moins 50 % des électeurs admissibles à Moncton voteront aux élections.	Élections Nouveau-Brunswick, Élections Canada	4 ans	Taux de participation de 36 % aux élections municipales de 2008.
Présence par habitant aux activités de consultation publique	Augmenter la présence par habitant aux activités de consultation.	Ville	Annuellement	Référence nécessaire

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But E4 : Une population variée et active de bénévoles joue un rôle important dans le solide tissu social de Moncton.				
Nombre d'heures de bénévolat	Augmenter le nombre d'heures de bénévolat à Moncton.	Centre du bénévolat du Sud-Est du Nouveau-Brunswick	Annuellement	Référence nécessaire
Données démographiques sur la population de bénévoles	Accroître la diversité des bénévoles dans Moncton.	Centre du bénévolat du Sud-Est du Nouveau-Brunswick	Annuellement	Référence nécessaire

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But E5 : La coopération des trois municipalités est encouragée afin de mettre en œuvre des initiatives de durabilité.				
Pourcentage d'initiatives et de programmes entrepris grâce à la coopération des trois municipalités	Augmenter le pourcentage des initiatives et des programmes entrepris grâce à la coopération des trois municipalités.	À déterminer		

Indicateur	Cible	Source des données	Fréquence	Commentaires
But E6 : Les jeunes et les personnes âgées participent activement aux activités communautaires et ont un rôle de leadership important au sein de la collectivité.				
Nombre de jeunes siégeant à des conseils, à des commissions et à des comités municipaux; nombre de possibilités de bénévolat pour les jeunes inscrits dans le Répertoire des jeunes du Grand Moncton	Accroître les possibilités de bénévolat pour les jeunes. Augmenter le nombre de jeunes siégeant à des conseils et des commissions.	Ville Répertoire des jeunes du Grand Moncton	Annuellement	Référence nécessaire
Nombre de personnes âgées siégeant à des conseils, à des commissions et à des comités municipaux; nombre de possibilités de bénévolat pour les personnes âgées inscrites dans le Centre du bénévolat du Sud-Est du Nouveau-Brunswick	Accroître les possibilités de bénévolat pour les personnes âgées. Augmenter le nombre de personnes âgées siégeant à des conseils et des commissions.	Centre du bénévolat du Sud-Est du Nouveau-Brunswick	Annuellement	Référence nécessaire